TRAICTE'

DE CHIRVRGIE,

CONTENANT LA VRAYE METHODE DE GVERIR playes d'arquebusade, selon Hippocras, Galen & Paracelse, auec refutation des erreurs qui s'y commettent.

PAR

M. IAQVES VEYRAS, *Docteur en medecine, & M.* TANNEQVIN GVILHEMET, *Chirurgien du Roy de Nauarre : auec l'aduis & iugement de* M. LAVR. IOVBERT, *premier Docteur Regeant stipandié, & Chancelier de l'vniuersité en medecine de Mompelier.*

Le tout mis & rangé en bon ordre, comme on peut voir en la page qui suyt l'epistre.

Imprimé nouuellement.

30724





A LYON,
Pour Berthelemy Vincent.

1581.



AD LECTOREM.

A. RVLMANVS.

SISTE gradum lector. Quid me remoraris euntem
Tantule? nec tanti te pudet imperij?
Sum paruus. Neque te cogo. sed maxima porto
Nuper in Hippocratis munera lecta iugis.
Quæ tandem? Curandi vulnera a tem,
Et veteri pilulas h lleborúmque scholæ.
Ac non ista graui pendo tibi pondere libra
Pharmaca, nec dulci perlita melle fero.
Scrupula nuda tene. simplex oratio veri,
Dic mora parua tibi num grauis ista fuit?

P. Veyrassij Nemausensis in librum D. Iacobi Veyrassij Medici clarissimi, Auunculi sui, & in laudem domini Clausonnæi Præsidis æquissimi & præstantiss.

DVM tibi patronum quæris, sub nomine cuius
In laudem tutus prodeat iste liber.
(Nam non vera placent, sed quæ iucunda putantur,
Et fœlix quisquam non caret inuidia)
Clausonnæus adest præses, quo vindice tutò
Iste potest liber, hic liber ab inuidia.
Huius enim virtus, belli spectata per æstus,
Non minus ac pacis tempore clara fuit.
Nobilitas etiam tota comitante caterua
Virtutum, quem non terreat inuidulum?
Conspirant apto virtutes fœdere in illo,
Iustitiæ haud minus est ac pietatis amans.
Omnes attoniti, si quando flumina linguæ

Lata fluunt vultus cum grauitate ſtupent.
Quid referam quantos ſuſcepit ſæpe labores
Pro patria? quoties commoda multa tulit?
Nullum non ſaxum mouit, tibi clara Nemauſe
Ferre laboranti poſſet vt auxilium.
Integritate ſua ad ſummos euectus honores,
Virtutis tandem præmia digna tulit.
Sed quò muſa ruis? velis mea Cymba per altum
Fertur, cum remis aptior ante foret.
Sed tamen in magnis vt ſit teſtata voluntas,
Pauca loqui præſtat quàm tacuiſſe. Vale.

CLAVD. FELGVEYROLLES AV LECTEVR.

SONET.

SI le Moyne inuenteur de l'arquebuzerie,
Auec ſon fer, ſon feu, poudre & plomb maudiſſons,
Briſant, brulant, batant, auec horribles ſons,
Les os, les nerfs, la chair blaueuſement meurtrie:
Deuons nous pas benir l'art, l'œuure & l'induſtrie
De Veyras, qui faict voir par notoires raiſons
Aux os, chair, nerfs frappez de l'eſcopeterie?
L'vn monſtre l'art de mal les hommes offencer,
Et l'autre l'art de bien & ſeurement penſer
Les corps humains bleſſez auecques meurtriſſeure.
Deteſtable à bon droict eſt le Moyne inuenteur
De ce feu, poudre & plomb: & aymable l'autheur,
Ennemy de ces trois, & amy de nature.

PARADOXE,

QVI PEVT ESTRE DICT ENDOXE:

Que les medicamens ſuppuratifs vlcereux & emplaſtiques ſont neceſſibles aux playes faites par arquebuzades: & quelles doyuent eſtre les qualités du medicament qui leur conuient.



HIppocras premier entre les medecins, a dict par ſentence irreuocable, que toutes maladies ſont gueries par leur contraire. Ce que Paracelſe dict que ſont gueries par ſpecifiques, ou ſemblables, n'eſt autre choſe que cela meſme, l'vn met la contrarieté entre le medicament & la maladie: l'autre eſtablit amytié, entre le medicament & la nature, & les ioint tous: deux enſemble pour chaſſer le mal. *Accord entre Hippocr. & Paracelſe.*

Galen confirmant la premiere ſentence, prend indication de la maladie diſpoſitiõ, pour bien compoſer & adapter tous medicamens.

Nous

Nous ſuiurons donc ceſte reigle,& declarerons premierement la nature & eſſence de la playe, d'où tirerons indications propres à recuillir quelle doibt eſtre la faculté du medicament,qui leur doibt eſtre ſalubrement appliqué.

Definition de la playe. La playe faicte par arquebuzade eſt ſolution d'vnité manifeſte,& occulte,qu'on appelle contuſion: faicte par inſtrument obtuz fracaſſant en la ſolution manifeſte, & au circuit d'icelle les parties, eſteignant la chaleur naturelle & eſprits,dont la partye demeure refroidie & ſans vigueur.

La chaleur cõtre nature y eſt au commencement. Il eſt certain qu'auſſi toſt que la chaleur naturelle eſt eſteinte, la chaleur contre nature y prend place, & s'y faict aperceuoir bien toſt apres. Car le malade ſent grande ardeur en la partye,qu'a occaſionné aucuns à penſer qu'il y euſt venin ou bruleure en telles playes. Et ont confirmé la derniere opinion par la preſence de la crouſte: mais il eſt tout clair que c'eſt de la cõtuſion & non du feu, que prouiẽt celle crouſte:& l'ardeur eſt vray ſigne & merque de la chaleur contre nature,& extinction de la naturelle & des eſprits. La crouſte peut eſtre dicte ſordicie,& l'ecchymoſe ou ſang verſé,ſanie.

Puis que l'eſſence du mal cõſiſte en ſolution d'vnion manifeſte & occulte, auec intemperature froide par extinction de la naturelle chaleur auec ſanie & ſordicie, ſera expedient cercher le medicament, qui face la reunion, tempere,

pere, ſeiche, deterge, penetre & conforte. Ou, ſelon Paracelſe, qui ſoit ſpecifique & amy de nature, pour enſemble auec elle chaſſer le mal, & reſtablir la ſanté de toutes leurs forces.

Commençons à diſcerner les qualités de la maladie. I'appelle maintenãt qualitez toutes les particulieres diſpoſitions deſquelles on peut tirer indications curatiues.

En premier lieu on y recognoit deſunion, qui requiert eſtre vnie : apres froide intemperature, que demande chaleur: en troiſieme lieu il y a ſanie, laquelle doibt eſtre ſeichée : quartement y a ſordicie, à laquelle Galen applique le deterſif: pour le cinquieſme on recognoit la contuſion eſtre profonde, au fonds de laquelle les qualités ſuſdictes ne peuuent ayſéement paruenir, ſi la tenuité ne leur eſt ioincte. En ſixieſme lieu, les parties voiſines ou ſubiectes ſont debiles : à ces fins requierent moderée adſtriction. En ſomme, les cinq dernieres qualités ou diſpoſitions, demandent & requierent les qualités contraires au medicament, par leſquelles la deſunion ſoit reduitte à vnion.

Quant eſt de la deſunion, tous conſentent qu'elle ſoit vnye: mais veulẽt ſeulemẽt eſchauffer l'intemperature froide, auec les ſuppuratifs, que Galen applique au phlegmon. Or ie laiſſe penſer à toute perſonne bien aduiſée, ſi de telle chaleur ſortira grand effect : quant meſme tels medicamens ne ſont chauds au premier degré?

gré ? Certes la froideur proposée, ne sera aucunement corrigée par ceste chaleur. Au contraire la froideur & extinction de la chaleur naturelle poursuyura si auant (n'ayant la nature aucun secours du medicament) que les parties saines du commencement seront saisies de la chaleur contre nature, & gangrenées à la fin. Car vn grand refroidissement n'est corrigé par vne petite chaleur. Et c'est icy, où la plus grand part des Chirurgiens a foruoyé, & a cerché des subterfuges, au lieu de resister à la froideur par chaleur competente. La chose est fort claire & euidente : mais parce qu'ils ont pris vn fondement tout autre duquel ne voulans se despartir pour ceder à la raison, sont contraints oppugner la vraye methode.

Ie sçay qu'on me respondra que ceste petite chaleur contrarie à telle froideur, plus par accidant que de soy, & que Galen pour euacuer le phlegmon le prepare en ceste sorte, & par telle chaleur. Ie repliqueray aussi que Galen tasche à le resoudre premierement : & quand la matiere peut estre euaporée, il se garde bien de le suppurer. Et ne le faict que par necessité : car il dict souuent que la resolution ou euaporation, est la meilleure & plus seure voye. Est c'est mal practiqué, laisser la voye plus brieue & plus seure, poursuiure la longue auec hazard. Il est donc meilleur appliquer la chaleur que de soy face actiõ, que celle que par accidẽt le pourroit faire.

On

On m'oppoſera que c'eſt vne loy obſeruée depuis beaucoup d'années, & que Hippocras l'a ainſi eſcrit au liure des vlceres & auſſi des playes de la teſte : Mais à cela ie dis que le nombre des années ne peut authoriſer les erreurs. Car toutes ont leur origine du premier ſiecle. Et quant à la ſentence d'Hippocras, elle a eſté fort mal entenduë, & treſ-mal pratiquée, comme nous dirons cy apres. Que cela donques demeure ferme (ainſi qu'vn bon fondemẽt eſtabli) que telles playes ne peuuent eſtre rëunies, que la partie ne ſoit temperée : ce que ne peut eſtre faict que par competente chaleur, laquelle puiſſe vaincre & corriger la froideur ſuſdicte.

Diſons maintenant de la ſanie : nous trouuerons que par droicte raiſon elle doit eſtre ſechée, & par exſiccation ſera directement conſumée. Qu'eſt il beſoing peruertir l'art, pour pourueoir à l'euacuation de la ſanie, quant elle peut premierement eſtre exſechée? La ſordicie l'accompagne, de laquelle faut parler auſſi, & à laquelle Galen applique le deterſif, & biẽ à propos. Ce neantmoins nos Chirurgiens veulent que les ſuppuratifs vnctueux y ſoyent appliqués, & font bouclier de Galen, comme s'il leur auoyt enſegné de ſuppurer la ſanie & ſordicie. Il n'y a moyen les en diuertir. Car ils veulent cuire & puis euacuer, ſelon l'aphoriſme d'Hippocras. Ie ne penſe pas toutesfois qu'ils croyent la ſanie & ſordicie pouuoyr prendre meilleure qualité

22. *aphor. li. 1.*

lité par les ſuppuratifs: Mais que cela ſoit, ſi trouueront-ils qu'ils errent. Ie dis qu'il faut cuire l'humeur qui ne peut eſtre ſalubrement euacué qu'il ne ſoit cuit: Et ceux cy tant la ſanie que ſordicie pour eſtre euacués, n'ont beſoing que d'exſiccation & abſterſio. Ce que peut faire le medicament du premier rencontre, & ſans qu'on s'enuelloppe aux ſuppuratifs. C'eſt donc mal prins de croire que Galen pour euacuer la ſanie & ſordicie y applique les ſuppuratifs, pour rendre la playe plus humide & plus ſalle. Il enſeigne que l'huille rẽd les playes ſordides, quãt meſme au parauant ſeroyent les plus neſtes: & toutesfois on tient pour principe qu'il y faut appliquer huilles, roſat ou commun, beurre, graiſſes & autres choſes onctueuſes.

On me dira qu'il faut ſuppurer.

Au contraire ie diray que Galen n'a iamais eſcrit qu'il faille ſuppurer ſanie ny ſordicie: mais bien a dict que l'vne doibt eſtre ſechée, l'autre abſtergée. Appliquer aux playes ſanieuſes & ſordides les ſuppuratifs onctueux, eſt cercher vne nouuelle façon & methode toute eſtrange de gueriſon. Le fruict & effect rendẽt de ce bon teſmoignage. Car que font ils autre choſe que retenir les vapeurs mauuaiſes de la ſanie, excitées par la chaleur contre nature qui agiſt? Mais quel bon fruict peut on attendre de telles vapeurs? c'eſt que la chaleur contre nature prend force & vigueur pour deſtruire les parties prochaines.

chaines. Ce qu'aduiẽt fort ſouuẽt: dont ay prins occaſion cercher le vray remede par indications prinſes de qualités ou diſpoſitions de la maladie.

I'ay colligé q̃ la froideur doibt eſtre corrigée par chaleur: la ſanie par ſechereſſe: la ſordicie par abſterſion, la foibleſſe des parties ſubiectes confortée par adſtriction & le profond atteint par la tenuité. Et parce le medicament ſera chaud, ſec, abſterſif, adſtringent, & de tenuës parties. Et eſchaufera, ſechera, detergera, confortera (gardant la vertu des parties, en vniſſant & empeſchant la fluxion d'humeurs que nature, orbe d'entendement, a accouſtumé enuoyer aux parties bleſsées) & penetrera ſi auant que ſera requis.

I a il doctrine plus claire en tout l'art de Medecine ny plus euidente que c'eſt cy? Et toutesfois elle a eſté obſcure & difficile: & l'obſcurité a tenu beaucoup d'hommes en erreur, qui ont voulu traicter vne playe ſanieuſe & ſordide auec les ſuppuratifs, contre tout art & methode. Car chacun de bon ſens m'accordera qu'il eſt bien requis oſter la ſanie & ſordicie de la playe, & que le pluſtoſt ſeroit le meilleur: mais du moyẽ, tous ne ſont d'accord. Les aucuns ſont attachés à leurs ſuppuratifs, qu'eſt bien cercher le chemin de leſcholle, & attaquer ſon ennemy de loing: voire auec haſard d'exciter le gangrene. Les autres recourent incontinent à ceux qui

ſont indiqués par les diſpoſitions ou qualités de la maladie, & trouuent que leur medicament faict incontinent de ſoy, & non par accident, ſes actions au profit du malade.

Galen a enſeigné ceſte voye d'eſchauffer les parties refroidies, ſecher la ſanie, deterger la ſordicie, conforter les parties debilitées, & de faire penetrer le medicament iuſques au fonds. C'eſt le plus court, le plus ſeur, & plus plaiſant moyen de traicter playes ſanieuſes & ſordides qu'õ ſçauroit inuenter ny pourſuyure.

prompte gueriſon. Ie dis plus court, parceque quand la nature forte reſiſtera au gangrene, nonobſtant l'indeuë application des ſuppuratifs: ſi n'auront ils la ſuppuration apparente que ſept iours, pour le moins, ne ſoyent paſſés, & quelque fois douze ou quinze. Et par l'application des chauds exſiccatifs, abſterſifs, adſtringens & tenués, la ſuppuration apparoiſtra bien ſouuent le troiſieſme ou quatrieſme iour. Item quand ils auront veuë la ſuppuration perſeuerer par pluſieurs iours vſant de leurs vnctueux, changeront apres de remede, & auront leurs recours aux deterſifs. Que s'ils les euſſent bien employes du commẽcemẽt, la playe que dure deux mois ſeroit gueriẽ vn: c'eſt donc beaucoup rabatu de temps, quant la moitié peut ſuffire.

aſſeurée gueriſon. Quant à l'aſſeurãce de gueriſon, on n'en peut facilement doubter: parceque les chauds ſont appliqués fort ſeurement ſur les parties refroi-

dies,

dies,& les circonuoisines en sont recrées quād l'intemperature est corrigée : l'exsiccation les descharge de sanie,qui les abreuoit & offensoit, tant par sa qualité mauuaise,que par sa substance:veu que du tout elle est contre nature.

Et l'absterſion en quelle sorte pourroit elle nuire ? Elle trouuera du commencement la croute resistante,mais en peu de iours sera vaincuë. Car la detersion sera aydée par la chaleur du medicament,tant propre que acquise.La tenuité sera pareillement fauorable : & par ce moyen sera la chaleur naturelle des parties subiectes cueillée & excitée au secours de la blessée. Et ainsi sera mondifiée la sordicie en la playe tost & seurement.

Reste que cela se face sans douleur, ce qu'est biē requis qu'on traicte les malades le plus doucement qu'on peut. Et possible c'est vne des occasions par lesquelles les suppuratifs sont applicqués aux playes. Mais c'est plustost exciter la douleur que la moderer. La cause de la douleur biē cognuë,monstrera quel doibt estre le medicament qui peut l'appaiser. *Gueriſon ſans douleur.*

Nous auons dict que la froideur a saisi la partie, par l'absence de la chaleur naturelle. Il est tout euident qu'elle n'y peut estre sans faire douleur.Et puis la sanie & sordicie sont du tout contre nature,& offencēt la partie par leur substance & qualité.Et voilla les causes de douleur. La froideur est corrigée par chaleur : la sanie

exſechée par ſechereſſe : la ſordicie eſt mondifiée par deterſion : tellement qu'eſchauffer, ſecher, abſterger, eſt iuſtement appaiſer la douleur en telles playes. Il ne ſe faut eſbahir ſi vn meſme medicament peut faire toutes ces choſes. Car il eſt composé à pluſieurs intentions: toutes leſquelles ſont colligées des indications priſes des qualités diuerſes qu'on trouue aux maladies compoſées.

Voyons ſi les ſuppuratifs de Galen pour le phlegmon, pourront appaiſer la douleur en telles playes. La froideure ſera voirement eſchauffée : mais ce ſera de la chaleur contre nature. Laquelle ſe fortifie dauantage quãt les vapeurs s'esleuent de la ſanie par ſon exuſtion iuſques à la ſuperficie, ſont arreſtées par les ſuppuratifs emplaſtiques. Ainſi eſt augmenté l'excrement pernicieux en la playe, & la chaleur naturelle affoiblie & conſumée ſi auant, que bien toſt ſe voyt le degaſt. Tels ſuppuratifs ne corrigẽt l'intemperature, & ſi multiplient l'excrement putrefié : & parce ne peuuuent appaiſer les douleurs. Mais au contraire ont voit que le malade les ſent r'engreger de iour à autre, iuſques que nature a eſté ſurmontée, ainſi qu'appert par le gangrene : ou a ſurmonté le mal par ſa force, nonobſtant qu'on l'ait oppreſsée dauantage par tels medicamens. Quoy voyant, on dira qu'elle a ſuppuré l'excrement, & qu'ainſi le faloit preparer pour le tirer de là : Au contraire,

i'inſiſte

i'insiste que le vnctueux ne peuuent preparer sanie & sordicie autrement qu'en les retenant en la partie, pour estre cause de gangrene. C'est donc à grand preiudice. Partant il est expedient suiure la voye & methode icy descrite. Et par mesme medicament sera eschauffée la partie, sechée la sanie, mondifiée la sordicie, confortées les parties subiectes iusques au profond. Et n'est trouué en ce, empeschemẽt aucun. Car le medicamẽt trouue les chemins libres, parceque par la playe manifeste se vuide tout l'excrement, lequel est preparé de toutes pars par l'attochement du medicamẽt. Et n'est la chose de mesme qu'au phlegmon, qui a les pores petits : par lesquels ne peut estre soudain euacuée si grande portion de matiere, sans estre premierement preparée par suppuration. Il y a icy playe manifeste, à laquelle respondent les fracasseures d'alentour, par lesquelles le medicament s'insinue iusques où il faut pour le secours de nature : d'ailleurs le phlegmon à la matiere propre pour estre suppurée. Ce que Galen remarque proprement, quand il dict qu'elle n'est du tout benigne, autrement en seroit faict nourrissement : ny aussy du tout aliene, qui ne pourroit estre suppurée. Ce qu'appert manifestement en ce qu'il ne se conseille suppurer le schirrhe, atherome, steatome & semblables. La sanie & sordicie auront elles les conditions requises pour estre suppurées mieux que les susdicts ? Ie

ne penſe qu'aucun l'oſe affermer, veu que du tout ils ſont contre nature, & deſtitués du regime dicelle. Nous pouuons facilement conclure qu'ils ne peuuent eſtre ſuppurés, n'ayans en eux eſprit ny chaleur autre que contre nature. Bien pourront ils eſtre pourris dauantage, pour exciter le gangrene plus promptement, par l'aide ſingulierement des ſuppuratifs. Qu'on y penſe, qu'on examine ce faict, & on trouuera ces raiſons tirées des vrays principes. Il eſt vray qu'il faut auoir le iugement libre & à ſoy, non attaché ny ſaiſy ou preoccupé.

On m'obiectera encores l'experience, que nous faict veoir du pùs louable en la contuſion où giſt la ſanie. La reſponce eſt toute preſte. I'ay deſia dict que la nature des parties voyſines, eſt tellement forte quelquefois, qu'elle ſurmonte le mal & offenſe qu'on luy faict par tels remedes. C'eſt qu'elle cuit & ſuppure l'aliment qui y arriue, enſemble la chair à demy contuſe, qui n'a ſenti entiere deſtruction: & c'eſt ce que fait voir ſuppuration en telles playes, & de la vient que pluſieurs eſtiment la ſanie matiere de ſuppuration, cõtre tout droict & raiſon.

Les playes cõcluſes doiuent eſtre ſuppurées

S'il on m'accuſe maintenant que ie ne veux ſuppurer telles playes, en reiectant les ſuppuratifs. I'affirme voirement qu'il n'y ſont propres ny proffitables: mais ie ne laiſſe pourtant de les ſuppurer à la maniere qu'il conuient, & ainſi qu'eſt porté par la ſentence d'Hippocras. Que

plus.

plus eſt ie m'aſſeure que la playe ſera pluſtoſt vraye monſtre de pùs louable, y appliquant le medicament que i'ay dict, que ne ſera par les ſuppuratifs vnctueux. Ma raiſon eſt tirée d'vn principe ferme & aſſeuré, à ſçauoir que nature faict generation du pùs en la playe, ayant force, & n'eſtant empeſchée. Or le medicament qui tempere la partie & luy oſte l'excrement (qu'eſt double, comme auons dict) luy donne force, & lux oſte l'empeſchement. Donc tel medicament ſera ſuppuratif, aydant à nature pour engendrer le pùs. I'eſtime que Galen accorderoit la premiere propoſition s'il viuoit auiourd'huy: & perſonne de ſain iugement ne ſçauroit nyer les autres.

Nature fait le pùs.

Il eſt aiſé maitenant à chacun d'entendre la ſentence d'Hippocras, quād il a dict, qu'on ſuppure promptement la contuſion: C'eſt à dire, temperés & deſchargés la nature des choſes que luy ſont nuiſibles, à ce qu'elle face deuemēt ſes actions. Ce qu'on cognoit par la production du pùs, qu'eſt l'excrement louable des playes, qui eſt ſigne de la force & bonne action de nature. Ces parolles ſont brieues: mais contiennent grand ſens. Et qui les conſiderera de bien pres, trouuera que c'eſt la droicte & legitime intelligence de la ſentence d'Hippocras. Laquelle peut eſtre confirmée par ce qu'il a dict tant de fois, que le medecin eſt ſeruiteur de nature, la ſecourant par voye droicte & legitime, ſuyuant

Declaration de la ſentence d'Hippocras.

les mouuemens d'icelle. Or en telles playes nature taſche à temperer & conſumer ou oſter l'excrement : il faut donc que le medicamẽt ſoit à meſme fin : tel ſera celuy qui aura les cinq facultés que i'ay deſcrites. Paracelſe l'appellera ſemblable à la nature, tẽdant à meſme fin qu'elle, contrariant à la maladie de tout poinct & en toutes ſortes.

Pluſieurs qui ont comprins autremẽt le ſens d'Hippocras, trouueront eſtrange mon interpretation, s'eſtans perſuadés qu'il a voulu qu'on y appliquaſt les vnctueux ſuppuratifs : mais i'y trouue fort peu d'occaſion & raiſon. Euſt il voulu rendre la playe ſanieuſe & ſordide, plus humidé & plus ſale? eut il voulu expoſer le bleſſé au dãger du gangrene ? eut il voulu ſuppurer ſanie & ſordicie pluſtoſt que les euacuer ? Ils ſeront pluſtoſt euacués que ſuppurés. Car le medicament paruient à eux incontinent, & ſont les voyes aſſez patentes de toutes pars. Mais eut il bien voulu prouoquer des grandes douleurs au malade ſans vtilite? Il eſt certain que nõ. Et c'eſt luy le premier qui a dict la playe ſeche eſtre plus proche de ſanté, & l'humide plus eloignée. Et n'eſt le vray & legitime moyen pour emmener telles playes à gueriſon, y appliquer les ſuppuratifs qu'on doict appliquer au phlegmon. Car tels vnctueux rendroyent les playes ſordides, quoy qu'elles fuſſent les plus nettes du monde. Que faut il donc faire? eſchauffer, ſechér, deter-

au liure des vlceres.

gér,

terger, penetrer au fonds & restraindre : & ainsi aurõs du pùs (œuure de nature) dez les premiers iours, pour auoir apporté bon secours à la nature, temperant & luy ostant les choses molestes, esueillant la chaleur des parties subiectes, & la fortifiant.

Que si quelqu'vn preoccupé & persuadé, ne vouloit se soubmettre à la raison & methode icy descrite, pourra auoir son recours à l'experience. Laquelle en plusieurs obseruée, le rendra certain & pleinemẽt asseuré. Il trouuera que gangrene n'en saisira iamais la centiesme partie des blessés, qu'en seront saisis par l'vsage des onctueux emplastiques.

Quelqu'vn trouuera ce medicament impropre, parce qu'il ne fera produire beaucoup de pùs: mais de cela est il à louër dauantage. Car en fortifiant la partie, se trouue l'excrement qu'est portiõ de l'alimẽt enuoyé, estre faict pus. Le reste conuerty en nourriture: & ainsi la proportiõ est gardée de l'aliment à l'excrement. Car beaucoup de pùs apparoissant par plusieurs iours, monstre cõsomption des parties: d'où bien souuẽt procedent les cauitez au profond, ou circuit de la playe. Ceste doctrine est fort claire, & nullement ambiguë, ayant son fondement en l'essense de la maladie ou disposition, poursuyuie par le bõ ordre & methode: si qu'il n'est besoing cercher les remedes qui luy soyẽt contraires par accidẽt: veu qu'on en trouue q luy sont cõtraires

beaucoup de pùs apparoissant par plusieurs iours est mauuais signe.

proprement & de soy : ny recourir aux irreguliers, lors qu'on en a, qui regulierement gueriſſent la playe. Ce qu'eſt fort remarquable en ce faict, auquel ſe commet abſurdité merueilleuſe.

Du Gangrene.

Paſſons outre & diſcourons par meſme methode & ordre pour ſçauoir les facultez du medicament propre à guerir le gangrene.

Repreſentons nous la playe en ſon commencement, & treuuerons que la chaleur naturelle y eſt eſteinte : & que la chaleur contre nature y tient place tout auſſi toſt. Car corruption d'vne forme eſt generation ou introduction d'autre. Il eſt vray, que la debilité de ſes actions la fait meſcognoiſtre : mais par ſucceſſion de temps appert le degaſt & deſtruction qu'elle faict, conſumant & putrefiant la ſubſtance des parties voyſines & proches : l'vn des ſignes de ſa preſence & action eſt l'ardeur que le bleſſé ſent auec douleur.

La difference eſt donc ſelon plus ou moins : les medicamens auſſi qui conuiennent au commencement, & à la ſuite, voire lors que le gangrene eſt manifeſté, ſeront de meſme genre ayans les meſmes facultez : vray eſt, que pour conſumer plus d'excrement, eſt expediant que l'exſiccation & deterſion ſoyet plus valides. Car l'excrement y abonde pour lors.

Au

Aucuns ont eſtimé que le venin l'a excité: mais n'eſt autre que celuy que i'ay dit. Autres ont penſé que ce fuſt le feu de la bale: mais cela n'a fondement aucun de raiſon. Et tant les premiers que ſeconds ont approuué le cautere actuel en telles playes. Et de vray il y conuient fort bien. Car il eſchauffe & conſume l'excrement, bien eſt vray qu'en toutes parties ne peut eſtre ſalubrement appliqué.

Le cautere actuel conuient à telles playes.

Ie penſe bien que ſi ie reprouue l'egyptiac, i'eſueilleray bon nombre de practiciens contre moy: ce neantmoins ie ſuis d'aduis l'examiner. Le verd de gris & le miel ont deux qualitez requiſes, ſçauoir eſt ſiccité & deterſion: mais la tenuité leur deffaut, & n'ont aſſez de chaleur, ou pour le moins, qui penetre.

Le vinaigre eſt froid, ſubtil, penetrant, & mordicant les parties vulnerees & deſnuees du cuir, deſquelles il peut eſtre dict ennemy, ſuyuant l'aphoriſme d'Hippocras: comme auſſi il l'eſt des membranculés. Il eſt aiſé maintenant de iuger ſi ſa tenuité eſt nuiſible en telles maladies, ou proffitable. Ie croy que les bleſſez diront qu'ils ſentent douleur fort vehemente, lors qu'on leur applique l'egyptiac: ce que i'ay veu par tant de fois, que m'a faict quitter l'vſage. Mais pour le mieux preparer aucuns y adiouſtent du vinaigre, à fin de le bien deſtremper, qu'eſt touſiours augmenter l'erreur, faiſant qu'il penetre ſi auãt qu'en fin puiſſe eſtein-

22. aph. lib. 5.

dre

dre la chaleur & eſprits des parties ſubiectes, qui ſont pour le ſecours de la bleſſee.

Reiectans donc l'vſage de tels medicamens, vſons de ceux qui ont familiarité auec noſtre nature, & qui conſument ou euacuent l'excrement tant ſanieux que ſordide : & ce ſera accomplir le contenu en la ſentence d'Hippocras, & ſi les playes ne ſeront expoſees à l'aſard du gangrene : pour lequel guerir les meſmes medicamens fortifiez ſeront fort propres. Car touſiours la nature eſt entretenue ou confortee par ce que luy eſt familier, & offenſee par ſon contraire.

I'ay trouué fort bon recours & heureux ſuccez, aux decoctions faictes en vin ſubtil, deſquelles i'ay faict deſcription en mon petit traicté par maniere d'exemple, leſquelles doyuent eſtre faictes diuerſement, ſelon que la nature des malades, les parties & bleſſeures le requierent : gardant touſiours les preceptes de l'art, leſquels ie laiſſe à traicter, n'ayant entrepris parler que des facultez requiſes au medicament en general, qui doit eſtre appliqué aux playes d'arquebuzades, & gangrene qui leur aduient ſouuent.

Ie penſe auoir ſuffiſamment monſtré quel doit eſtre le medicament local, pour guerir les playes d'arquebuzade, & les facultez de celuy qui peut guerir le gangrene, par indications tirees de la nature de la diſpoſition, concluant donc

donc mon Paradoxe, affermeray les ſuppuratifs n'y conuenir aucunemẽt, ny telle eſtre l'intention d'Hippocras, la ſentence duquel i'ay ſainement interpretee ſans aucune ambiguité: voire ſans auoir faict aucune violence aux parolles. Et parce eſtimeray iuſtement, que le medicament doit auoir familiarité auec noſtre nature, pour à elle ioint, chaſſer le mal par enſemble. Ce que Paracelſe a voulu dire s'accordant auec Hippocras.

QVE LES CATAplaſmes qu'on applique ſur les contuſions n'y conuiennent.

NOS practiciens commettent erreur bien grand, en ce qu'ils chargent les parties bleſſees d'arquebuzades d'vn fardeau peſant, qu'ils appellent cataplaſmes, leſquels le plus ſouuent ſont faicts des farines de feues, d'orge, de lentilles, d'ers, d'yuraye, & ſemblables, toutes leſquelles ils employent (ainſi qu'ils diſent) pour conforter. C'eſt vne façon bien eſtrange, quant on employe ce qui charge pour alleger: ce qui debilite pour conforter. Tels cataplaſmes nuiſent

ſent en pluſieurs ſorte: à ſçauoir en retenant les vapeurs excrementeuſes, qui s'eſleuent & euaporent de la bleſſure & contuſion. Et ne faut doubter qu'ils ne les arreſtent, veu qu'ils ont corps denſe & ſolide. Et d'ailleurs ſont fort vnis en leur ſubſtance, tellement qu'on les peut eſtimer emplaſtiques. Et ſont le plus ſouuent ſi adherans au cuir, qu'en les oſtant s'excitent de grandes douleurs, au detriment du poure bleſſé. Ce qu'aduient notamment s'ils y ſeiournent dix ou douze heures, lors on trouuera qu'ils ſeront fort ſecs, ſolides, adherans au cuir, & la partie fort eſchauffee. Et n'eſt ſans cauſe: attendu que les vapeurs excrementeuſes qu'exhalent du profond, ſont arreſtees, ainſi qu'auons dict, leſquelles allument le feu, ou chaleur contre nature. En outre chargent la partie, qui deuroit d'autant eſtre ſolagee par ſa debilité. Ce peſant fardeau l'accable, & la faict ſuccomber. C'eſt vn pauure ſecours qu'on luy donne. La nature du mal monſtre aſſez ce qui conuiét appliquer pour la gueriſon de telles playes. Et parce qu'auons dit cy deſſus, eſt aſſez notoire que le medicament doit eſchaufer, ſeicher, deterger, adſtreindre & tenuer: à fin d'eſcouler ce qu'eſt au fonds. Les cataplaſmes ſont craſſes, & ne peuuent agir qu'en la ſuperficie. Ils ont faute de chaleur, & de tenuité. Et l'abſterſion & ſeichereſſe qu'ils ont, ſert au cuir tant ſeulement, & non plus ou-

tre. Or laissant l'vsage de tels cataplasmes en telles dispositions, seront les blessez solagez de douleur, de garder long temps leurs blesseures : & qui plus est, du danger d'encourir gangrene.

DES TENTES QVE LES CHIRVRGIENS APPLIQVENT *vulgairement aux playes.*

IE ne veux traicter ceste matiere au long : mais seulement ouurir le chemin à quelqu'vn qui en escriue, ou ie le differeray à autre temps. Et pour bailler argument ou matiere, ie trouue la sentence de Galen fort louable, & bien claire, quand il dict, qu'on doit traicter le malade sans douleur. Et ce-pendant nos Chyrurgiens en excitent souuent de bien vehementes, par leurs tentes ou cheuilles, lesquelles ils veulent faire entrer iusqu'au fonds de la playe.

Ie vous prie considerer si Nature les peut auoir agreables, quand mesme ne peut souffrir

frir vne piece d'os qu'aura eſté des ſiens propres. Il eſt aysé à voir que c'eſt vne choſe contre nature : pour laquelle mettre hors, elle fera d'efforts beaucoup, non ſans exciter douleurs violentes.

Il ſera doncq' plus ſalubre traicter le malade auecq' plumaceaux bien deliez, au deſſus de la playe, & au dedans ſans les faire ſolides & rudes comme cheuilles de bois.

PETIT

PETIT TRAICTE' DE LA CVRATION DES ARQVEBVSADES PAR M. *Iacques Veyras docteur en medecine.*

LA nature des playes faictes par arquebuzades, a esté si exactemẽt descrite par Mõsieur Ioubert (lumiere des medecins de nostre temps) que ie prendray sa determination pour principe. Playe donques faicte par arquebuzade est, solution de cõtinuité manifeste, & occulte, qu'on nomme contusion: laquelle est excitee par l'aer ou le vent, pousse par la bale: laquelle cõtusion est souuent cause de gangrene, qui est suiuie tost apres de sphacele. Pour obuier à tels accidens, est expedient trouuer les medicamens propres à telles playes. Or la commune intention est, de reünir les parties disiointes: à quoy sommes induits par indications certaines.

Definition de playe faicte par arquebuzade. Icy pour disputer au paradoxe serieusement.

I

II

Cause de la cõtusion en l'arquebuzade & dequoy elle est suiuie.

Commune intention curatiue de la playe contuse.

1. La premiere desquelles sera vn bon regi-
III 2. me de viure. La seconde, de oster ce
qu'est estrange dans la playe, & retenir
IIII
V 3. ce qui est naturel & profitable. La troi-
sieme, eschauffer la partie, pour fauorir la
chaleur des parties subiectes, & y attirer
4. les esprits influens. La quatriesme est
absterger, exsecher, abstreindre, & at-
tenuer les humiditez superflues (que
nous pourrions nommer ichores ou ex-
cremens) prouenues à raison de la con-
tusion: & pour fin, agglutiner les parties
5. disiointes. Que si quelqu'vn vouloit ad-
iouster la resistance contre le venin,
qu'on presuppose en telles playes, ie n'y
contredirois pas: mais que seulement on
VI entende le venin proceder de la contu-
sion, pour l'extinction des esprits. La
troisieme & quatriesme indications, ont
besoing d'estre deduites vn peu au long
selon mon intention, à fin qu'on puisse
trouuer le propre medicament topi-
que, qui aye les facultez susdites. Il me
semble que tous ceux qui ont traicté ce-
ste matiere iusques à present, ont pris
Surquoy se fondent ceux leur fondement de la curation de la con-
tusion

tusion d'Hippocras au liure des playes de la teste, où il dit que les cõtusions doiuẽt estre suppurees, pour estre amenees à gueriſon. Mais il ne me ſemble point, que la ſentence d'Hippocrate puiſſe eſtre generale : & y a dix ans paſſez, que i'ay eſtimé commettre erreur, d'amener telles contuſions à ſuppuration. D'autant que la ſuppuration requiert que la chaleur de la partie ſoit valide & vigoureuſe, pour rendre la matiere loſiable : & neantmoins nous voyons telles parties deſtituees de chaleur. Item, la ſuppuration ne ſe fait point à l'aduantage & profit du patiant, ſi la matiere n'eſt diſpoſee, & ſi en elle ne ſont contenus les eſprits vitaux en quantité. Or il eſt tout euident, que la matiere eſt mal propre, eſtãt elle hors du regime de nature, deſtituee de ſa chaleur naturelle, & ſes eſprits eſtaints. Que ſi on conſidere la nature des ſuppuratifs on trouuera qu'ils y ſont appliquez contre tout art & methode. Car quelle raiſon y a-il de retenir par les ſuppuratifs les malignes vapeurs de la contuſion en partie charnüe ? Ie dis malignes,

qui traictent la cure des cõtuſions.

Voiez le paradoxe.

Que toute contuſion ne doit eſtre ſuppuree meſmemẽt celle de l'arquebuzade.

Raiſon premiere.

Seconde.

VII

Troiſieme.

gnes,en tant que tels excremens y contenus, ſont du tout contre nature, parce qu'auons deduit. D'auantage quelle raiſon y-a-il, de ſuppurer les parties, ou l'aliment d'icelles,lors qu'il eſt beſoing,non ſeulement de preſeruer le tout de pourriture maligne, mais auſſi d'empeſcher que rien n'y ſoit gaſté, ny peruerti: ains pluſtoſt le tout conſerué ou adapté à leur entier entretenement ? Il appert donc, que les ſuppuratifs ſur la contuſion, retenans telles vapeurs, amoliſſans auſſi & affoibliſſans le peu de chaleur naturelle qui eſt de reſte, ſont cauſe que le gangrene y aduient facilement. Et voila le fruit des ſuppuratifs mal adaptez. Autre raiſon eſt de les appliquer aux phlegmons, lors qu'il eſt beſoing : car la matiere eſt ſang eſchauffé : en la contuſion ce ſont humeurs ou parties refroidies ; au phlegmon y a quantité d'eſprits, en la contuſion ils ſont eſteints. Ledit Sieur Ioubert ſemble auoir en ceſte conſideration, par deſſus tous ceux qui ont eſcrit de ceſte matiere ; que comme il eſt graue en toute eſpece de doctrine, ainſi a-il inuenté

Quatrieme.

Concluſiõ que les ſuppuratifs cauſent pluſieurs maux ez lieux cõtus.

Comment les ſuppuratifs cõuiennent aux flegmons.

Difference des flegmons aux contuſiõs.

M. Ioubert approche de ceſte opinion,

vn medicament (qu'il appelle Triapharmac) lequel approchoit plus de la nature requise: mais toutesfois il ne me semble tel, qu'il puisse auoir toutes les intentions susdictes: tant parce qu'il ne l'applique qu'en la playe manifeste, que aussi tout le corps d'iceluy medicamẽt n'est de cõsistence conuenable. Ie feray donc ainsi ma deduction. La playe faicte par arquebuzade doit estre reünie, & parce requiert medicament agglutinatif: & veu qu'elle est refroidie, requiert que le medicament soit chaud: & pour consumer les humiditez de la contusion, tel medicament doit estre exsiccatif: & d'autant que tels excremens sont partie crasseux, partie subtils, tel medicament doit estre absterſif: & à fin qu'il penetre iusques au profond de la contusion, doit estre de tenuës parties: & pour empescher la fluxiõ d'humeurs que nature a accoustumé enuoyer aux parties ia affoiblies, l'adstriction moderee y est requise: & pour estre plus familier à la nature, pourra estre tel medicament contre le venin. Toutes ces qualitez seront trouuees en tel

En quoy defaut le Triapharmac de M. Ioubert.

I. VIII

Discours des indications proposees par l'essence de l'arquebuzade.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

IX medicament que s'enſuit pour exemple.

Medicament qui ha toutes les qualitez requiſes, pour guerir l'arquebuzade.

Prens racines de ſimphytum, trois onces, racines d'ariſtolochie, vne once & demie: bagues de laurier, trois drachmes: fueilles de prunella & de peruenche, de chacune demy poignee: de zodoaria, vne drachme. Soit faicte decoction en trois liures de vin blanc (y adiouſtant poudre d'eſcreuiſſes deux drachmes) dans vn pot de verre, ou de terre verniſsé, ou de cuiure, à la conſumption du tiers, ou enuiron, & ſoyent colez. La colature ſoit gardee en vaiſſeau de verre, en lieu commode. De ceſte decoction faut mettre dans la playe delicatement, vn peu chaude: & y en faire, arreſter, auec plumaceaux de linge bien delié, ou cotton: & au deſſus aux enuirons y appliquer linges redoublez, trempez dans ladicte decoction chaude, ou eſponges, & remuer trois ou quatre fois en vint & quatre heures, continuant iuſques à la gueriſon. Il eſt beſoing garder les indications de l'art en ceſte conduite. Car au commencement on fait plus forte la decoction, y adiouſtant de

Vſage dudict medicament quant à l'application.

X

Comment il conuient faire le medicament plus fort ou foible.

ariſto

ariſtolochie dauãtage : ou bien en faiſant plus longue decoction, & conſumer plus du vin. Quelque fois eſt beſoing le faire plus foible, ſelon la nature des corps, ou des parties, ou l'eſtat de la playe : & lors on retranche la quantité de l'ariſtolochie, ou on fait le tout cuire moins, ou on la faict diuerſement auec autres ſimples ſelon la varieté des indications.

XI

Comment on l'approprie a diuerſes parties du corps.

Telle decoction eſt appropriée aux parties de noſtre corps, y adiouſtant les medicamens appropriez à icelles : comme aux playes de la teſte, de betonica ou racine d'iris : aux playes des iointures d'yua arthritica : aux playes des nerfs, de primula veris, & ainſi des autres. La decoction du gaïac, d'iris, fleurs d'hypericon, & fueilles de langue de ſerpent, peuuent faire le meſme effect, y adiouſtant les eſcreuiſſes. En ſomme tels medicamens, en telle forme, peuuent non ſeulement eſtre appliquez aux playes, quelles quelles ſoyent, & en tout temps (conduiſant le tout ſelon l'art) mais auſſi peuuent eſtre prins par la bouche cõme potions vulneraires : deſquelles l'v-

Autre decoction produiſant le meſme effect.

Que tels medicamens conuient à toutes playes, & appliquez & prins par la bouche.

XII

XIII

Diuersité de vaisseaux à faire la decoction selõ qu'õ en veut vser.

sage doit estre frequent. Et voila pourquoy i'ay dit que la decoction se pouuoit & doit faire en vaisseaux de verre (& mesmement *in balneo Mariæ*) lors qu'on la veut pour seruir de potion. Et la peut-on faire en vaisseau de cuiure, pour seruir au premier & second appareil, lors qu'est requise plus grande absterſion. Ie dis en outre, que ceste forme de medicament conuient aux playes internes, ausquelles ne se peut rien appliquer que par iniection. Ie sçay qu'on m'opposera les douleurs, & pour raison desquelles les Chirurgiens appliquent communément leur iaune d'œuf auecques l'huile au cõmencement : chose qui me desplait en toutes playes. Car l'experience rend suffisant tesmoignage, que les medicaments en la forme que i'ay descrite, appaisent merueilleusement les douleurs : & si ont cela d'auantage d'auancer la gueriſon: au contraire l'œuf & l'huile la retardent d'autant. C'est vne chose certaine, que les excremẽs contenus aux parties blessees, ne sont euacuez par l'huile rosat, ou commun, ny par le iaune de l'œuf.

Reprobation du commũ digestif fait de iaune d'œuf & d'huile, pour appaiſer la douleur.

Que les susdits medicamens appaisent suffisamment la douleur, & auancent la gueriſon.

XIIII

Commẽt l'œuf & l'huile retardẽt la gueriſon.

Or

Or tels excremens entretiennent l'intemperature aux parties blessees, voire l'augmentent. Mais ceux que i'ay descrits, temperent les parties, abstergent, tenuent, resoluent, & par leur moderee adstriction empeschent la nouuelle fluxion, reserrants modereement les veines des parties superieures, ou ils penetrent aydez de leur tenuité, & sont fort familiers à la nature. I'adiouste à cecy qu'il n'est aucun cataplasme de farines tant soyent elles absterssiues & exsiccatiues, qui puisse estre esgalé ausdicts medicaments en faculté de conforter & resoudre. Car on voit à l'œil, que toutes farines bouchent les pores, & se rendent emplastiques: & par ce moyen ne permettent qu'il se face aucune exhalation de vapeurs, mais qui plus est, en les retenant toutes, chargent les parties d'auantage, & par consequent les affoiblissent. De là sont sortis vn million d'accidens: & ne faut s'esbahir si le gangrene a facilement saisi les parties blessees: attendu l'vsage frequent desdicts cataplasmes. Ie n'approuue non plus les vnguans, hui-

XV

Que nul cataplasme de farines est tant confortatif & resolutif que lesdicts medicamens.

Nuisance des farines.

Que les cataplasmes des farines ont causé maintes gãgrenes.

Reprobation des choses on-

Glueuſes appliquees à l'ẽtour du lieu blecé.

les & graiſſes qu'on a accouſtumé d'appliquer aux lieux circonuoiſins des parties bleſſees, & deſquels la faculté eſt de relaxer, pour appaiſer les douleurs: tel qu'eſt l'onguent roſat, huile roſat, huile commun, onguent de althæa, & tels autres: d'autant que cela ſert à affoiblir leſdictes parties, & en voulant appaiſer la douleur on leur oſte leur force. Mais ceux que i'ay deſcrits eſtants bien adaptez, peuuent mieux appaiſer les douleurs, & entretenir la force deſdictes parties, laquelle ſert au ſecours des bleſſees. Quelquefois le marc de la decoction premiere que i'ay deſcrite, ayant premierement fomenté, a eſté ſuffiſant d'appaiſer la douleur & notamment à la teſte. Ie concluray en ſomme que ceſte forme de medicament, m'a ſemblé eſtre vtile en toutes ſortes de playes eſtans bien adaptees ſelon l'art: & ay peu priſé toutes autres formes de medicamens, voire les baumes artificiels, deſquelz on faict grand'eſtime. Car autant que i'en ay veu, ont eſté ſuppuratifs: leſquels ie reprouue en toutes playes.

Que telles onctions affoibliſſent la partie.

Que le marc de la premiere decoction, ſert de cataplaſme apres la fomentation.

Concluſion approuuant leſdictes decoctiõs & reiettant toutes autres applications pour toutes ſortes de playes.

Tous baumes ſont ſuppuratifs & par cõſequent reprouuez en toutes playes.

Ie

Ie vois vn erreur manifeſte en nos Chirurgiens, qui ſuppurent les playes recentes, auſquelles conuient la ſeule agglutination. Mais il leur plait de gaſter & corrompre les parties ſaines, contre la ſentence d'Hyppocrates & Galen, qui veulent garder & preſeruer ce qu'eſt naturel.

Erreur cõmun des pratiquãs.

xvi

Que les practiquans prenent plaiſir & à gaſter & corrompre le ſain.

REFVTATION D'AVCVNS PROPOS MIS EN auant par M. Iacques Veyras, docteur en medecine, touchant la curation des playes faictes d'arquebuzade: par M. Tannequin Guilhemet maiſtre en chirurgie de la uille de Niſmes, & Chirurgien ordinaire du Roy de Nauarre.

MONSIEVR, i'ay penſé que prendriez en la bonne part, que ie diſſe librement ce qu'il me ſemble de ce qu'auez eſcrit pour la curation des arquebuzades. Cependant vous prie ne reietter mon dire, pour eſtre mal poly & orné.

Ariſt. au 2. de ſa metaph. chap 3.

Ie

1. *Contre la definition.*

Ie viens au premier point. Vous appellez playes telles ſolutions de continuité faictes par arquebuzade. Il ne me ſemble point, que telle ſolution de continuité puiſſe proprement eſtre dicte playe. Car playe eſt vne diſpoſition ſimple & ſans contuſion. Et ainſi ſemble l'auoir entendu Galen, & M. Gui de Chauliac. Parquoy ſi elle eſt playe, ſera improprement dicte, & à faute d'autre nom plus propre.

Que la ſolutiõ de continuité faicte des arquebuzades n'eſt propremẽt playe. liu. 3. therap. traicté. 3. doct. 1. cha. 1.

2. *Que l'aer ou le vent pouſſé de la bale n'eſt cauſe de la contuſion.*

Au ſecond point vous dictes, la contuſion eſtre excitee par l'aër ou le vent, pouſſé par la bale. Il me ſouuient auoir leu quelquefois, que quand le vent ou l'aër ſont enclos en vn lieu, le feu y interuenant, les chaſſe ou conſume: eſtant il d'action fort violente par deſſus tous les elemens. Et puis auſſi, tout le lieu ou eſpace luy faict beſoing, pour ſa rarité. Or en la partie bleſſee il fait les meſmes effects, que le foudre. Dont les parties en deuiennent liuides ou noiraſtres, auec ſentiment de grandes & extremes douleurs, peſanteur, endormiſſement de membres, ſignes certains de venin, ou

M. Ioub. 1. partie des arquebuzades pag. 5. Parac. lib. 1. de ſa grand chi. traict. 3. cha. 9. Que le feu cauſe tous les accidẽs qu'on voit en l'arquebuzade. Paul. Aegi. li. 6. chap. 88.

qua

qualité veneneuſe, procedante du feu, qui corrompt le baume de la partie. Tellement que les modernes ont bien osê dire, telles playes deuoir eſtre traictees, comme carboncle empiré, tant au regime vniuerſel, que particulier. D'ailleurs l'experience teſmoigne, les habillemens ſe trouuer bruſlez, la bale venant de loing. Et puis la bale ſe trouue tant chaude, qu'on ne la peut tenir à la main: choſe que monſtre le feu accompagner ladicte bale. Dont ie conclus par ladicte bale n'eſtre pouſsé l'aer ne le vẽt: ains pluſtot, du feu, qui accompagne ladicte bale, eſtre excitee l'eſcharre.

M. Ioubert *part. 3. des arquebuzades probl. 16.*

Au troiſieme point vo⁹ dites, qu'il eſt requis vn bõ regime de viure. Ce que ie reprouue: & dis q̃ quãt aux playes, les medecins & Chirurgiẽs ſont ennemis de la nature, quãt par vn ſubit chãgemẽt luy impoſent ioug: à laquelle (ſelon Hippocrate) & à la couſtume, on doit permetre quelque choſe, ſans faire grand & noueau changement en la qualité & quantité. Suiuãt ce que dit vn docteur en medecine en ces mots. *Qui decumbunt morbis*

3.

Reprobation du regime qu'on ordonne aux bleſſez.

Argumens par autorité.

„ *Theoph. Paracl. lib. Xe-*

nodoc. tract. 3. „ *bis chirurgicis, nec doctori, nec regimini ſub-*
„ *iecti ſunt.* Et en vn autre lieu : *Regimen in*
„ *morbis chirurgicis non debet adhiberi (vt pau-*
„ *cis abſolam) infirmo concedetur iſta inſtitue-*
„ *re pro ſua prudentia & experientia, quæ ip-*
„ *ſum docet quid vitare debeat, & quid non.*

Argumens par raiſon. Venons maintenant aux raiſons. Ie dis que toutes choſes que ſont ſenſitiues, vegetales & minerales, ſont reduites à trois principes, ou à l'vn d'iceux, comme ſera deduit cy apres : preſuppoſant que ce ſoit par nature valeureuſe, ou artiſte induſtrieux ſpagyrique.

Digreſſiõ priſe de l'art ſpagyrique. Ie feray icy vne digreſſion ſur ce faict, pour monſtrer que ledit art ſpagyrique à

Ariſt. 2. de ſa metaph. ſuiuy la nature. Laquelle ſans difference d'alimens, ha ſes inſtrumens ſi propres & aptes, pour la ſeparation des ſubſtances, qu'il n'eſt poſſible mieux l'excogiter: Cõme le ventricule, pour receuoir indifferemment tous alimens, & les cuire. Les

Galen de l'vſage des parties lib. 4. chap. 1. inteſtins, veines meſaraïques, foye & veines grandes, pour accomplir ladicte cõ-

Galen au ſuſdict chap. 2. ction, & faire ſeparation des ſubſtances pures & impures, & diſtribution conuenable. Mais telles actions ne ſont elles

pas

pas faites par chaleur moderee ? & telle chaleur n'eſt elle pas en corps, qui ait les proprietez requiſes à tels effects ? Ouy certes. Les tuyaux y ſont manifeſtes, & cõduits à ce requis. On y void les ſouſpirails & eſuatails. Parquoy, ce grand facteur c'eſt monſtré admirable en ce chef d'œuure. Les poulmons ſont les ſoufflets: les arteres & veines ſont les retortes: la bouche, le nez, yeux & aureilles ſont pour eſpurger les exhalations fuligineuſes, & receuoir l'aer, à temperer ladicte chaleur: à cela meſmes ſert toute la ſuperficie du corps. Or tous alimens ſont là receus, cuits & diſtribuez: & d'iceux tous la ſubſtance eſt reduite en l'vn des trois principes, ſoulphre, mercure & ſel. Le meſme ſe trouue en l'art, par lequel toutes ſubſtãces ſont reduites à l'vn deſdits principes, ou à tous les trois ſans difference aucune. Que ſi le regime eſtoit requis, ſeroit fondé ſur les choſes non naturelles, & leurs annexes: deſquelles ne doit eſtre priſe indication aucune, attẽdu qu'il faudroit, que la cauſe de la maladie ne retournaſt plus, ſi de là eſtoit tiree

Galen de l'vſage des parties liu. 6. chap. 9.

Falco ſur l'Anatomie de M. Gui chap. 2.

Ariſt. 2. phiſi.

Que des choſes non naturelles n'eſt priſe aucune indication.

indica

indication curatiue. Or il eſt ainſi, que la maladie & ſa cauſe ne laiſſent pas de retourner : comme on voit, que l'humeur eſtant purgé ne laiſſe pas d'eſtre reengẽdré. Parquoy tout le diſcours des indications prinſes des choſes non naturelles, & leurs annexes, ne peut ſeruir à la gueriſon des maladies humorales. Par conſequent nul regime eſt à obſeruer.

Parac. lib. Xenodoc. traict. 3.

4. Au quatrieme point, qu'eſt d'oſter les choſes eſtranges, i'eſtime, contre la commune opinion, qu'on commet erreur, de s'opiniaſtrer pour tirer la bale quoy qu'il en ſoit. Car la partie en eſt plus dilaceree ou meurtrie : dont ſon vray baume en eſt corrompu, & par conſequent le gangrene s'introduit. Item que par l'ouuerture plus ample les qualitez externes offenſent merueilleuſemẽt les internes: ce que peu d'hommes ont aperceu. Ce qu'vn docteur a dit en ſes mots : *Natura integro plurimùm gaudet, ruptáque prorſus abhorret.* D'autre part, il conuient traiter le malade ſans douleur, ainſi que l'excellent poëte Homere l'a dit en ceſte ſentence.

Qu'il ne ſe faut opiniaſtrer à tirer hors la bale.

Raiſon premiere.

Seconde.

Parac. lib. de vulner. cap. 1.

Troiſieme.

Celuy

Celuy qui eſt chirurgien renommé,
Entre pluſieurs autres ſoit eſtimé:
Veu qu'il tire hors les dards pernicieux,
En appliquant remedes gracieux.

Paul. Ag. l. 6. cap. 88.

5.

Que la partie blecee d'arquebuzade ne doit eſtre eſchauffee.

Au cinquieſme point, qu'eſt d'eſchauffer la partie &c. Ie dis que la partie ne requiert eſtre eſchauffée, attendu que le bleſsé ſent à l'inſtant (ou bien toſt apres) grande ardeur. Laquelle ne peut eſtre chaſsée par qualités contraires des medicaments, mais par leur force & vertu. Parquoy n'eſt ia beſoing eſchauffer ou refroidir, veu que le froid n'eſtaind pas le feu &c. mais l'humidité. Item les medicaments ne purgent point par leur chaleur, ou ſemblables qualitez, mais par leur vertu. Autant en eſt il des topiques q incarnēt, nō par les qualitez ſuſdites, mais par leur vertu. Au ſixieme point vous dites qu'en la contuſion y a exſtinction d'eſprits. Ie dis que ce n'eſt proprement contuſion, mais eſcharre & venin: comme on peut dire de ce qu'a eſté touché par le foudre. M. Gui parlant d'eſtiomene dit, qu'il n'eſt proprement puſtule,

Que l'ardeur ne peut eſtre chaſſee par qualitez contraires.

Parac. en ſa grand chirur. libr. 2. traict. 2. chap. 2. li. de cutis aperiū chap. 6. de paramiorū. 4.

6.

La ſeule vertu des medicaments & non leurs qualités opere.

Que en l'arquebuzade il n'y a vraye contuſion ains eſcharre & ve-

vin. Parat. en sa grand chir. lib.1.cnap.9.

mais il est effect des pustules: aussy l'escha re aux dictes playes peut estre dit corrõpre le baume des parties voisines, enuahissant peu à peu, iusques qu'elle y ait introduit le sphacele. A quoy ayde beaucoup l'indüe preparation des topiques: comme nous auons obserué en nostre voyage de Poictou, & depuis par plusieurs annees en ce pays, & mesmes en ceste ville. Au septieme, des suppuratifs: Ils sont prins en double maniere: c'est à sçauoir, les vns chauds humides & onctueux, sans quils soyẽt emplastiques & tels (selon les anciens) cõuiennẽt aux playes contuses. Les autres sont emplastiques, moderez en chaleur, qui conuiennẽt aux phlegmõs. I'approuue donc les premiers estants preparez par art spagyrique, qui nõ seulemẽt en telles playes, mais en toutes recentes peuuẽt estre salubremẽt appliquez. Et pour en biẽ & dextremẽt vser aux contusions, est besoing lauer la playe auec du vin chaud premierement, à fin d'esueiller la chaleur ia languide. Ce que fit le Samaritain au blessé, cõme est escrit au 10. de S. Luc. Mais les emplastiques

L'eschare est ce que cause la corruption de la partie.

L'indeuë preparatiõ des medicamẽs auãce ladicte corruption.

7.

Des suppuratifs double maniere.

Din. sur Auic.

Quels suppuratifs cõuiẽnẽt aux playes contuses.

Galen. lib. 5. des simpl.

Que en toutes playes recẽtes conuiennẽt les suppuratifs nõ emplastiques.

Comment les emplastiques conuiennent à toutes playes.

me

me ſemblent conuenir à toutes playes, pour vne fin principale: qu'eſt de conſeruer le baume de la partie des iniures externes: ainſi qu'on faict aux plantes offenſees, ſur leſquelles on met de la boüe ou argile, à fin que les qualitez externes ne nuiſent aux internes. Au huitieme point, dites, que la playe requiert medicaments agglutinatifs. Ce qu'auons dit cy deſſus peut eſtre raporté icy. Car ce n'eſt le medicament qui incarne, vnit ou conſolide (encores bien que les anciens chirurgiẽs l'ayent penſé) mais la vertu. Et pource, ſeront ils plus propremẽt appellez attractifs, & conſeruatifs du vray baume en la partie, que agglutinatifs & incarnatifs. Au neufieme point vous dites, toutes les qualites requiſes eſtre en voſtre remede: me ſemble au contraire. Car la force de l'vn faict gaſter l'autre, & le meslange de pluſieurs gaſte le tout. Et qui pis eſt, bailler aux ventricules des parties de viandes ſi groſſieres, & auec toute leur craſſe ſubſtance, eſt pluſtot les offenſer que ſecourir. Ie dis les facultez de tels remedes eſtre encloſes en la ſubſtance terreſtre,

Parac. lib. 1. de mumia cap. 1.

8.

Du medicament agglutinatif.

Parac. au lieu ſuſdit.

9.

Que toutes les qualitez requiſes ne ſont au medicamẽt de M. Veyras. Gal. li. 3. terap. chap. 2.

Qu'il ne faut appliquer, ſinõ la ſubtile ſubſtance des medicaments.

comme dans vne prison, & par cela empeschees de leurs actions. Mais estant tirees dehors, secourent lesdites parties dignement, sans qu'elles soyent en rien trauaillees, ny debilitees par leur substance laquelle est subtile. Elle ne sera point subtile en vostre medicament, attendu que par decoctiõ le subtil s'exhale, & demeure le phlegme : chose fort contraire à la dite disposition, voire pour la faire empirer, & y en exciter des nouuelles. Il m'est aduis qu'on pourroit trouuer vn seul remede qui seroit de tresgrãd effect. Et pour ce faire seroit requis, examiner la nature d'vn chascun corps exactemẽt: sçauoir sa composition, & le moyen de le resoudre en ses elemens, soit il sensitif, vegetal ou mineral : & de là tirer vn medicament qui seroit excellent. Et n'est le point principal en cerchant le remede, opposer vn contraire à l'autre: mais adapter vn specifique. Que sera appliquer à la maladie son semblable : comme aux maladies sulphurees soulphre, aux salees sel, aux mercuriales mercure. I'entends sel, soulphre, mercure extraits de leur corps,

Que par la coction le meilleur du medicamẽt se perd.

Comment on pourroit trouuer vn remede simple a tel mal.

Que les maladies ne sont gueries par cõtraires ains par sẽblables.

corps,&bien rectifiez par art ſpagyrique. Item huiles,ou eaux extraites d'agrimonia,ſerpentaria,conſolida, betonica &c. Ou vn chacun d'eux (cõme dit eſt) attireront & cõſeruerõt le baume de la partie:donc la playe ſera reünie, & l'eſtomac fortifié. Que s'il faut vſer de decoctions, elles pourrõt eſtre faites en pluſieurs ſortes, pour les commoditez des lieux:l'vne eſt *in balneo Mariæ*, l'autre eſt au fiens de cheual,l'autre au ſablõ, l'autre eſt au vin, cependant qu'il boult,l'autre aux rayons du Soleil, les vaiſſeaux eſtans en toutes ces ſortes bien eſtoupez. La matiere liquide, qu'il eſt plus propre à faire decoctions & potions,c'eſt le vin blanc,vieux, ſubtil & cler: comme M. Gui le recite, que par le paſsé on en faiſoit potions. Mais ie ne voudrois le permettre aux bleſſez à la teſte, auſquels le vin peut facilement nuire: & en defaut du vin, on pourra prendre des herbes vulneraires, & les biẽ decouper menu, les faire bouillir dans vn vaiſſeau bien lutté: duquel ſortira vne liqueur fort proffitable à tous bleſſez febricitans, commode pour ceux

Diuerſes preparations de medicaments.

Qu'elle matiere eſt plus propre aux decoctions.

Pour qu'elles playes ne conuient faire la decoction au vin.

Ce qu'on peut prendre en lieu du vin.

qui meſmes n'ont acouſtumé le vin. La dite liqueur eſt vn excellent topique: & à laquelle pour en faire potiõ plus agreable, pourra on adiouſter vn peu de canelle. Il eſt bon que telles potions *in balneo Mariæ*, ne bouillent plus que d'heure & demie. Car en conſumãt la tierce partie, ou la moitié du vin, ſa vertu s'euapore, & ſe rend de mauuais gouſt. Au dixieſme, qu'il faut remuer &c. Il me ſemble que vous auez plus d'eſgard à changer voſtre remede, qu'à autre choſe parce qu'il s'affoiblit. Ce qui n'a pas eſté obſerué des anciẽs ni modernes, pour ceſte ſeule fin. Et monſieur Ioubert (homme tres-ſubtil & tres-docte) parlant de ce fait, a dextrement diſtingué le temps: ayant eſgard tant à la partie, qu'auſſi à la quantité du pus, qui peuſt eſtre retenu dans la playe, lequel corrompt le beaume de la partie, ainſi qu'vn medecin a enſeigné par ceſte ſentence diſant: *A quo accidentia quæuis originem ducunt, vt calores vel incendia; frigora, tumores & ſimilia.* Les chiens en lechant leurs playes les purgẽt du pus, & parce le vray beaume de la partie

Combien doit bouillir ce dequoy on fait les potions.

10. *Du remuemẽt frequent du remede applique.*

Pourquoy il faut remuer les medicamẽts appliquez.

Dalechãp ſur le 6. liu. de Paul. Agi. chap. 88.

Parc. lib. de mumia cap. 1. Comparaiſon des chiens qui laichent leurs playes.

tie eſt gardé, qui fait la conſolidation. Et quant à penſer les bleſſez, du terme ou interualle, me tiens du coſté dudit monſieur Iouber, ayant eſgard à la grandeur ou petiteſſe de la playe. Car de telle ſollicitude doit dependre le iugemẽt du chirurgien, pour euiter les accidents, & ſur tout aux grandes playes. A l'onzieme point, qu'eſt d'approprier la decoction aux parties, i'ay reſpondu ſur le neufieme. Au douzieme point, eſt à toutes playes appliquer le dit medicamẽt: Ceſte propoſition me ſemble contraire à l'art de Galen, & de M. Gui, leſquels obſeruẽt l'eſſence de la maladie, & la nature des membres qui ſouffrẽt: & autres pluſieurs indications particulieres aux playes & vlceres, deſquelles traite M. Gui en ſon troiſieme traité doct. 1. c. 2. Autremẽt les artizãs quitteroyẽt leur art mecanique, pour ſe rendre chirurgiẽs. Ce que Galen monſtre contre Theſſalus. Ie ne doubte qu'auiourd'huy ne s'en trouuent de tels, & ne recognoiſſent aucune varieté en la nature ny aux remedes. Le trezieme qu'eſt prendre ladicte decoction en po-

Terapen. des arquebus. cha. 5.

11.

12. *Que le medicament de M. Veyras ne peut conuenir à toutes playes.* Akacia *ſur le 2. ad Glauc.*

lib. 1. terap. c. 1.

13.

tion, ie ne l'approuue ſinon ſoubs les reſtrictions ſuſdictes. Au quatorſieme dites, que la decoction a ceſt aduantage, d'auancer la gueriſon. Il a eſté dict cy deſſus, qu'elle peut eſtre l'effect des remedes aux parties vulnerees. Car ce n'eſt eux qui gueriſſent les maladies, ains le vray baume. Au quinzieme point vous affermez, qu'il n'eſt aucun cataplaſme de farines &c. Ie tiens que s'il faut traicter la cõtuſion cõme le charbon, on ne trouuera remede meilleur pour reprimer l'ebullition, que le cataplaſme de plantain: lequel (comme dit monſieur Ioubert) faict des effects merueilleux, tant au carboncle qu'aux playes contuſes. Ie ſcay que vous reſtreindrez voſtre dire, à ceux que ſont faicts de ſeules farines, auec quelque liqueur, comme oximel: mais i'aſſeure que tels ont vertu de reſiſter à la putrefaction. Vous dites qu'ils bouchent les pores: & i'afferme, que cela ſert à defendre le membre, contre l'offenſe que peuuent faire les elemens elementez, qui conſument le vray baume de la partie. Et c'eſt pourquoy ils ſont plus à priſer,

14. *Si ledit medicamẽt peut auancer la gueriſon.*

15. *Si le cataplaſme des farines peut eſtre icy receu.*

A ſon liu. des arquebus. par. 2. Iudica. 3.

Que les cataplaſmes ne sõt à reprouuer de ce qu'ils bouchẽt les pores.

ſer, que voſtre dicte decoction laquelle ne peut ſeruir qu'à lauer la playe. Sur le 16. ſezieme & dernier point, ie reſpondray à ce que dites, qu'il plait aux chirurgiés de gaſter & corrompre le ſain. Il me ſemble que ceſte propoſition generale ne pourra eſtre d'aucun fruict. Il eſt certain qu'au milieu d'vne ſi grande troupe de chirurgiens, s'en trouuera qui eſmeus du zele de la gloire de Dieu, & de charité enuers leur prochain, s'efforcent de fidelemẽt s'acquiter de leur charge: & ſi croy qu'une bonne partie d'eux eſt munie de ſuffiſance. Il eſt poſſible qu'auez prins occaſion, de ce que nous ayants veu grãd nombre de bleſſez, en pluſieurs & diuers lieux, par diuerſes annees, & diuerſes ſaiſons, pluſieurs d'iceux, ont eſté ſaiſis de diuers & mauuais accidens (de quoy ont couru diuerſes opinions parmi le peuple) d'en blaſmer les chirurgiés: mais bien ſouuent la coulpe en doit eſtre reiettee ſur ceux qui preparent les medicaments.

Reſtriction du propos que les chirurgiens ſe plaiſent à gaſter le ſain.

RESPONCE A LA REFVTATION DE M. TANNEquin Guilhemet, Chirurgien du Roy de Nauarre, & maistre iuré en la ville de Nismes, touchant la curation des playes d'arquebuzade, par M. Iacques Veyras docteur en medecine.

1. QVant au premier point: Tous ceux qui ont parlé des playes faites par arquebuzade, ont iustement pensé que c'estoit playe: & de fait ne se peuuent mieux raporter à aucune espece de solution de cõtinuité. Dont seront nommees playes. Iustemẽt, bien qu'elles soiẽt composées.
2. Au second point ie responds, qu'en la playe faite par arquebuzade, n'est point question si le feu chasse ou consume le vent ou l'aer. Car encore que le feu pousse la bale, excitant grande vapeur dans le baston (laquelle n'y pouuãt estre contenue fait sortir ladicte bale impetueusemẽt) ce neantmoins le feu ne peut chasser ny consumer le vent ou l'aer de

la

la partie offenſee: laquelle reſſent pluſtot extinction d'eſprits, & de la chaleur naturelle, qu'elle ne ſent le feu. Veu meſmement que la bale venant de loing, fait les meſmes accidens que de pres: & ſi pourtant nul oſera afferiner, le feu procedant de l'arquebuze, aller iuſques à cinq cens pas. Parquoy le beaume de la partie n'eſt corrompu par ce feu. Dont appert les accidens mentionnez en voſtre refutation, proceder de la cauſe qu'auons dicte. Quant à ce qu'alleguez, qu'on aperçoit les habillemens bruſlez, la bale prouenãt de loing, ne peut eſtre: ſinon que ce ſoit telle bale qui porte feu, par matiere contenüe dans ſa cauité. Comme on voit aux grandes artilleries, auſquelles on en met quelquefois de telles. Le contraire ſe voit aux arquebuzades: car on trouue ſouuent vne partie de la poudre de reſte iettee dehors toute entiere: & la chaleur que alleguez, ſe trouue pareille aux traits d'arbaleſte, & d'arc pouſſez bien roidement. Reſpondant au troiſieme point, ie n'ay point limité le regime auec tel châgement qu'alleguez: & que ie ne con- 3.

trarie

trarie point à la ſentence d'Hippocrate: ains eſtime que le bon regime eſt fondé ſur l'art, qu'il nous a laiſſé par eſcrit. Parquoy les medecins & chirurgiens qui l'enſuiuent ne ſont pas ennemis de nature: mais pluſtot vrays ſeruiteurs & miniſtres d'icelle. Et quant à voſtre docteur (duquel le nom eſt ſupprimé) ie n'en fais grand'eſtime. Car touſiours l'art ſe trouuera en ſa pureté, ſuiure la nature. Parquoy le regime de l'art ſera vne droite conduite de nature. Et qui ſçait mieux la nature que ceux qui ont l'art? De là il ſenſuit, que voſtre docteur ſe plaiſoit à la confuſion & deſordre: ou bien il tance ceux qui ſe vantent à peu d'occaſion d'auoir l'art, comme Galen agiſt contre Theſſalus. Reſpondant aux raiſons, i'accorde voſtre deduction, touchant l'architecte ſouuerain en ſon œuure: mais cela n'empeſche pas que les ſpagyriques voulants extraire l'eſſence des choſes, tant ſenſitiues, vegetatiues que minerales, ne facent difference d'icelles: & que les vertus n'en ſoyent autres. Ce que faudroit faire apparoir au cõtraire, ſi vous voulies con-

conclurre qu'il n'y deut auoir difference des viandes. Il eſt tout certain, que chaſque aliment a ſa forme particuliere: & parce ſon eſſence. Quant aux qualitez, en pluſieurs y a grande ſimilitude. Sur ce ie concluds que chaſcune eſpece d'aliment ha ſon eſſence propre ſelon laquelle conuient aux natures des corps pour les nourrir & entretenir en eſtre. Et de faict tout ce grand myſtere que vous alleguez, monſtre aſſes que de toutes choſes ſe tire la ſubſtance pure: mais la difference d'icelles y eſt recognuë. Tellement qu'en l'art, autre eſt celle du vitriol, autre celle de la fraiſe, autre celle de l'or, autre celle des animaux. Et quant aux choſes non naturelles, & leurs annexes, l'indication en eſt iuſtement prinſe, pour preſcrire la maniere de viure & bailler à chaſcun la ſubſtance que luy conuient, pour en faire aliment qui luy ſoit conforme. Et ne s'enſuit pas que telle indication ſoit inutile, ſi la maladie reuient. Car il n'eſt pas au pouuoir du medicin renouueller entierement la nature: ains la conſeruer en ſon meilleur eſtre. Ce que cõuient à toutes

tes maladies chirurgicales. L'homme dechet facilement de ſon vray eſtre par mauuais regime: autrement ne ſeroit point recognuë la cõtrarieté des choſes. Et quant à la precaution, que dictes n'auoir lieu, ſi les maladies chirurgicales sõt humorales: Ie dis au contraire que par regime ſont euidemment les vices corrigez aux humeurs, & iceux preſeruez d'intemperature, & d'abõder en quãtité.

4. Quant au quatrieme point, d'oſter les choſes eſtranges de la playe, ie n'ay point limité l'exhaction: parquoy voſtre deduction ne me touche en rien. Mais pour vous ſatisfaire en cela, i'accorde que la continuité eſt naturelle: & pour la reduire à ce point, lors quelle eſt diſiointe, faut oſter la cauſe ſans laquelle. Ce que ne peut eſtre faict ſouuent ſans dilatation: mais i'entens qu'elle ſoit neceſſaire, & lors qu'on ne peut faire mieux. Car touſiours n'eſt pas requis oſter incontinent la choſe eſtrange.

5. Au cinquieme, la partie intemperee par qualité manifeſte, a beſoing d'autre qualité contraire pour eſtre reduicte à ſa tem-

temperature premiere. Parquoy i'ay dit à bon droit qu'eſtoit requis l'eſchauffer. Quant à la vertu que requerez, elle ſe trouue au medicament deſcrit, & n'eſt requis le medicament eſtre appellé incarnatif, pour auoir vertu d'incarner. Car ce n'eſt luy qui fait la generation de chair, mais la nature & vertu dudict medicament ſont qualitez manifeſtes. Et touchant l'ardeur que le patient ſent à la partie, c'eſt à raiſon de l'extinction des eſprits, & chaleur naturelle: au defaut de laquelle s'allume la chaleur contre nature aux humiditez, qui ſont hors du regime d'icelle.

Au ſixieſme, ie penſe auoir aſſez reſ- 6.
pondu en la declaration de l'eſſence de la playe: en laquelle ie recognois extinction d'eſprits, & non eſchare de feu. Et quant à l'occaſion de la gangrene, ie dis que l'indeuë application des topiques, peut eſtre compriſe auec la cauſe qu'ay declaree en traitant d'icelle, & notamment au paradoxe.

Au ſeptieſme, vous faictes diſtinction 7.
des ſuppuratifs, tous leſquels ie reiette

aux

aux playes & contuſions. Que s'ils ſont preparez par art ſpagyrique (comme vous requerez) ne ſeront point appellez ſuppuratifs, mais pluſtot baumes ou agglutinatifs. Les emplaſtiques ne conuiennent point aux playes, pour conſeruer le baume des parties : auſquelles la retention d'excremens eſt fort nuiſible, qui par apres gaſtent le vray baume & ſubſtance d'icelles. La comparaiſon des plãtes à l'homme n'eſt pas eſgale : pource qu'en icelles on ne trouue de gros vaiſſeaux tant que faire ſe peut, amples & larges, qui puiſſent regorger ſur les bleſſures en peu de temps grande quantité d'humeur, comme on voit au corps de l'homme. Que ſi aux plantes y a de grandes contuſions, les emplaſtiques y ſeront inutiles ou pernicieux, tout ainſi qu'en l'homme. Et ne ſont appliquez auſdictes plantes l'argile, ou bouë, pour empeſcher que les qualitez externes ne nuiſent aux internes, comme vous alleguez: ains pluſtoſt à ce que l'humidité ſubſtãtifique ne ſe exhale.

2. Voſtre huictieſme point reprouue le nom

nom d'agglutiner, & ie n'approuue nomplus, l'attraction que vous dictes du vray baume de la partie. Car le tout ſe deura pareillement rapporter à la vertu. Et ainſi les anciens & modernes Chirurgiẽs l'ont penſé: bien qu'ils ayent vſé de noms à plaiſir, ſçachans bien que les medicamens ne ſont appliquez que pour ayder à la nature.

Voſtre neufieme article reprouue la cõpoſition & meſlange des medicamens: à laquelle ie n'oppoſe autre replique, que la neceſſité qui nous y contraint. Laquelle a eſté occaſion de reduire en art les preceptes, pour bien & deüement meſler pluſieurs ſimples enſemble, deſquels tant s'en faut que l'vn empeſche la vertu de l'autre, que meſmes ils ſe font valoir entr'eux. Et quand la decoction eſt faicte ſelon l'art, la vertu n'eſt point exhalée, & retient les quantitez que i'ay dictes. Vous en reiettez pluſieurs, pour vſer d'vn ſeul: ce que ie ne reprouue, s'il ſe peut trouuer. Or vous le trouuez aux ſenſitifs, vegetaux & mineraux, tiré par art ſpagyrique: mais combien de mala- 9.

des seroyent morts, deuant que telle extractiõ fust faicte? Cela peut seruir à ceux qui ont desia tels medicamens prests. Cependant ceux que i'ay mis en auant, ne sont à reietter, encores bien que vous les estimez crasses, & les ventricules des parties trop delicats. Car icelles parties sont semblablement crasses, & de cõposition telle que les medicaments. Dont ie conclus, le susdict medicament estre familier à la nature des parties. Ie loue vostre diligence aux preceptes des decoctions: seulement ie respons à ce que reiettez le vin aux playes de la teste. Car il est certain que mesmes en l'os descouuert (voire rompu) telle decoction est fort singuliere, & mesme en potion, si la playe est vielle, ou si le blessé est sans fiebure.

10. Vostre dixieme article parle, de remuer le remede en la playe lors qu'il y a du pus, qui peut causer beaucoup d'accidents: mais il me semble que la limitatiõ que i'en ay donnee, est suffizante pour le bien escouler. D'ailleurs tel remede n'engendre pas beaucoup de pus, ou ne permet que la nature en produise. Et m'est aduis,

aduis, que de changer quatre fois le iour, c'eſt faire valoir le remede, qui eſtant liqueur, faict ſon action aſſes toſt. Et eſt plus expediēt y en remettre, que d'y laiſſer les linges ſecs, & inutiles. A quoy tant les anciens, que modernes ont touſiours regardé, cōme appert aux frontaux, leſquels apres auoir prouoqué le ſommeil, par leur trop grand ſeiour, eſchauffent la teſte, & refraichis par tēps oportun, font ce à quoy ils ſont dediez. Ie ne contredis en rien à la determination de monſieur Ioubert, encor qu'il vous le ſemble. Car ie raporte touſiours la conduite au chirurgien.

Le onzieme article eſt vuidé. 11.

Le douzieme ne fait rien contre moy. 12.
Car ie veux touſiours que la conduite & preſcription ſoit de l'art.

Le trezieme & quatorzieme articles 13. 14.
ſont comprins cy deſſus, & leur reſponce.

Au quinzieme vous aprouuez le cataplaſme de plantain, & moy auſſi: mais nō 15.
aux playes. Au carboncle & inflammations qu'on veut reprimer, il eſt fort propre & de grand effect. Mais aux playes &

contuſions du tout impropre, ſi elles ne ſont fort petites, qu'elles ne portent point le nom de maladie. L'autre point contenu en voſtre quinzieme article, eſt debatu cy deſſus. Et touchant ce que dictes, que la decoction ne peut ſeruir qu'à leuer la playe, ie penſe auoir ſuffiſammant monſtré les vertus & facultez d'icelle. Que s'il n'eſtoit queſtion que de lauer, l'eau la plus groſſiere des montagnes ſeule pourroit ſeruir à cela. Mais les contuſions requierent autres vertus aux medicaments.

16. Le dernier article de vos refutations eſt fondé ſur ce que i'ay dit qu'il plait aux chirurgiens de gaſter & corrompre les parties ſaines. Ie ne parle pas ſi generalement, que ie comprene pluſieurs gens ſenſez que ie cognois: mais i'entens mettre cela en auant, comme vn paradoxe contre le commun vſage, duquel beaucoup ne ſe veulent retirer, pour ſçauoir l'art: aymants mieux errer en leur pratique, que bien comprendre ce qu'eſt meilleur. Et parce que i'en ay cogneu de ceux qui volontairemẽt veu-

lent

lent eſtre aueugles en plain midy, eſt beſoing les aiguillonner d'aprendre. Vous ſçauez aſſez, qu'infinité de maux ſont ſortis des erreurs, leſquels ie tairay volontieres à preſent attendant tous les iours la reformation pleine, tant pour le regard de ceux qui appliquent les medicaments, que de ceux qui les preparent. Et voila ce que ie reſponds à vos refutations: deſirant que le tout vous ſoit agreable.

*

A MONSIEVR IOVBERT, CONSEILLER ET MEDECIN ORDINAIRE *du Roy, & du Roy de Nauarre, premier docteur Regent & Chancelier en l'Vniuersité de medecine de Montpelier, Iaques Veyras docteur en medecine, & Tannequin Guilhemet, Chirurgien du Roy de Nauarre, & maistre iuré en la ville de Nismes S.*

MOnsieur, durant ces guerres ciuiles, pour le grãd nombre des blessez qu'auons heu à traicter en plusieurs & diuers lieux, des playes faites par arquebuzade, auons esté occasionnez de chercher diligemment le vray & legitime remede, pour les ammener à guerison : voire d'autant plus, que les accidens mauuais & frequens y suruenoyent. A ces fins auons nous deux

ſouuent eſſayé par mutuelle diſpute, d'obtenir ce à quoy nous pretandions, pareillement auec pluſieurs de l'eſtat, pour en tirer quelque fruict. Qui preſque tous ſont demeurez en leur premiere opinion, ne voulãs ſe deſpartir du commun vſage. Nous cependant affectionnez de paruenir au but, continuans noſtre diſpute, auons (à noſtre aduis) ſinon du tout atteint, pour le moins en partie touché le ſcope. Il eſt vray que nous ne ſommes encores pleinement ſatisfaicts, ny meſmes d'accord en d'aucuns points. A ceſte cauſe ayans mis noz opinions par eſcrit, auec les raiſons que nous eſtimons eſtre vray ſemblablables, ne pouuans faire iugement d'icelles, auons deliberé vous ſupplier, Monſieur, en continuant vos bienfaits enuers nous (& pour raiſon deſquels vous ſommes perpetuellement obligez) d'en prononcer voſtre ſentence, pour eſtre eſclarcie la verité: n'eſtant commencees ny pourſuiuies toutes nos altercations à autre fin. Car au reſte ſommes & vnis, & de bon accord.

Que s'il aduient (comme nous esperons) que tel soit vostre bon plaisir, de regarder nos escrits rudes, & que de là soit prononcé vostre iugement, nous estimerons auoir beaucoup acquis pour le bien public, & pour nostre instruction. Nous attendons donc, Monsieur, vostre determination, auec deuotion telle, que prions Dieu vous faire prosperer longues annees: vous baisant humblement les mains.

AMES

A MES BONS ET

treſ-chers amys M. M. Iaques Veyras, Docteur en medecine, & Tannequin Guilhemet Chirurgien du Roy de Nauarre, maiſtre iuré an la ville de Niſmes, Laur. Ioubert deſire ſalut, & toute proſperité.

IE ne m'attribuë pas tant (meſſieurs & bons amys) que de pouuoir bien & ſuffiſammant reſoudre le differant qui eſt antre vous, touchant la curation des arquebuzades: mais auſſi ie ne peux honneſtement refuſer cete charge, puis qu'il vous plait de m'an honorer, ſcachant que vous prandrez en bonne part la procedure que i'y tiendray. Il n'eſt pas icy queſtion de quelque preferãce en honneurs ou dignitez, ne de quelque heritage ou poſſeſion, moins d'vne debte & payemãt, ou de ſamblables differans, qui donnent panſemant aux iuges & arbitres de con-

damner l'vne des parties, auec le mecontantement de l'autre, & le plus ſouuant de toutes deux. An telles contantions que les voſtres il en auient tout autrement. Car autant que le vainqueur y a d'honneur, le vaincu en rapporte autant de profit: veu qu'il ſort du facheux labyrinthe ou chaos d'erreur, & perd ignorance (qui eſt vne mauuaiſe * bague, comme dit Hipp. an ſon liure de la Loy) aquerant le treſprecieux treſor de verité, à laquelle doiuent tandre & viſer toutes les controuerſes & diſputes philoſophiques, par vn treſ-honneſté exercice de mutuelle altercation. Auſſi celuy qui antreprend d'en iuger, ne doit eſtre affectionné à aucune des parties, pour mieux faire valoir l'opinion d'icelle: ains reſpecter ſur tout la verité, que les contrediſans penſent tenir de leur coſté. Mais il faut bien que quelqu'vn d'eux s'abuſe: veu que la verité eſt ſimple & indiuiſible: ne pouuant appartenir à deux cõtraires partis. Vray eſt que en certains propos l'vn approche plus que l'autre de la verité, & en quelques autres il en ſera plus loin.

* χειμήλιον *choſe pretieuſe que lon garde par ſingularité.*

loin. C'eſt à l'arbitre d'eclarcir tout cela, & montrer où eſt le defaut, vſant de la iuſtice diſtributiue, qui rend equitablemẽt à chacun ce que luy appartient, autoriſant le vray, & condemnant le faux. C'eſt le deuoir du bon iuge, & non pancher plus d'vn coſté que d'autre au maniemẽt de ſa balance: en quoy les deux parties ſeroient fruſtrees de leur intention. Car elles ne pretendent que trouuer & cognoiſtre la verité de ce qui eſt en controuerſe: & leur Palemon auroit grand tort, s'il la leur cachoit ou deguiſoit tellemẽt, que ne la puiſſet remontrer ou apperceuoir. Donques (mes amis) remettez vous deuant les yeux ce que noſtre bon pere M. Gui de Chauliac remontre, en ſon chap. ſingulier, auec Ariſtote au ſecond de la Metaphyſique: & receuez gratieuſement ma ſentence arbitrale, puis qu'il vous a plu de rapporter à mon iugement la controuerſe que vous auez touchãt la curatiõ des arquebuzades. Et parceque vous reprouuez honneſtemẽt quelques propoſitiõs que ie tiẽs en mon traité de telles playes, en vſant (comme

vous

vous deuez) de liberté Philoſophique laquelle ne permet de reſpecter les opinions, comme on reſpecte les perſonnes: ie vous prie de croire, que ie ne fus iamais ne ſeray (ſi Dieu plait) tant attaind de philautie, ne aſtraint à mes amis, q̃ ie les veuille epouſer, pour les ſoutenir contre les moindres qui m'anſegneront mieux. Ayant le iugement fort libre, ie iuge autant rondement de mes ecris, que des autres: & n'ay pas honte de retracter ma doctrine, quand ie recognois que par mõ ignorance elle contredit à la verité. Ainſi on s'etudie à ſurmonter ſoymeſme: qui eſt la plus grand victoire qu'on puiſſe obtenir, apres auoir vaincu pluſieurs autres de grand parade, comme ie penſe auoir faict audit traité publié depuis dix ans en ça. Parquoy ne penſez pas que ie tombe en l'abſurdité que i'ay cy deuant reprouuee, des iuges qui s'affectionnent à l'vne des parties: laquelle ſeroit infinimant plus lourde, quand i'aurois intantion de maintenir mes opinions contre les voſtres, à tort & à trauers: deuenant (comm'on dit) iuge & partie. Il me

ſouuient

ſouuient de la belle ſentence du treſ-ſage Caton: qu'il eſt mal ſeant au Docteur, que la coulpe le redargue: c'eſt à dire, qu'il face ce qu'il reprouue & trouue mauuais en vn autre. Auſſi ie m'aſſure que vous me ferez c'eſt honneur, de tenir ceſte mienne ſentẽce, nõ pour vn preiugé, ains comme vn auis prins de nouueau ſur voſtre conteſtation, autant libre & fidelle que ſi ie n'auois iamais enſegné par eſcrit, de fait, ou de parolle, le contraire de ce que vous ſoutenez. Mais d'autant que la verité eſt touſiours vniforme & ſemblable à ſoy, ce que ie cognoitray du mien eſtre bien vray, & ſubſiſter contre vous argumens, ie ne prandray la peine de le tranſcrire yci, ains le cotteray ſeulement: & ſi beſoin fait, le confirmeray de quelque autre raiſon, pour mieux eclarcir la verité du faict. I'examineray de point en point tout voſtre differant, & à chaque propos d'importance, i'interpoſeray modeſtement mon decret: ſuiuant l'autorité que vous m'attribuez. Toutefois ie ne ſeray pas mal contant, que (ſi bon vous ſemble) vous en appellies à vn

plus

plus ſuffiſant que moy: pourueu que recognoiſſiez en ceſte procedure, la bonne volonté que i'ay en voſtre endroit, & la ſincerité de mon affection à iuger ſainemant des differans en noſtre art, ſelon le petit moyen que Dieu m'en ha donné.

SOMMAIRE DES opinions de M. Veyras.

M. Veyras n'eſtant pas ſatisfait des topiques medicamẽts qui iuſques à preſent ont eſté ordonnez & amployez à la curation des arquebuzades, en ha cerché vn (& pretend l'auoir trouue) qui ſoit le propre & legitime remede à
7. toutes playes contuſes: reprouuãt & reiettant l'vſage des ſuppuratifs, cõme in-
8. utiles ou treſ-nuiſans à la cõtuſiõ: ia-çoit qu'il les admette pour les Phlegmons. Donque ayant diſcouru ſur les indications propoſees de l'eſſence des arquebuzades, il compoſe vn medicamẽt qu'il
9. veut repondre à toutes. C'eſt vne deco-
10. ction des ſimples exciccatifs, faite en vin blanc:

blanc: de laquelle il applique dãs la playe & es enuirons, renouuellant l'appareil trois ou quatre fois en vn iour naturel. Et fait ce medicament plus fort ou plus foible, ſelon le temps de la maladie, la nature du corps, ou des parties, & l'approprie audites parties, y adiouſtant des ſimples qui leur ſont propres. Il en propoſe vn autre plus ſimple à meſme effect: & veut que telles decoctions ſeruẽt à toutes ſortes de playes externes ou internes, & en tout temps, ſoit à les appliquer, ou à boire: telles eſtãs faictes en vaiſſeaux diuers, pour le diuers vſage: affirmant qu'elles appaiſent mieux la douleur, que les medicamens qu'on vſe vulgairement, outre ce qu'elles auancent la gueriſon, là il ſe prend à condemner le commun digeſtif fait de iaune d'œuf & d'huile: qu'il dit empecher la gueriſon, entretenãt les excremens de la partie blecée, & augmentant ſon intemperature: Au contraire ſes decoctions pouruoir à tout ce qui eſt requis pour guerir bien toſt la partie. Puis il les cõpare aux cataplaſmes des farines, qu'il dit moins confortatifs & reſolutifs

11. 12. 13. 14. 15.

que

que ſes decoctions : voire eſtre nuiſans aux parties, leſquelles ils amenoit facilement à gangrene. Dauãtage il reprouue toutes choſes onctueuſes, appliquees à l'antour des playes pour appaiſer la douleur en relaſchant les parties : dequoy il les dit affoiblies : affirmant que ſes decoctions appaiſent mieux les douleurs, & ſi entretiennent la force des parties. Concluãt en fin pour ſa forme & eſpece de medicamẽt ſeruãt à toutes ſortes de playes, il repudie tous autres remedes, voire les baumes artificiels, qu'il tient pour ſuppuratifs. Et s'attaquant aux chirurgiens les condemne de ce qu'ils ſuppurent les playes reçantes, ſe plaiſans à corrompre le ſain qui doit eſtre gardé & preſerué.

SOM-

SOMMAIRE DES points que M. Guilhemet refute.

M Guilhemet ſe prenant à la defini- 1.
tion dõnee de l'arquebuzade, nye ce nom de playe luy conuenir proprement: d'autant que l'arquebuzade n'eſt ſimple ſolution de continuité, ains auec contuſion. Nye auſſi la cauſe de ladicte 2.
contuſion eſtre l'aer pouſsé par la bale, ains le feu, qui produit meſmes effects que le foudre (meſmement qualité venimeuſe corrompant le baume naturel) & excite l'eſchare: eſtant la bale de chaleur inſupportable, & brulante. Venant 3.
au propos de la curation, il reprouue le regime qu'on ordonne communément aux bleſſez: & paſſant outre, ſuyuant la doctrine de Paracelſe, veut qu'on laiſſe ce poïnt à la prudence & experience du patient, veu que nature a ſes inſtrumens propres & aptes à digerer tous alimens, ſeparer les ſubſtãces pures des impures, diſtribuer la portion conuenable, & re-

iecter le demeurant: le tout par operatiõ de la chaleur moderee au corps qui a les proprietez requiſes à tels effects. Dont il mepriſe toutes indications priſes des choſes non naturelles, veu qu'icelles eſtãt obſeruees, le mal ne laiſſe de retourner. 4. Il condamne auſſi l'opiniaſtreté à tirer hors les choſes eſtranges, pour les incoueniẽs qu'il amene: ſuadant de traicter les malades ſans douleur. 5. Dit en outre que la partie blecee n'eſt point refroidie, ains ardante: & que telle ardeur n'eſt chaſſee par qualitez contraires, ains par la vertu des medicamens, laquelle faict toutes actions comme de purger, incarner, &c. 6. Il nye auſſi qu'en l'arquebuzade y ait vraye contuſion: ains ſeulement eſchare & venin: & que ladicte eſchare corrõpt le baume des parties voiſines, les rendant ſphacelées, à quoy ayde beaucoup l'indeüe preparation des topiques. 7. Touchant aux ſuppuratifs, il reçoit pour les playes contuſes, ceux qui ne ſont emplaſtiques eſtans preparez par art ſpagyrique: & meſmes les accorde à toutes playes recentes. Mais il conſeille

pour

pour les contuſes, de les lauer au prealable de vin chaud. Quant aux ſuppuratifs emplaſtiques, il les approuue ez phlegmons, puis les ordonne à toutes playes pour conſeruer le baume de la partie des iniures externes: comme on garnit de boüe ou argile les plantes offenſees. Il ne 8.
veut admettre le mot de agglutinatif, incarnatif, aux medicamens qu'il nomme plus volontiers attractifs, & conſeruatifs du vray baume. Puis examinant le remede propoſé de M. Veyras il le re- 9.
prouue pour eſtre compoſé de pluſieurs ſimples, & de ce qu'ils retiennent leur ſubſtance craſſe, laquelle offenſe les parties, & empeſche l'action de la faculté deſdicts ſimples. Auſſi condamne leur preparation par cuitte, d'autant que la principale ſubſtance en eſt exhalee, & reſte le pire, qui empire la diſpoſition des parties. Conſequemment il diſcour cõment on pourroit trouuer vn ſimple remede au mal propoſé: & que les maux ne ſont gueris par contraires, ains par ſemblables & vertus ſpecifiques, enſuiuant la doctrine de Paracelſe. En apres il tou-

che diuerſes manieres de coctiõs, & quel vin eſt le plus propre à faire decoctions ſoit pour appliquer ou pour boire : & ce qu'on peut ſubſtituer au vin, item cõbien doit bouillir ce dequoy on faict les breu-
10. uages. Il vient puis à reprouuer ce que M. Veyras limite le terme du remuemẽt de ſon remede, comme n'ayant eſgard qu'à ſa force ou vertu : & non à la partie du corps, grandeur ou petiteſſe de la playe, & à la quantité du pus, qu'il faut principalement obſeruer, remonſtrant par l'exẽple du chien laichant ſes playes, qu'il ne faut laiſſer croupir le pus, lequel corromp le baume, qui faict la conſoli-
11. dation. Aux propos qu'il ſuiuent apres il
12. s'accorde ou deſaccorde ſelon qu'il a
13. raiſonné au parauant : mais il reprouue ce que fort M. Veyras dit ſon medicamẽt conuenir à toutes playes, ſans obſeruation de l'eſſence du mal, de la nature des
14. membres, & autres indications. Et quant
15. à l'auancement de la gueriſon, dit que les medicamens ne gueriſſent pas, ains le vray baume. Venant aux cataplaſmes reçoit celuy de plantain aux parties con-

tuſes,

tuſes,comme pour le carboncle. Et quãt à celuy des farines auecques oximel, il le louë de ce qu'il reſiſte à la putrefaction: & ne trouue pas mauuais qu'il bouche les pores,d'autant que le vray baume en eſt mieux conſerué. Ce que le remede ſuſdict ne peut,ains ſeulemẽt lauer la playe. Finalement il reiette l'accuſation faicte contre ceux qui ſe plaiſent à corrompre le ſain, en exemptant les doctes & bons Chirurgiens, chargeant ceux qui preparent les medicamens de pluſieurs & diuers accidens reprochables auenus aux bleſſez d'arquebuzade. 16.

SOMMAIRE DES reſponces de M. Veyras aux refutations de M. Guilhemet.

IL perſiſte en ſa definition, & dit que l'arquebuzade ne peut eſtre autrement definie par playe. 1.

Il accorde que le feu pouſſe la bale: mais nye que le feu puiſſe chaſſer ou conſumer l'aer de la partie ofenſee: 2.

fenſee:laquelle ſent pluſtoſt l'extinction des eſpris,& chaleur naturelle,qu'elle ne ſent le feu. Parquoy ceſtuicy ne corrõpt le baume de la partie, ne cauſe les autres accidens, ains l'aer introduit impetueuſement. Quant aux bales qui bruſlent, il monſtre comment le peuuẽt faire celles de l'artillerie : que meſmes toute la poudre aucunefois n'eſt pas bruſlee, & que tout traict pouſsé roidement eſt autant chaud que la bale d'arquebuze.
Sur le regime dict qu'il ne l'a limité ainſi que M. Tannequin l'a prins:dont il n'eſt cõtraire à Hippocras, ne ennemy de nature. Il ne reçoit l'autorité de Paracelſe, toutesfois admet bien le diſcours prins de ſa doctrine:& obiecte à M.Guilhemet, que les ſpagyriques meſmes ont chois des matieres qu'ils traictent. Ainſi faut-il auoir difference des viãdes au regime: veu que chacune a ſa forme & eſſence particuliere: ia-çoit que en pluſieurs les qualitez ſont ſemblables. Touchant aux choſes non naturelles,elles ſont neceſſairement obſeruables au regime, combien que la maladie reuienne. Car le medecin ne peut

ne peut renouueller entierement la nature de laquelle l'homme dechet facilement. La precaution par regime n'a pas moins lieu ez maladies Chirurgicales, quant elles ſont humorales. Car le regime corrige le vice des humeurs, empeſche leur augmentation, & les preſerue d'intemperie. Il accorde quant à l'oter 4.
des choſes eſtranges, qu'on ne dilate la playe ſans neceſſité, & ſi on ne peut mieux faire. Il perſiſte à l'eſchauffement 5.
de la partie par qualitez manifeſtes: & dit que la vertu requiſe eſt au medicament deſcrit: accordant que la generation de chair eſt operation de nature: mais que la vertu du medicament ſont qualitez manifeſtes. Recognoit que l'ardeur de la partie bleſſee n'eſt du feu, ains de l'extinction des eſpris & chaleur naturelle, qui faict place à la non naturelle. Perſiſte 6.
en ſon propos de la contuſion qui eſt auec extinction des eſpris, & non auec eſchare de feu: & veut que l'indeüe application des topiques, ſoit compriſe entre les cauſes de gangrene. Quant aux ſup- 7.
puratifs il les refuſe tous aux playes &

contuſions: ia-çoit qu'eſtãs preparez par art ſpagyrique il les recognoiſſe pour baumes agglutinatifs. Dit que l'emplaſticité nuit plus au baume des parties, que ne luy proffite: & remonſtre que la comparaiſon des plantes à l'homme n'eſt eſgale: que ez grandes cõtuſions des plãtes les emplaſtiques ſeroit autant pernicieux que à celles des hommes: & pourquoy on leur applique de la boüe ou ar-
8. gille. Il refuſe le nom de attraction aux medicamẽs que l'autre ne veut nommer agglutinatifs, & accorde que tout ſe doit rapporter à la vertu: les medicamẽs n'e-
9. ſtans que pour ayder à nature. Puis il remonſtre la compoſition des medicamens eſtre neceſſaire & vtile, non pernicieuſe ou vaine: & que de la decoction faicte artificiellement la vertu n'eſt point exhalee. Il approuue qu'on trouue vn ſimple qui ſeul aye toutes les qualitez requiſes, au moyen de l'art ſpagyrique: mais cepẽdant les decoctions qu'il propoſe ne doiuent eſtre reiettees, pour leur craſſitude: veu que les parties de noſtre corps ſont auſſi craſſes. Il loüe les preceptes de M.

Guilh

Guilhemet touchãt les decoctions : mais il les reprend au refus du vin ez playes de la teſte. Il perſiſte en la limitation qu'il a donné aux termes du remuemẽt, comme eſtant ſuffiſant à eſcouler le pus : & ſon medicamẽt ne permet que s'y en engendre beaucoup. Remonſtre pourquoy il vaut mieux renouueller ſouuent, à l'exemple des frontaux: & que tous les Autheurs tant anciens que modernes, l'ont ainſi entendu. Les deux propos qui ſuiuent ſont vuidez par les precedans. 10. 11. 12.

Quant au trezieſme il dit vouloir touſiours que la conduite & preſcription ſoit ſuiuant l'art. Celuy qui vient apres eſt reſpondu au parauant. Des cataplaſmes il accorde que celuy de plantain eſt fort propre au carboncle, & à quelques inflãmations, nõpas aux playes & contuſions, ſi ne ſont fort petites indignes du nom de maladie. Affirme auſſi que ſa decoction a plus de vertu que de lauer la playe, & que les contuſions n'ont pas beſoin ſeulement d'eſtre lauees. Pour fin il approue la reſtriction de ſon propos : faicte par M. Guilhemet, declarant d'auoir mis en 13 14. 15. 16.

auant

auant qu'il plait aux Chirurgiens de gaſter & corrompre le ſain, pour aguillonner ceux qui ſont nonchalans à comprẽdre ce qui eſt meilleur.

AVIS ET DETERMINATION DE M. IOVBERT, CONSEILLER *& Medecin ordinaire du Roy & du Roy de Nauarre, premier Docteur Regent & Chancelier en l'Vniuerſité de medecine de Montpelier, ſur la diſpute de M. M. Veyras & Guilhemet.*

1. MAISTRE Guilhemet n'a pas raiſon de dire, que les ſolutions de cõtinuité faictes par arquebuzade, ne ſoyent proprement apppellees playes: veu que la definition de playe (qui eſt ſolution de continuité recente, ſanglante, &c.) leur conuient, il s'a

il s'abuſe, en ce qu'il penſe la ſimplicité eſtre de l'eſſence de playe: dont il dit, la playe eſtre vne diſpoſition ſimple, & ſans contuſion. Mais Galen & Gui luy ont enſeigné, que des playes les vnes ſont ſimples, les autres compoſees. On appelle ſimples, eſquelles n'y a aucune diſpoſition compliquee, ſçauoir eſt autre maladie, ou cauſe de maladie, ou ſymptome. Compoſees ſont, eſquelles y a complication de deux ou pluſieurs diſpoſitions: comme playe auec deperdition de ſubſtance, ou hemorrhagie, douleur, cotuſion, inflãmation, venin, eſchare, &c. De ceſte ſeconde eſpece & maniere, eſt la playe d'arquebuzade: laquelle outre la ſolution de continuité, a contuſion & dilaceration, dõt à bon droit eſt dite playe compoſee, & par conſequent le nom de playe luy conuiẽt proprement, & eſt ſon prochain genre: par deſſus lequel eſt ſolution de continuité.

Quant au ſecond point (qui eſt de la contuſion & ſa cauſe) ils ſont fort diſcordans entre eux. Car M. Guilhemet ne recognoit point de cõtuſion propremẽt dite 11

dite en ces playes (ainſi qu'il prononcera ouuertement ſur le ſixieme point) ains veut que ce ſoit eſchare & venin: comme on peut dire, dit il, de ce qu'a eſté touché de la foudre. Et veut que la liuidité ou noirceur, auec le ſentimẽt des extremes douleurs, peſanteur & endormiſſement du mẽbre, ſoient ſignes du venin, ou qualité venimeuſe, procedante du feu qui corrompt le baume de la partie. Mais il ſe trompe euidemment, en ce qu'il ne recognoit aucune contuſion au coup de la foudre: veu que bien ſouuent elle eſt treſeuidente, temoignee de l'ecchymoſee & meurtriſſeure: n'eſtant la liuidité ou noirceur (effects de la foudre propoſez de M. Guilhemet) que du ſang verſé des petis vaiſſeaux, dechirez par la cõtuſion. Il eſt vray qu'aucunefois le coup n'appert point exterieuremẽt, ia ſoit que les os en ſoyent tous briſez & moulus, comme auſſi le vent impetueux du canon rompt à quelques vns les os (ainſi que teſmoigne M. Paré, homme digne de foy) ſans faire ſolution manifeſte en la peau. Ce que n'arguë aucun venin ſubtil

& pene

& penetrant (veu que souuent on a rompus les os des bras & des iambes, par vn coup, ou cheute, sans que la peau en soit entamee) soit de la foudre, ou de l'artillerie: ains la seule impetuosité & dur rencontre du vent, qui accompagne la bale, ou la pierre foudrine, lequel a plus d'estēduë au large, que lesdictes choses massiues, & corpulantes. Quant à la douleur, pesanteur & endormissement, ce ne sont nomplus signes pathognomiques du venin, que de l'arquebuzade. Car ils peuuent accompagner ou suiure autres causes de mal: & l'arquebuzade peut estre sans tels accidens: comme i'ay remonstré suffisamment en la seconde partie de mō traicté des arquebuzades, discourant sur les signes: où i'ay aussi rendu la vraye cause de ces accidens là. Et en la premiere partie dudict traicté, i'ay amplement demonstré, que ez playes d'arquebuzade il ny à pas necessairement breuleure, ne venin. Et si i'ay dit aux problemes, qu'on peut reduire la curation de l'arquebuzade, à celle du carboncle, ie n'ay pourtant aduoüé, q̄ l'arquebuzade fut auec breu-

Part. 3. probl. 16.

leure

leure & venenoſité, comme eſt le carboncle. Touchant à la cauſe de la contuſion. M. Veyras la rapporte à l'aer ou vent pouſsé par la bale: à quoy M. Guilhemet contredit, nompas pour raiſon de ladicte contuſion (qu'il nye tout à plat) ains de ce que le feu s'oppoſe à la poſſeſſion pretendue de l'aer, au dedans de la playe & bien auant. Mais il n'y a pas lieu d'alleguer l'aer pouſsé dans la playe, pour faire ceſte contuſion: veu que la bale eſtant ronde & mouſſe, faict euidẽment la grãde dilaceration des parties, laquelle s'eſtend loin du paſſage de la bale, où eſt la ſolution de continuité manifeſte. Car parce que les parties ne cedent facilemẽt à ce qui eſt mouſſe & rond (comme elles font à ce qui tranche, eſtant bien aguiſé) elle ſe rompent auec extẽſion, de laquelle ſe reſſentent bien loin. Ainſi vn os ſera loin eſclaté de ce qui l'aura ſeulement attaind en vn endroit. Le nerf auſſi, le tendon, les veines & arteres, les fibres de la chair, & autres particules ſemblablement continuës, eſtãt rompuës en vn endroit de la violence que fait le corps

mouſſé

mouſſé, ſe reſſentant bien auant de l'extenſion violente, qui eſt vne eſpece de ſolution d'vnité. Et voila la vraye cauſe de la contuſion, qui cauſe l'ecchymoſe, ou hypoſphagme & liuidité, auec l'eſchare improprement dicte: & non pas l'aer ou vent, qui precede ou ſuit la bale, violentement introduit en la playe: comme i'ay abondamment remonſtré en la partie du ſuſdict traicté. M. Veyras en ſes reſponces refute bien l'igneïté ou breuleure (pretenduë cauſe de l'extinction des eſpris) par l'arquebuzade tiree de cinq cẽs pas loin. Et que le feu n'ait loiſir de rendre ardante la bale, ſon argument de la poudre ſortant en grains toute entiere, le prouue treſ-euidemment. Car ſi le feu n'a eu loiſir d'allumer ceſte poudre, cõment auroit-il peu enflammer la bale de metal?

Sur le troiſieme point, M. Guilhemet a grãd raiſon de reprendre ceux, qui par vn ſubit changement en qualité & quantité d'alimens, ſans rien permettre à la couſtume, troublent nature mal à propos, contre la doctrine du bon homme Hippo 111

Hippocras : comme i'ay diſcouru fort auant en mon petit traicté du Regime des
Chap. 3. bleſſez. Mais cela ne faict rien contre les propos de M. Veyras, qui n'a rien limité (comme il dit en ſes reſpõces) ne meſmes expliqué la maniere de viure. Le meilleur eſt, quand M. Guilhemet paſſe plus outre, faiſant le paradoxeur, comme de gayeté de cœur : voulant ſouſtenir auec Paracelſe, qu'il ne faut preſcrire regime aux bleſſez, ains le commettre à leur prudence & experience, attendu que Nature a prouueu d'inſtrumens, de chaleur, & de proprietez, pour digerer tout, ſeparer le pur de l'impur, diſtribuer l'vtile, & reietter le ſuperflu, dont il ne faut fonder aucun regime ſur les ſix choſes non naturelles, & leurs annexes veu meſmemẽt que la maladie ne laiſſe pourtant de reuenir. A quoy M. Veyras reſpond treſbien, remonſtrant que les ſpagyriques meſmes font difference des medicamens qu'ils preparent pour les maladies : chacun ayãt ſa forme ſpecifique, & proprieté. Ainſi eſt-il des alimens, qui doiuent eſtre choiſis & ordõnez proprement aux

mala

malades ſelon la diuerſité de leurs maux. Et ie ſçay bien que M. Guilhemet (homme de grand eſprit, ſtudieux, curieux & diligent) le pratique ainſi, n'eſtant d'autre auis que le commun des medecins rationels, Hippocratiques & Galeniques: mais il a voulu ainſi diſcourir pour plaiſir. Quant à moy, ie voy que Paracelſe meſmes a grand delect des alimens, non moins que des medicamens: & pour interpreter benignement ſon dire, me ſemble qu'il reprend les medecins & Chirurgiens trop rudes (qu'on ſurnomme vulgairement Rhabarbatifs) leſquels tiennẽt les bleſſez & autres malades ſous vn regime fort eſtroit & mal plaiſant, ſans grand' occaſion. Et il n'eſt pas mal faict, ſi le malade eſt bien s'enſé & auiſé, de remettre l'ordonãce & inſtitutiõ de ſon regime à ſa prudẽce & experience, qui luy enſeigneront ce qu'il doit euiter, & quoy non. Galen en dit bien autant en quelque lieu, où il eſcrit, que la plus part des hommes s'accouſtumẽt à ce que leur eſt meilleur: & ie ſouſtiens ceſte propoſition, que l'homme ſage & temperant, non ſubiect

à ſes appetis, ſe dreſſera ſur ſes experiences & obſeruations, vn regime autãt propre, que pourroit faire le plus ſuffiſant medecin du monde. Ainſi l'auis de Paracelſe, propoſé par M. Guilhemet, n'eſt pas abſurde, comme il ſemble de prime face. Et ce qu'il dit de l'œconomie naturelle de nos corps, & pour monſtrer que ſi le patient commet quelque erreur en ſon regime, nature eſt pour le reparer, s'occupant touſiours à ſon ſpagyrie alimentaire, pour l'entretien du corps.

IIII Du quatrieſme propos, ils ſemblent eſtre d'accord, par la reſponce de M. Veyras. Toutesfois la ſeconde intention curatiue par luy bien propoſee, n'eſt pas accomplie, pour oſter ſeulement la choſe eſtrange, venue du dehors (ainſi que M. Guilhemet le prend: & M. Veyras s'y accorde) comme la bale, ou quelque piece des armes, ou de l'habillement. Car il conuient auſſi mettre hors tout ce qui eſt deuenu contre nature, deſtitué de ſon regime: comme les os briſez & ſeparez, la chair meurtrie & frayee, les fibres, nerfs, ligameus, & ſemblables parties fra-

caſ

caſſees & dechirees auec le ſang verſé parmy elles: qui bien toſt deuient noir, auec le reſte, repreſentãt en couleur vne forme d'eſchare. Tout cela eſt deuenu eſtrãger à nature, & ne vaudra iamais rié, au cas qu'il ſoit fort gaſté: cõme par vne grand' contuſion, qui ait briſé menu les os, & dechiqueté en pieces, les parties molles. Dont il faut que cela ſoit reietté & mis dehors, ſeparé du ſain & entier, auant que Nature puiſſe remplir de chair, la cauité ia reduite en vlcere. Et voila comment il faut entẽdre, l'indication de oſter ce qui eſt eſtranger dans la playe, en retenant le naturel & proffitable. Car ce n'eſt pas tout que d'en tirer hors ce qui y eſt entré, & empeſche la reünion des parties ſeparees: il faut que encores vuider tout ce qui y eſt inutile, & ſuperflu. A quoy nature pouruoit, au moyen de ſa vertu expultrice, quelquefois d'elle meſme, quelquefois aydee des medicamens: leſquels ſont de deux conditions, les vns ſuppuratifs, chaux & humides: les autres fort exciccatifs. Les ſuppuratifs ont lieu aux mediocres contuſions (comme nous

pourrons demonſtrer cy apres) pour cõuertir en pus louable, ce qui eſt en danger de pourrir: & engendrer gangrene: le reſte demeurant en ſon entier, ſous le regime de Nature. Les fors exciccatifs, comme l'ongant egyptiac, ſont requis là où y a grande contuſion des parties molles, qui s'acheminent à mortification & pourriture: laquelle ils arreſtent & ſeparent le corrompu de l'entier, en faiſant que le vif chaſſe le mort. Ceux qu'on nõme exfoliatifs, font de meſme à l'endroit des os, deſquels ils font ſeparer le corrõpu & vitié, par leur vehemente ſiccité. Et pour l'extreme remede à toutes ces diſpoſitions, on vſurpe le feu, en cauteres actuels, par lequel on auient pluſtoſt auſdictes ſeparations. Dequoy s'enſuit, que nature ainſi fauoriſee & aſſiſtee de moiẽs conuenables, ayant reietté tout l'eſtranger de la playe, ou vlcere, commẽce à faire chair nouuelle, pour reparer ce qui a eſté gaſté & reietté, rempliſſant le vuide, pour en fin reünir & conſolider les parties bleſſees. Quant au boulet, & autres choſes entrees dãs la playe, i'ay dit comment

ment il s'y faut comporter (cẽsurant l'opiniastreté de ceux qui bourrelent cruellement les pauures blessez) en traictãt la seconde indication curatiue des arquebuzades, Part. 2. & au sizieme probleme, Part. 3. & au brief discours en forme d'epistre, Part. 2.

M. Veyras en sa responce faict biẽ entendre cõment la partie blessee, estãt par trop eschauffee, neãtmoins requiert des medicamens chaux. Car ell' est refroidie substantiuement (comme parlent nos scholastiques) & ard accidentalement. C'est à dire la substance de sa chaleur est diminuee, par l'extinction des espris: & la chaleur cõtre nature (qui n'a point de mesure) y suruient par putrefaction: en fin deuenant feu, qu'on dit de S. Antoine, des Grecs nommé gangrene. Ainsi la partie est froide & chaude en diuers sens, ce que M. Guilhemet entend bien: & m'accordera volontiers, que en tel cas l'egyptiac peut auoir lieu, pour la raison que i'ay deduite cy deuant. Et le medicamẽt de M. Veyras y pourra aussi conuenir (à mon auis) s'il est faict de vinaigre, au lieu v

de vin blanc. Car il faut grandement deſſeicher les humiditez ſuperfluës, auſquelles prend poſſeſſion la chaleur cõtre nature. Mais leur principal different ſur ceſt article eſt que M. Guilhemet ne veut pas, que l'effect des medicamens ſoit rapporté à leurs qualitez, ains à leur vertu ou forme ſpecifique. Ce que tous phiſiciens accordent volontiers: & Paracelſe n'eſt autheur de telle opinion. Car nous tenons, que la forme de chaque choſe contient ſes vertus & proprietez, par leſquelles produit diuerſes operatiõs & effects: ce ſeruant toutesfois des qualitez manifeſtes, comme de ſes inſtrumens. Ainſi le ſerrurier qui a l'art mechanique en forme & eſprit, contenant la vertu de faire vne clef, ſe ſert du feu à remollir ſon fer, & de diuerſes limes à luy donner ſa forme ou façon. Qui a faict ceſte clef? Ce n'eſt pas la lime ny le feu, ains le ſerrurier par ſon art & induſtrie. Ainſi eſt-il des medicamens, & de toutes autres choſes naturelles animales, vegetatiues & minerales. En outre il faut ſçauoir quant à l'vſage des medicamens que l'on

nom

nomme ſuppuratifs, incarnatifs, agglutinatifs, &c. à raiſon des effects qu'on en voit prouenir, que ne ſont pas eux proprement qui incarnẽt, agglutinẽt ou ſuppurent, ains la nature & vertu de la partie, aydee en cecy de la nature, & vertu des medicamens : leſquels de leur proprietez fauoriſent celles du baume naturel (comme parlent les ſpagyriques) & diſpoſent la matiere à meilleure digeſtiõ, ſoit pour eſtre conuertie en pus louable, ou en chair, ou pour agglutiner.

Ce que dit M. Guilhemet du ſizieme point, quant à la contuſion, nous l'auons touché ſur le ſecond article. Il nie que ce ſoit contuſion proprement dite, ains eſchare & venin. Mais quãt bien il y auroit eſchare & venin, cela n'empeſcheroit pas que la playe ne fut auſſi contuſe, comme elle eſt manifeſtement. Car nous appellons contuſion proprement, ſolution de continuité (ſoit occulte ou manifeſte) faicte de choſe non trenchante ou perſante, ains qui caſſe, meurtrit & fraye les parties. Telles ſont les playes faictes d'vn boulet, d'vne pierre, d'vn baton, & autres VI

choſes mouſſes. Et ſi on veut que les parties molles, foulees, conculquees, dechirees, paitries, & (cõme on dit en ce pays) magagnades parmy leſquelles eſt verſé le ſang, qui rend tout cela noiraſtre ou liuide, ſoyent nõmees eſchare (qui ſignifie crouſte) à ſon commandement. Car les noms ſont au plaiſir de chacun: & qu'on appelle telle ſubſtance croute ou mye, ce m'eſt tout vn, comme i'ay eſcrit ailleurs: pourueu que nous accordiõs, que ce n'eſt autre choſe que portion corrompue des parties cõtuſes & demy-mortes, comme ia deſtituees du regime de nature: ſubſtãce laſche, molle & humide (à quoy le nom de mye cõuiendroit mieux) pour le ſang ſuperflu quelle contient, & noire pour le meſme ſang refroidy, & à cauſe de la mortification. Quant au venin, l'exemple que i'ameine ſur la fin de mon diſcours à M. Abel, de la playe contuſe que faict le ſerf de ſes cornes, auec tant d'autres raiſons que i'ay deduit en la premiere partie de mõ traicté des arquebuzades, preuuent aſſez qu'il n'y en a point: ſinon (ainſi que M. Veyras l'interprete) de l'extinction

ction des eſpris, quand la portion meurtrie ſe gangrene & eſthiomene. Ainſi M. Guilhemet dit bien, que ſon eſchare pretendue corrompt le baume des parties voiſines, les enuahiſſant peu à peu, iuſques à y introduire le ſphacele. Et voila pourquoy nous conſeillons par tous nos eſcris des arquebuzades, de ſuppurer & ſeparer la meurtriſſeure le plus prõptement qu'on pourra, à fin que la mortification ne s'eſtende plus loin. Ils s'accordent auſſi en ce qu'ils condamnent iuſtement l'indeuë preparation (dit l'vn) ou application (dit l'autre en ſa reſponce) des remedes topiques. C'eſt que pluſieurs Apoticaires font treſ mal leur deuoir à la preparation des medicamens (les vns par negligence & nonchalance, ou memepris: les autres par auarice, ou à faute d'auoir bonne prouiſion de ce qui eſt requis: les autres par malice & mechanceté) & que pluſieurs Chirurgiens, qui apeine meritent le nom de ſimples barbiers, en vſent fort mal à propos. Ie viẽs à examiner les argumens de M. Veyras, qui condamne entierement l'vſage des

ſuppuratifs en la cure des contuſions. Il ne reiette pas l'ordonnãce d'Hippocras, alleguee par Galen en cinq cens lieux, & reſſuë de tous les Medecins rationels, qui ont eſté depuis eux iuſques à preſent: mais il veut que ladicte ordonnance ne ſoit pas generale: comme ſi Hippocras n'auoit entendu, parler que des contuſions faictes en la teſte, ſuiuant le ſubiect qu'il traicte en ce liure là. Toutesfois Hippocras ne l'eſcrit pas ſeulement au liure des playes de la teſte, (où il le dit par deux fois) ains auſſi au commencement du liure des vlceres : & Galen au quatrieſme liure de ſa methode therapeutique, interprete cela generalement de toute playe contuſe. Mais ie vous prie) ſi à la teſte ils conuiennẽt, combien plus aux autres parties moins ſeiches? Car la teſte requiert medicamens, plus ſecs, comme on voit eſtre tous les cephaliques, tant internes que externes. Dont Hippocras dit au liure des playes de la teſte, qu'elle ne doiuent eſtre humectees d'aucune choſe, nompas meſme du vin temerairement, & ſans delect: ne eſtre traictees

Chap. 5.

traictees de cataplasme, ne de * linaman, s'entend de tout ce qui humecte ou re mollit. Car l'vlcere ou playe de sa nature veut estre dessieché, & plus ez parties seches, que ez autres: comme Galen demõstre en sa methode. Mais quant il y a cõtusiõ c'est autre chose, ainsi que luy mesme remõstre au lieu dessus allegué. Quãt aux raisons que M. Veyras ameine au contraire, la premire & seconde sont de l'incompetance & ineptitude à faire suppuration: tant à raison de la cause efficiẽte, que de la materielle: disant que pour engendrer pus louable il faut que la chaleur de la partie soit vigoureuse, & la matiere munie d'espris vitaux en quantité. Nous ne receuons que la premiere condition, qui est de la cause efficiente du pus louable: lequel nostre escholle dit estre faict, de chaleur partie naturelle, & partie putredinale, agissant en matiere inepte à la nourriture du membre ou de sa quantité, ou de sa qualité demy-pourrie. Et d'autant que la chaleur de la partie n'est tousiours suffisante à meurir telle matiere, & reduire en pus louable, on

* μοτὸν, tout medicament propre à mettre ez meches & plumaceaux.

a re

a recours aux medicamens chaux & humides, pour fortifier la chaleur naturelle qui eſt ſemblablement chaude & humide: & ceux ſont les plus propres, qui outre ce, de leur qualité emplaſtique, bouchans les pores, & empeſchans l'exhalation ou reſolution de ladicte chaleur, l'augmentent en quantité. Dequoy on peut entendre, que tant plus la chaleur naturelle de la partie eſt affoiblie, & la matiere mal diſpoſee à louable ſuppuration (comme en la playe contuſe) tant plus y ſont requis leſdicts medicamens qui ſont nommez ſuppuratifs, à raiſon de l'ayde qu'ils font à nature. Quand la contuſion eſt ſans playe, parce que la chaleur naturelle ne s'exhale pas ainſi, demeurant la peau en ſon entier qui la couure & entretient, le ſang verſé parmy les parties froiſſees & meurtries ſe reſout bien ſouuent, & ne vient pas à ſuppuration. Mais quant il y a playe, la chaleur naturelle n'eſt aſſez forte pour reſoudre, & faict aſſez de ſuppurer, ou de ſoymeſme, ou aidee deſdicts medicamẽs.

VII. Et ne faut pour lors craindre la reten-

tion

tion des vapeurs, que M. Veyras allegue pour ſon troizieme argument: leſquelles ne ſont malignes auant que la gangrene & ſphacele y ſuruiennent: lors que les ſuppuratifs ne ſont plus de ſaiſon, ains faut venir à l'egyptiac & ſemblables medicamens, qui arreſtent la putrefaction, & font ſeparer le mort du vif comme cy deſſus auons dit. Mais il faut bien retenir & enclorre les vapeurs de la chaleur naturelle, renforcée en la partie, pour augmenter ſa ſubſtance : le tout enſuiuant la doctrine d'Hippocras & Galen, fondee en treſ grande raiſon, & confirmee d'experience. Son quatrieſme argument eſt, qu'il faut preſeruer de pourriture maligne les parties, & leur aliment, empeſcher que rien n'y ſoit gaſté ny peruerty, ains que tout ſoit conſerué & adapté à leur entretenement. A quoy il eſt ſatisfait parce que deſſus : car on ne ſuppure autre choſe que les humeurs, verſez & corrompus, inutiles & dommageables à la partie, leſquels tendroyent à pourriture, s'ils n'eſtoyent preuenuz de la ſuppuration : au moyen de laquelle

tout

tout ce qui eſt meurtry, frayé & briſé, ſe ſepare de l'entier, & eſt mis dehors, au grand proffit de la partie. M. Veyras aiouſte pourquoy les ſuppuratifs conuiẽnent mieux aux phlegmons, que aux playes contuſes: ſur quoy ie remonſtre, ce que i'ay autrefois eſcrit contre vn qui ſoultenoit preſque ſemblable opinion, en mon diſcours à M. Abel, où i'affirme, que la playe contuſe a plus beſoin de medicament viſqueux & onctueux (tel eſt le vray ſuppuratif) que n'a le phlegmon, & M. Guilhemet a bien noté cela: mais il s'abuſe de dire, que tels medicamẽs peuuent eſtre ſalubrement appliquez en toutes playes reſſentes. Car telles playes n'ont beſoin que de colletiques & agglutinatifs: ſauf qu'il y euſt deperdition de ſubſtance. Auquel cas les Sarcotiques (c'eſt à dire generatifs de la chair) ont lieu: mais non ja les ſuppuratifs: veu qu'il n'y a rien pour eux. M. Veyras en ſa reſponce reprend ce que M. Guilhemet eſcrit de l'vſage des emplaſtiques, à conſeruer le baume des iniures externes: & veut que l'argille ou bouë qu'on

appli

applique aux plantes bleſſees, ſoit plus à ce que l'humidité ſubſtantifique ne s'exhale. Quant à moy ie penſe, que c'eſt pour toutes les deux raiſons, qu'on doit appliquer telles choſes, tant aux playes contuſes, que aux plantes. Et ce que dit M. Veyras des ſuppuratifs ſpagyriquement preparez, qu'ils ſont plutoſt baumes ou agglutinatifs, ne conuient à ſon precedent propos, où il reiette les ſuppuratifs de la curation des playes. Car s'ils deuiennent agglutinatifs, il n'y a riẽ plus propre à la curation des playes, & meſmement des ſimples : comme il ſçait treſ-bien, que elles ſont le vray ſuject des baumes. Il approuue aucunement mon Triapharmac, qui eſt vn bon ſuppuratif, tenant du ſeptique ou tectique (c'eſt à dire, du naturel des medicamẽs qui pourriſſent ou fondent la chair, & la reduiſent en bouë) mais il ne le trouue pas de bonne conſiſtence. A quoy ie reſpons, qu'il eſt meilleur ainſi liquide, en forme de baume, ou de gros huile, pour ſe repandre plus auant, & qui le voudra plus eſpais, il eſt aiſé de ce faire, en n'y

en n'y mettant point d'huile. Et tel ſera vrayement triapharmac, compoſé de mercure, beurre & camphre ſeulement.

IX M. Veyras dit que la playe faite d'arquebuzade requiert pour eſtre reünie, medicament agglutinatif, là deſſus M. Guilhemet diſpute de la proprieté du nom: & en fin ils s'en accordẽt. Mais il y a bien mieux à mordre ſur la ſentence dudict M. Veyras: entant que la playe contuſe, comme celle qui ne peut euiter de perditiõ de ſubſtãce, ne requiert l'agglutinatif, ains le generatif de chair, dit Sarcotique, tout ainſi qu'vne autre playe auec de perdition de ſubſtance. Et ie ſay bien qu'il ne dira pas, auoir veu onques playe d'arquebuzade, de laquelle ne ſoit ſortie quelque portion de ſubſtance, conuertie en ce qu'on dit eſchare ou en boüe. Et il ſçait bien, qu'il faut reparer cela, & remplir la cauité de l'vlcere, auant qu'on le puiſſe conſolider: ce qu'on fait par cicatrization, de ſorte que en telles playes il n'y a aucũ lieu pour les agglutinatifs, leſquels ſont proprement d'euz aux playes ſimples, ſans deperdition de ſubſtance.

Au

Au medicamẽt proposé par M. Veyras (lequel rapporte à celuy du sieur de Cõmelles, duquel i'ay escrit ailleurs mon auis, à la requisitiõ de M.M. Daugaron & Martel chirurgiens du Roy de Nauarre) M. Guilhemet reprend en premier lieu le melange de plusieurs simples: à quoy M. Veyras repond tres-bien, & Galen tant en sa methode therapeutique, que es liures de la composition des medicamens, demontre suffisemmẽt la necessité qu'on ha de mesler plusieurs simples, pour diuerses raisons, que ie ne toucheray pas icy, d'autant que M. Tannequin ne les ignore pas: & ie say bien qu'il en vse comme nous iournellement. Mais il se plait ainsi à contredire en maints endroits, seulement par maniere de dispute. Comme aussi emeu de mesme gayeté, il r'entre yci aux termes spagyriques, reprouuant tous medicamens qui sont auec leur substance grossiere & terrestre: ia-çoit qu'on ne puisse dire cela des decoctiõs, mesmemant bien faites, le pot estant luté de sorte que le plus sutil ne se perde en vapeur, ains epaissi contre le couuercle, & con- IX

f uerty

uerty en eau, retombe degoutant dans vn vaiſſeau. Mais il requiert vne quinte eſſance, plus ſubtile que telles liqueurs faites par decoction: leſquelles il eſtime fort groſſieres au pris des baumes & teinctures que font les ſubtils Spagiriques: promettans par ce moyen, de guerir ſans ſuppuration toutes contuſions. Ce que (peut eſtre) ils font bien à l'endroit des petites meurtriſſeures, leſquelles nature peut encores reparer, ou d'elle meſmes ou aydée des medicamens exiccatifs de fort tenüe ſubſtãce. Tout ainſi q̃ sõt gueries pluſieurs grandes cõtuſions couuertes de la peau. Mais quant à la playe qui eſt auec grande contuſion & meurtriſſeure (comme es arquebuzades d'vne arquebuze de grand calibre) i'en voudrois bien voir la preuue, auant que d'y conſentir. Dont lors que M. Guilhemet aura trouué le ſimple medicamẽt ſenſitif, vegetal ou mineral, qui eſtant preparé deüemẽt pourra faire cela de ſa proprieté ſpecifique, & ſemblance à la maladie, ſoit ſouphre, mercure ou ſel, huile, eau extraite, ou decoction faite en pluſieurs ſortes,

tes,nous quitteros nos remedes cõmuns, cognuz& eprouués auec tres-bon ſuccés depuis deux mille & tant dannees. M. Veyras luy repond fort bien, que la craſſitude de nos medicamẽs eſt proportionnée à celle des parties, leſquelles ſont ſemblablement craſſes: dont tels medicamens en ſont plus familiers à noſtre nature.Et ſi M. Guilhemet repõdoit, que les eſſances extraites de leurs cors craſſe & terreſtre,operẽt plus vaillamment, & en moins de temps,parce qu'elles s'aſſocient promptement,au ſoulphre,mercure,ou ſel de nos parties, on luy pourroit dire que les-dis medicamens groſſiers eſtans reſſuz és ventricules deſ-dictes parties (il faut repliquer ainſi en termes de Paracelſe) là ils ſont cuis, digerez, ſublimez & rectifiez: tout ainſi que la viande alimentaire dans le grand ventricule: Et qu'on ne fait point de tort aux parties, de leur preſenter dequoy exercer leurs vertus & proprietez, leſquelles ne doiuent eſtre oiſiues. Autrement ie ſerois d'auis, que les ſpagyriques ſuiuant ceſte philoſophie ne miſſent dedans leur eſtomac,

ſinon eſſances bien ſubtiles, cõme or potable, teincture de corails, eſprit de margarites, & ſemblables qui ne couſtent rien à macher: de ſorte que les dans leur fuſſent inutiles, & les boyaux auſſi, dautant qu'il n'en prouiendroit aucune matiere fœcale, dont ils n'auroient auſſi beſoin de veſsie vrinaire, nomplus que les oyſeaux. Car s'il y auoit quelque peu de ſuperfluité aqueuſe, le feu (aupres duquel ils conuerſent le plus ſouuent) & le trauail, la conſumeroient prou. Brief la plus part de leurs membres demeureroit inutile, comme aux Aſtomes, qui ne viuẽt que de l'odeur ou vapeur des põmes, ou autres fruis. Mais nature qui ha produit toutes choſes en leur perfection, ha bien voulu qu'on vequit autrement, & que l'hõme pour eſtre plus robuſte, & pouuoir ſuffire au trauail (qui luy eſt commãdé de Dieu pour penitãce de ſon peché) fut ſuſtãté de viande corpulãte, laquelle ne fut aiſément diſsipée & exhalée: autrement il luy faudroit continuellement reprendre nouuelle nourriture, comme il luy faut continuellement inſpirer l'air. Et

pour

pour faire conuenir les alimans qu'elle produit à l'homme, elle ha baty les corps de tel artifice, que M. Guilhement l'a cy deuant diſcouru : dans lequel s'exerce la ſpagyrie naturelle, beaucoup mieux que ne font les alkimiſtes par treſgrand artifice. Donque il ne faut craindre de preſenter les choſes groſsieres & materielles (qui ont leur vertu & proprieté encloſe & bien conſeruee) aux parties de noſtre corps : leſquelles ſont munies de ventricules, vertus & proprietez, comme le grand eſtomac : ſçauoir eſt de cauitez, & des quatre facultez naturelles, qui exercent continuellement l'attraction, retention, coction & expulſion. Pourueu que la matiere medicamenteuſe ne ſoit du tout inepte, ou incompetante à leur condition, elles en ſauent bien faire leur proffit, & l'adapter ainſi qu'il appartient. Touchant à la liqueur propre aux decoctions M. Veyras luy repond, que ſa decoction faite en vin, eſt bonne aux playes de la teſte, quand elles ſont vieilles, & ſans fieure. Dequoy voyez l'ordonnance de M. Gui, en ſon

traicté 2. doctr. 1. chap. 1. & ce que i'en ay escrit à la requisition de M. M. Dangaron & Martel sur vn semblable propos.

x Du disieme point ils sont assez d'accord, & l'vn & l'autre soubscrit à ce que i'en ay determiné en la troisieme partie de mon traicté des arquebuzades, part. 1. chap. 5. Mais il ne faut mepriser ce que M. Guilhemet reproche honnestement à M. Veyras: qu'il craind l'affoiblissement de son remede: & partant veut qu'on le remue souuent. Ce qui est bien considerable. Car apres que le medicament ha perdu sa force, il ne fait qu'empecher, ou nuire, causant vn contraire effect. Comme l'eau froide, delaquelle aucuns gueriſſent toutes playes, doit estre souuant renouuellée: parceque deuenant chaude, la partie est à l'abandon des fluxions, inflammations, douleurs & autres accidans, qui empechent l'agglutination: laquelle se fait par le benefice du baume naturel, si autre chose n'y entreuient.

Sur l'onzieme point, ils sont d'accord, en se rapportans à certain propos, qu'ils ont touchez aux precedans articles.

Le

Le douzieme ſemble le plus refutable de tous, quand M. Veyras dit, que ſes decoctions conuienẽt à toutes playes quelles quelles ſoiẽt, & en tout temps : & non ſeulement appliquees, ains auſsi priſes par la bouche. A quoy M. Guilhemet obiecte, ce que Galen aux Theſſaliens: mais M. Veyras s'en excuſe, ayant vſé de ceſte (conduiſant le tout ſelon l'art) & aioutant en ſa reſponſe (que la preſcription ſoit de l'art) c'eſt à dire (comme ie le prens) qu'on diuerſifie telles decoctions ſelon les playes, & les temps de chaque playe, la nature des parties auſquelles doiuent eſtre appropriées (cõm'il a dict au parauant) & de rendre les dictes decoctions plus ou moins fortes &c. De ſorte que M. Veyras ſe contente, que la forme du medicament liquide (fait par decoction potable & facilement applicable) ſoit commune à tous tels medicamens : reprouuant nos ongans, cataplaſmes, emplaſtres, & autres formes vſitées communement. XII

A la trezieme propoſition, qui eſt de la potion, M. Guilhemet donne conſente- XIII

ment, ſous les reſtrictions qu'il ha dit au parauant, touchant la preparation. Mais il ne s'eſt pas auiſé de ce que dit M. Veyras, que en premier appareil eſt requiſe plus grande abſterſion : ce qu'il ne falloit accorder facilement. Car la ſuppuration doit preceder, ſelon noſtre pratique, & la methode curatiue de Galen. Et ſi la ſuppuration n'ha lieu (comme M. Veyras n'accorde à ceſte playe) il vaut mieux dire forte exiccation, que abſterſion, eſtre deue à ſon commencement, pour empecher que le meurtry ne tende à putrefaction & ſphacele. A raiſon dequoy nous vſons ſouuant de l'egiptiac, & ſemblables conſumptifs de la grande humidité ſuperflue, mere de pourriture. Au reſte, i'approuue qu'il reprouue le digeſtif commun de iaune d'œufs & d'huile : comme i'ay fait au traicté des arque-
Part.2. buzades, en parlant du ſecond ou tiers
Par.1.chap.2. appareil, & en la therapeutique d'icelles.

XIIII Du quatorſieme article ils n'ont pas differant, qui ne puiſſe eſtre composé, de ce qu'ils ont accordé par cy deuant. Mais ie trouue quelque peu à redire, en ce que

M.

M. Veyras attribue à ſon medicament diuerſes facultez,& la plus part contraires l'vne à l'autre:comme de abſterger & retraindre, d'attenuer & ſerrer les paſſages. Car l'vne contrediſant à l'autre, il en reuient vn temperament qui n'ha guieres de force. Et pour dire librement mon auis du medicament proposé,outre ce que i'en ay repondu à M. M.Daugarõ & Martel,il me ſemble que de l'employer aux arquebuzades, de puis le commencement iuſques à la fin, n'eſt pas mieux fait que d'y appliquer des baumes chaux & ſecs,leſquels i'ay reprouué au diſcours à M. Abel,pour les raiſons que i'y ay deduites aſſes amplement. Mais quand la playe eſt reduite en vlcere,ie trouue fort bonnes telles decoctions, & les ordonne volontiers à la façon que M. Veyras les employe.

Les cataplaſmes des farines ſont miſes en comparaiſon auec la decoction de M. Veyras, lequel affirme icelles reſoudre moins (tant ſoient elles deterſiues & exiccatiues) que ſa decoction. Ce que ie ne peux comprandre, veuque les fari- xv

nes desquelles il entand parler sont exemples de qualité astringeante, laquelle empeche l'absterſion. Ie prens les farines des lupins & des ers (en grec dicts orobes) qui reſoluent & detergent puiſſamment, à cauſe qu'elles ne participẽt d'aucune adſtrictiõ : dõt eſt certain, que le cataplaſme qui en ſera cõposé, deſſeichera & detergera plus, que les decoctions de M. Veyras, qui ont de l'adſtrictiõ: de quoy elles ſont vrayement confortatiues, mais non tant deterſiues que leſdits cataplaſmes. Et de ce qu'il affirme, telles farines boucher les pores, & rendre emplaſtiques, les ſuſdictes en appellent. Car au contraire elles ouurent les oppilations, & degraiſſent la peau, comme Galen enſegne au 5. liure des ſimples chap. 11. tant s'en faut qu'elles oppilent, ou bouchent, & occupent les pores. Il ne ſe faut pas attendre à la conſiſtence viſqueuſe & craſſe des cataplaſmes qu'on fait de telles farines : car il y a pluſieurs choſes fort graſſes, onctueuſes, viſqueuſes & de conſiſtance emplaſtique, qui ne ſont rien moins que oppilatiues, ains treſpuiſſantes

tes à ouurir & nettoyer les pores, deterger, resoudre, euaporer & attirer les matieres du plus profond: cõme nous auons amplemant deduit & monstré par plusieurs exemples en mon petit traicté des huiles. Ie ne say comment M. Guilhemet ha accordé ledit bouchement des pores: & m'esbahis ancor plus de ce qu'il le trouue salutaire: veu qu'il recognoit tels cataplasmes resister à la putrefaction: & qu'il entend bien, l'euentilation & exhalation estre infiniment necessaire à tel effect. Dont nous sommes contrains de venir aux scarifications, lors que les pores naturels ne suffisent à l'euaporation requise, pour empecher le progrez de la porriture. Au demeurant quand il escrit, que la decoction proposée ne peut seruir qu'à l'auer la playe, il ne faut entendre du lauer simple, comm'on laue ordinairement les mains, ou autres choses mal nettes, à quoy il ne faut que d'eau simple: ains d'vn lauement qui imprime quelque vertu (comm'on laue les vlceres & playes de gros vin astringeant) nompas qu'elle soit de longue duree,

com-

comme ce qui ha corps, & demeure appliqué ſur la partie, en forme d'ongant, emplaſtre, cataplaſme &c. Quant aux ongans, huiles & graiſſes, que lon applique aux entours de la playe, pour appaiſer les douleurs, il me ſemblent receuables quand la douleur y eſt. Car tels medicamens ſont vrays anodyns, ſuiuant la doctrine de Galen, & raiſon tres-euidante. Mais ie ſay bien qu'on en abuſe fort: dont le membre s'affoiblit, & deuient plus ſubiet à defluxion, inflammation & douleur. Parquoy i'ay remonſtré en mon traicté des Arquebuzades, que les meilleurs & plus aſſeurez remedes à mettre aux entours de la playe, ſont refrenatifs & repellans, qui n'ont point de corps ne vertu emplaſtique: comme ſucs, decoctions, eaux & ſemblables.

XVI Pour la fin M. Veyras vſe d'vne iuſte reprehenſion enuers les Chirurgiens qui ſuppurent les playes recentes, auſquelles conuient la ſeule agglutination. Ce ſont les playes ſimples ſans deperdition d'aucune ſubſtance, & non contuſes: cõme

me vn coup d'eſpee bien trenchante, dõné du tail, ou de l'eſtoc, ſans auoir rien emporté de la partie. Il eſt certain que telle ſolution de continuité ne requiert autre choſe, que la ſimple agglutination: laquelle ſe faict par medicamens appellez colletiques en Grec, de ce qu'ils collent enſemble les parties diuiſees, comme lon colle vn bois contre l'autre. Toutesfois la commune opinion des barbiers, eſt de laiſſer touſiours quelque lieu à vne tente, ou à deux: & d'y appliquer le commun digeſtif, qui eſt ſuppuratif. Le vulgaire faict bien mieux (quant la playe eſt petite: car les grandes ſont laiſſees aux Chirurgiens) d'y appliquer du baume artificiel, huile de mille pertuis, de merueilles, & ſemblables, qui conſolide la playe en peu de temps, ſans qu'elle vienne à ſuppuration. Ce que les Chirurgiens pratiquent autrement, & plus d'ignorance (à mon auis) que de fraude, malice, ou auarice pour faire durer la beſongne. On touche icy de rechef la faute des Apoticaires, qui ſont bien ſouuent

cauſe

cauſe que les Medecins & Chirurgiens ne voyent tels ſuccez qu'ils pretendent des maladies, pour l'induë preparation & adminiſtration des medicamens. Ce que i'accorde facilement comme bien informé de mille abuz qui s'y commettent iournellement, de la part des meſchans. Car il y en a de fort gens de bien, fideles & diligens, qui ſont biẽ marris auec nous, que tous ne faſſent leur deuoir. Mais c'eſt au magiſtrat de punir tels abuz preiudiciables, à la ſanté & vie des hommes: cõme i'eſpere qu'on fera en ce pays, ſi Dieu nous y donne bonne paix, auec ſanté publique, & me laiſſe tant viure, que ie puiſſe paruenir à la fin de ce que i'ay entrepris pour le ſalut public & l'honneur de la medecine.

Voyla (mes bõs Sieurs & amis) ce que m'a ſemblé d'eſcrire ſur voſtre belle diſpute: en laquelle i'ay recogneu de fort beaux trais, & ſubtiles inuentions, braues diſcours: en ſuiuant ma proteſtation, i'en ay declaré librement mon aduis, duquel vous pouuez appeller à vn plus ſuffiſant

sant que moy, si cas est qu'il ne vous contente. Cependant ie desire (& vous en prie tresaffectueusement) que vous m'en sachiez autant de gré, que i'ay prins volontiers la peine de vous complaire, & monstrer par effect, combien vos prieres ont de pouuoir en mon endroit.

FIN.

TROIS DISCOVRS
DE M. LAVR. IOVBERT,

lesquels contienent trois belles questions: scauoir est,

1. S'il est meilleur se coucher de bonne heure,& se leuer matin.
2. Si on peut guerir methodiquement les pestiferez,sans auoir parfaicte cognoissance de la peste en son essence.
3. Si quelqu'vn peut mourir de sa blessure, ayant passé le quarantiesme iour.

Le tout recueilly & redigé en escript.

Par Pierre Veyras, Escolier en Medecine,escriuant soubs ledict sieur IOVBERT.

PIERRE VEYRAS
au Lecteur candide & bien-veuillant.

I'ay eu ce bien & ceſt honneur deſpuis quelque temps, d'eſcrire ſoubs M.IOVBERT, luy demeurant en ceſte ville de Niſmes, tandis que la Peſte eſtoit à Monpelier. Ie recognois d'y auoir beaucoup proffité, de ſa grace: & entre autres propos, i'ay bien voulu meſtre par eſcript, pour les mieux retenir, trois beaux diſcours que ie luy ay ouy faire quelque fois. Le premier fuſt, au logis de Madame de Tolligny (dame treſ vertueuſe & treſ-honnorable) où madamoiſelle de Quinquampois fiſt ceſte demande audict ſieur IOVBERT, s'il eſt meilleur ſe coucher de bonne heure, & ſe leuer matin. La ſeconde fuſt en ſon logis ſur vne demande de M. Tannequin Fermillon Chirurgien de ceſte ville, ainſi que ie diray en ſon lieu. La troiſieſme fuſt, en conſultant d'vn qui mourut ſept ou huict mois apres auoyr eſté bleſſé. Or ſçachant que M. Veyras, mon oncle paternel, faiſoit imprimer quelque œuure ſienne, i'ay penſé d'enuoyer quant & quant ces trois diſcours à l'imprimeur, m'aſſeurant de luy faire plaiſir, enſemble grãd proffict au public. Car ce ſont propos qui viennent ſouuẽt en queſtion, & qui meritent bien d'eſtre entendus de tous. A Dieu. De Niſmes ce. 1. iour de Mars. 1581.

PRE-

PREMIERE QVESTION.

S'il eſt meilleur, ſe coucher de bonne heure & leuer matin, que de ſe coucher tard & leuer tard.

CE qu'on dict communement, bonne heure, n'eſt pas vn certain temps ou terme, ains l'oppoſite de tard : Comme quand on dict, aller ou arriuer de bonne heure, diner ou ſouper de bonne heure, & ſemblables locutions, pour ſignifier l'heure auancée. Car poſons, que l'on dine communemẽt à dix heures, & que l'on ſoupe à ſix : celuy eſt dict auoir diné de bonne heure, qui a dine à neuf : & encor de meilleur heure, celuy qui ha diné pluſtot, comme au contraire, de celuy qui dine à onze heures, ou à midy, on dict qu'il dine tard. Et qui s'en va d'vn lieu à autre, pluſtot qu'on n'ha acouſtumé, il eſt

dict partir de bonne heure : comme qui arriue pluſtot que de l'ordinaire, arriue de bonne heure. Ainſi nous diſons, ſe coucher de bonne heure, & ſe leuer de bon matin : nompas que ce temps ou terme ſoit abſoluement bon, ou meilleur qu'vn autre, & plus fortuné (comme quand on dict, à la bonne heure, il y fut à la bonne heure, il le rencontra à la bonne heure, &c.) C'eſt vn point ou terme, du temps auancé, enticipant l'ordinaire & couſtumier. Car, pourquoy l'heure de neuf, ou de huit, & meilleure pour diner : & celle de cinq ou de quatre pour ſouper, que les heures d'apres ? Et ſi le grand matin (qu'on dict auſſy, fort matin) eſt le bon, pourquoy ne dict on mauuais matin, & mauuaiſſe heure (comm'on dict des euenemans, à la bonne heure, & à la mal'heure) celle de neuf ou de dis, à la quelle pluſieurs ſe leuent quād les autres ont dine ? Or dira de ceux-cy qu'ils ont diné de bonne heure : pourquoy ne dict on ſemblablement de ceux là, qu'ils ſont leuez de bonne heure, puiſque tout eſt à vne meſme heure ? C'eſt,

qu'il

qu'il a plu ainſi à l'vſage (qui eſt la reigle du parler) que telles phraſes ayent telle ſignification: & que par bonne heure, on entende le terme ordinaire & couſtumier auancé, enticipé, & preuenu: auquel on oppoſe le tard, & non la mauuaiſe ou mal'heure. Et ledict temps ou terme ordinaire & couſtumier, eſt entendu commun à pluſieurs, ou à tous d'vne region, ou d'vn eſtat & condition, & en telle ſaiſon: ou de chaque perſonne en particulier, ſelon ſa maniere de viure. Car il y a de pays & contrées où les gens ſont communement plus matiniers: & des conditions auſſi, pour le trauail: & en hyuer il ſemble aſſez matin, ce qu'en eſté eſt dict bien tard. Donques pour paſſer outre à l'explication de ce doute, poſons le terme ordinaire & plus commun, du diner & du ſouper, du coucher & du leuer, tel que noz peres ont tenu par ceſte deuiſe: Leuer à ſix, diner à dis: ſouper à ſix, coucher à dis. Sauf, qu'on auance & retarde volontiers ces termes, ſelon les ſaiſons, quand les iours ſont plus longs, ou plus cours. Car

en eſté, comm'on ſe leue plus matin, on dine auſſi plus matin: & en hyuer tout ſe fait plus tard. Tellement qu'on dict « pour l'eſté, leuer à cinq, diner à neuf: ſou- « per à cinq, coucher à neuf. ou, leuer à « quatre, diner à huict: ſouper à quatre, « coucher à huict. Et pour l'hyuer, leuer « à ſept, diner à onze: ſouper à ſept, cou- « cher à onze. Ou bien, leuer à huict, diner « à douze: ſouper à huict, coucher à douze. Car il eſt raiſonnable d'obſeruer touſ- iours & en toute ſaiſon ces proportions, diſtances, & interualles de quatre & de huict: cõme ainſi ſoit que Nature ſe plait à vn ordre certain, & bien reiglé d'auan- cer & reculer touſiours ces actions or- dinaires, ſelõ que le Soleil s'approche ou eloigne de nous, par certains degrez, di- ſtances & interualles. Ce que l'on ob- ſerue bien en la demeure qu'on fait au lict. Car qui ſe couche de bonne heure, » (c'eſt à dire, auant l'ordinaire des autres, ou auant le ſien) il ſe léue auſſi plus matin, » comme font les religieux pour chanter « matines. Dont il eſt dict, qui ſe veut leuer « à matines, ſe couche comme les gelines.

c'eſt communement lors que le Soleil ſe couche, meſmes aux petis iours. Et ceux qui ſe couchent fort tard, ſe leuent auſſi bien tard: commme font les Courtiſans couſtumiers à veiller long temps apres ſouper. Car il eſt raiſonnable que chacun demeure couché & en repos, quelque temps que ce ſoit, durant huict heures, ou enuiron; qui eſt le tiers du iour naturel: ſoit qu'on dorme, ou qu'on ſe repoſe ſimplement pour recreation & ſolagement de ſa perſonne. Parquoy ceux qui ſe couchent tard ne peuuent, & ne doiuent auſſi, ſe leuer fort matin, pour ne frauder nature du repos qui luy eſt deu autrement il ne peut viure ſainement, ne longuement: ſuiuant le dire commun, qui ſe couche tard, & ſe leue matin, il verra bien-toſt ſa fin. Mais la queſtion eſt, s'il vaut mieux ſe coucher pluſtot & (comm'on dict) de meilleur heure, pour ſe leuer matin, que de faire au contraire: ſçauoir eſt, ſe coucher tard & leuer tard. Et ce (pluſtot) il le faut entendre, comparé au point cy deſſus prefix & ordonné, de quatre heures apres

ſouper. Car nous auons dict, que le terme commun de noz peres ha eſté, de ſouper à ſix,& coucher à dis: ou de ſouper à cinq, & coucher à neuf: ou de ſouper à ſept, & coucher à onze. Dont la queſtion eſt, s'il vaudroit mieux de coucher,(pour dormir,cela s'entand) à huict ou à neuf heures, ayant ſoupé à ſix ou à ſept: ou bien plus tard que dudit ordinaire: ſçauoir eſt,de veiller apres ſouper cinq, ſix, ſept ou huict heures (comme font communement les courtiſans) & ſe leuer plus tard, à la proportion requiſe. Ie deduiray & debatray cecy problematiquemẽt, (c'eſt à dire d'vne part & d'autre) pour examiner les raiſons qu'on y peut allegueur: & en fin ie concluray ce que me ſemble eſtre plus raiſonnable pour l'entretien de la ſanté.

Qu'il ne faut gueres veiller apres ſouper.

Il y a de grans raiſons,qui perſuadent, qu'il ne faut guieres veiller apres ſouper. Et premierement,de ce que nature nous inuite à dormir bientoſt apres, des vapeurs ſuaues de la viande nouuellement reſſuë: laquelle par ſa douce ebullition, enuoye leſdictes vapeurs au cerueau,

qui

qui l'humectent plaiſemment, & le rendent ſommeilleux. Les enfans & les laboureurs, qui ſuiuent plus nature, & ſe permettent mieux à ſa conduite, que ne font les plus aagés, ou les artiſans, marchans & perſonnes publiques (mais ſur tous les Courtiſans, eſclaues, attachez de chaines & colliers, d'or & de pierreries) acceptent l'inuitation: & de la table au lit ne font pas grand delay: meſmement les enfans de lait (qui ſont encor plus libres à ſuiure les mouuemens de nature) s'endorment au tetin. Or ceſte inclination naturelle n'eſt pas à meſpriſer, & ne doit eſtre legierement rompuë: veu que nature eſt plus ſauante, ſans auoir eſté enſegnée (ſinon de ſon aucteur, le Createur du monde, tout ſachant & tout puiſſant) que les plus grans docteurs en philoſophie ou medecine, qui furent iamais, qui ſont, ou qui ſeront. Et de vouloir s'oppoſer à nature, la forcer & contraindre, eſt vn'entrepriſe eſtimée non moins temeraire, que celle des geans à combattre les Dieux. Voila donc vn grand fondement de raiſon: auquel i'aioute l'expe-

rience desdicts laboureurs, qui sont plus sains & plus robustes communement, que les autres gens. Et quant aux enfans, ils sont tous ainsi nourris: & personne encores ne l'a trouué mauuais. Parquoy de ce consentement commun, on peut inferer, que telle maniere de faire est vtile, autant que naturelle: & si on la rompt depuis quand on vient en âge, ce n'est que à raison des occupations ausquelles on s'adonne, qui detournent ceste bonne inclination & l'ordre naturel: comme on se contraint à mille autres choses, pour l'exercice de sa profession. A quoy n'est tant suiet le paysan & laboureur des chams, que le cittadin: cestuy-là viuant plus suiuant nature, & cestuy cy d'autre façon selon sa vocation. Venons aux raisons naturelles des Medecins, lesquels tienent, que l'estomach digere mieux en dormant que en veillant: attendu que par le sommeil, la chaleur naturelle se retire des parties externes au dedans, dequoy l'estomach renforcé fait meilleur digestion. Dont au contraire, ceux qui veillent beaucoup

& ſouuent (ſi ce n'eſt de longue acouſtumance) engendrent & accumulent grãd quãtité de cruditez, phlegmes & ventouſitez: qui les rendent pales & bouffis de viſage rheumatiques, catarrheux, oppilez, ſubiects à colique, migraine, gouſtes, & à infinis autres maux, ainſi que temogne l'experience, maiſtreſſe des fols & mal auiſez.

Qu'il faut longuement veiller apres ſouper.

Au contraire de tout cela, on peut prouuer, qu'il eſt plus ſain de veiller longuement, & de ſe coucher tard apres ſouper: d'autant que le dormir empeche l'eſtomac de bien digerer, retardant & affoibliſſant ſon action: & tant s'en faut que le ſommeil l'auance ou rende meilleure. Autrement, il ſeroit bon auſſi de dormir apres diner, veu que le diner n'eſt de moindre (ſi non plus grande) importance que le ſouper: & qu'il importe bien autant, qu'il ſoit parfaitement digeré. Et toutesfois on condamne le dormir ſur iour: & plus encor, ſi c'eſt bien-ſtot apres diner. Et certes à bon droit: veu qu'on trouue par experience, que le dormir apres diner, n'eſlourdit pas ſeulement

ment la teſte, & rend tout le corps peſant, ains auſſi affadit l'eſtomach, & degoute tellemẽt, qu'on n'ha ſi bon appetit à ſouper, que l'on auroit eu, parceque la digeſtion ha eſté entrerompuë & retardée par le dormir: tellement qu'a l'heure du ſouper l'eſtomach eſt encor empeché de la viande priſe au diner: laquelle euſt eſté bien digerée à telle heure, & l'eſtomac s'en fuſt trouué deſchargé, ſi on euſt touiours veillé. Ce que ie dis, eſt choſe ſenſuelle, qui conſte par experience: à laquelle on ne peuſt contredire. La raiſon en eſt vn peu difficile & occulte: mais ie penſe l'auoir ſuffiſemment expliquee & demonſtree en mes paradoxes: contre la commune opinion des Medecins. Si donc c'eſt mal fait de dormir apres diner (meſmement coucher à ſon aiſe dans vn lict, comme on fait apres ſouper) d'autant que le ſommeil rompt & corrompt la digeſtion de l'eſtomac, qui peut douter que le dormir toſt apres ſouper ne ſoit auſſy dommageable? Ie dis toſt, quand c'eſt auant cinq ou ſix heures: comme pareillement il n'eſt pas

Dec. 1. Parad. 8.

ſi

ſi mauuais de dormir paſsé cinq ou ſix heures apres diner, que vne ou deux heures apres. Car quand la digeſtion eſt fort auancee & preſque acheuee, lors il n'y a pas danger de dormir: voire c'eſt tresbien fait, & il eſt neceſſaire, ſi l'heure eſt opportune, comme la nuict: qui ha eſté creée pour le repos de l'homme, & de tous animaux. Dont ſi le dormir empeche la digeſtion (qu'on dict plus proprement, concoction de l'eſtomac) tant apres le ſouper, que apres le diner: il eſt bien raiſonnable de differer touiours le dormir, iuſques à tant que la digeſtion ſoit bien auancée, ou acheuée: de ſorte, que ayant ſoupé à ſept heures, il ſuffit de ſe coucher, pour le pluſtot, à onze, ou à minuit. Car on ne peut pas conteſter, qu'il y ait autre raiſon du diner, que du ſouper: ne que le diner doiue eſtre moins digeré que le ſouper: veu que ces deux repas peuuent eſtre de meſmes viandes & en pareille quantité. Parquoy nous concluons, que ce qu'on d'ict du dormir apres diner, peut eſtre auſſi, appliqué à celuy d'apres ſou-

ſouper. Et reſpondans à l'argument des enfans qui s'endorment, les petis au tetin, & les grans à table, ayant encor le morceau à la bouche: nous diſons que cela eſt moins louable que ſupportable: & meſmement que c'eſt vne des cauſes qui diſpoſent les enfans à engendrer tant de cruditez: & que par conſequant ils ſont fort ſuiects à la vermine, aux pous, à la galle, teigne, & ſemblables maux procedans des matieres corrompues, par leur mauuaiſe maniere de viure: laquelle ne peut eſtre ſi bien reglée, que des grans: à cauſe de leur chaleur vorace, qui requiert frequante pature: & leur condition inquiete, auec exercices intempeſtifs, dont il ſont auſſy fort ſuiets à la pierre dans la veſcie. Quãt aux laboureurs, leur grand & ordinaire trauail fait, qu'ils conſument beaucoup de crues ſuperfluitez, & que leur corps robuſte ſupporte pluſieurs incommoditez, erreurs & fautes au bon regime: Ce qu'vne damoiſelle, ou vn homme d'eſtude, & autres perſonnes ſedantaires, ne peuuent pas. Car l'eſtomach

du

du laboureur digerera fort bien du lard, du beuf, des raues, chatagnes, legumes, le pain de millet, & ſemblables viandes groſſieres, qui donneroient grand peine aux perſonnes delicates, ſi elles n'auoient autre choſe pour leur nourriture. De meſmes les laboureurs ont l'eſtomac aſſes fort, pour digerer durant le dormir: auquel ils ſont plus enclins & inuitez de la laſsitude, que des vapeurs du ſouper. Mais l'eſtomac delicat ne peut digerer le plus aiſſées viandes, pour peu qu'il ſoit detourné ou desbouché: comme il luy auient par le dormir, ainſi que i'ay aſſez prouué. Reſte à repondre ſi le ſommeil des enfans & des laboureurs, tantoſt apres ſouper, eſt naturel, ou de l'inuitation de nature, à laquelle il ne faut contredire. Sur quoy conuient entendre, qu'il y a trois ſortes de ſommeil: l'vn naturel, l'autre contre nature, & le tiers cõme neutre ou moyen, qu'on peut appeller non naturel, tout ainſi que les ſix choſes nonnaturelles, en termes de noſtre eſcolle. Le ſommeil naturel eſt cauſé proprement du defaut des eſpris

ani-

animaux, apres qu'ils ont eſté diſsipez ou cõſumez (pour la plus part) ez actiõs iournalieres de la veille. Dõt il en faut reffaire de nouueaux: & cepẽdãt ſurſoir à la depãce & employ des reſtes q̃ sõt demeurees. Et telle ceſſation, eſt le ſommeiller ou dormir ſpontanee (c'eſt à dire, de ſoymeſme, & de ſa propre inclination) par vne neceſſité naturelle, ſans artifice, ne aucũ accidẽt. Le ſommeil contre nature, cõme
2. en l'Appoplexie, au Subeth, Letharge, & ſemblables maux endormis, eſt cauſé d'vn refroidiſſement & humectation de cerueau, de laquelle les eſpris ſont aſſopis & rendus ineptes aux actiõs de la veille: ſçauoir eſt, aux mouuemens volontaires, & à l'exercice de tous les ſens. Le ſommeil non naturel, mais non-ia contre nature, eſt celuy qui prouiẽt des vapeurs de tout le corps: comme apres l'exercice, l'eſtuue, le bain, &c. ou de l'eſtomac, apres le repas. Leſquelles vapeurs en rempliſſant le cerueau, & l'humectant ſouëfuement, le rendent ſommeilleux, à cauſe que ſes eſpris en ſont comme enuelopez, retenuz & arretez. De ceſte diſtinction

des

des trois eſpeces de ſommeil, il appert, que celuy des enfans & des laboureurs, tantoſt apres le ſouper, n'eſt purement naturel, ou du ſimple mouuement de nature: comme eſt celuy ſeul qui procede de la diſſipation des eſpris, & de la neceſſité d'en refaire d'autres. Dont puis que ceſtuy là n'eſt pas de l'incitation de nature, il n'eſt pas raiſonnable de luy complaire: comme il conuient totallement conſentir à celuy qui eſt ſimplement naturel: lequel il ne faut iamais rõpre, ains s'y accommoder à quelque heure que ce ſoit, du iour, ou de la nuict. Et qu'y a-il de plus pernicieux, que de refuſer le ſommeil à nature, apres vne longue veille, apres vn grand trauail ou de corps ou d'eſprit, qui contraignent toute perſonne à ſe repoſer & dormir, pour recouurer de nouueaux eſpris, qui puiſsẽt fournir aux actions de la veille future, laquelle ſuit tour à tour ce ſommeil naturel? voila dequoy ſert le dormir: nompas à cauſer meilleur digeſtion ou concoction de la viande contenue en l'eſtomac: qui faict ſon action mieux, ſans comparaiſon, du-

rant la veille & l'exercice iournalier: ainsi que l'experience tesmoigne. Car du diner au souper, il n'y a communemẽt que sept ou huit heures: au bout duquel terme on a nouueau appetit de manger: ce qu'on n'a pas de quatorse ou quinze heures apres souper, si on a dormy cependãt, comme l'on fait d'ordinaire. Dequoy on peut aisément entendre, que l'estomach digere plustost quãd on veille tousiours, que si le sommeil y entreuient. Aussi ceux qui veillent, comme les gardes des malades, & ceux qui pour auenir à quelque besongne entreprise ne dorment de toute la nuict, sont prests & disposez à deieuner matin, & ceux q̃ veillẽt aux pressoirs de l'huille ou du vin, mangent plus souuent que les autres. Dont est clairement verifiée la sentence d'Hippocras, qui dõne au veiller, l'epithete de vorace ou affamé. Or l'appetit ne nous sollicite point, que l'estomach ne soit vuide apres auoir faict sa digestion: à laquelle estant plus propice & fauorable le veiller que le dormir, l'appetit reuient plustost a pres diner (sinon qu'on dorme sur-iour) que ne fait

apres

apres ſouper : duquel, iuſques au diner enſuiuant, il y a communément quinze ou ſeize heures. Mais ceux peuuent deieuner pluſtoſt, qui ont veillé longuemẽt apres le ſouper : d'autant que la digeſtiõ eſt preſque toute faicte, auant que le dormir ſuruienne : lequel retarde & alantit ſa conſumation, mais il ne la detourne pas tant qu'il feroit, arriuant plus pres du commencement, lors que la viande eſt encores fort cruë. Tout cecy eſt notoire, & fort euident, à quiconque y veut auiſer de pres, & a plus beſoin d'obſeruation que de preuue. Dont nous pouuons bien affirmer, que le meilleur eſt de veiller longuement apres ſouper : & ne ſe abandonner au ſommeil, que la digeſtion de l'eſtomach ne ſoit fort auãcee. Car ce qui reſte, eſt ſi aiſé, que le dormir ſuruenãt ne peut nuire à l'action de l'eſtomac : ains pluſtoſt luy ſert, en retenant plus lõguement le chyle pour ſa propre nourriture, triant, retirant & s'appliquant à loiſir le plus propre à ſa ſubſtance : mieux (ce ſemble) qu'il ne faict du chyle du diner, lequel ſe depart & diſtribue plus

vite aux autres parties du corps. Et voi, la pourquoy ceux qui veillent trop longuement (c'eſt à dire, apres que l'eſtomac a chylifié) deuiennent paſles & bouffis de viſage: à cauſe que l'eſtomac n'a eu ſa refection. Il y a vne autre raiſon; qu'ils ne ſatisfont opportunement à la reparation des eſpris, ſe contreignans de veiller trop. Dont la chaleur naturelle deuenant plus debile, s'enſuiuent des cruditez, & d'icelles mille maux qui en procedent.

Concluſion, pour l'affirmatiue.

Pour accorder ce different, & reſoudre la queſtion propoſee, il eſt requis de prendre fondement ſur la couſtume, qui eſt vn ſecond naturel, ou vne Nature aquiſe: à laquelle il n'eſt loiſible de contredire ou contreuenir temerairement: ainſi que Hippocras remonſtre fort amplement (contre ſa façon d'eſcrire laconiquement) au liure de la diete, ou du regime qu'il faut obſeruer ez maladies aiguës. Or l'ancienne couſtume à laquelle pluſieurs ſe tiennent, ſongneux de leur ſanté, & celle qu'auons propoſé au commencement, de ſe coucher quatre heu-

res apres souper : & demeurer huit heures dans le lict, pour dormir, (si on peut,) & reposer son corps. De ce terme, delay & interualle du souper au dormir, il n'en doit rien rabbatre : encor faut-il supposer qu'on ait soupé legierement, comme il est raisonnable, que le souper soit tousiours moindre que le diner : suiuant le regime des Salernitains, qui donnent ce conseil pour euiter le dormir grief & pesant:

Pour ne dormir pesant & lourd,
Fais ton souper leger & court.

Vt sit nocte leuis, sit tibi cœna breuis.

Car si on mange autant ou plus à souper qu'à diner il faudra veiller dauantage que de l'ordinaire : comme on souloit faire (& quelques vns le font encores) ez veilles des festes, suiuant l'institution de l'Eglise catholique : esquelles on ne mangeoit iusques au soir, puis on veilloit toute la nuict au temple, en prieres & oraisons. Dequoy on a encor retenu en ce païs le mot de vejoular ou vigoular, pour dire vigilar : que signifie veiller au temple, en priant vne partie de la nuict. Et encor plusieurs tiennent cest auertisse-

ment, qu'il ne faut pas auoir mangé, que les eſtoiles ne ſoyent (s'entend, viſibles & apparoiſſantes) au ciel: qui eſt apres le ſoleil couché. Adonc on peut bien faire vn bon repas: non ſeulement parce qu'on a ieuné tout le iour, ains auſſi parce qu'on doit veiller la nuict ſuiuante. Car le dormir empeſche fort & retarde la digeſtion de l'eſtomach, ainſi qu'a eſté remonſtré cy deſſus. Dont quiconque ſe veut coucher pluſtoſt que de l'ordinaire commun, ou du ſien propre, il doit moins ſouper que de couſtume, ou ſe contenter d'vne legiere collation. Ainſi que doiuent faire les gens d'eſtude, pour auoir moyen de ſe leuer plus matin: d'autant que l'Aube du iour eſt amie des Muſes, comme l'on dit. Les autres perſonnes qui peuuent dormir la graſſe matinee, font bien de veiller aſſez tard, apres auoir mediocrement ſouppé. On dit (la graſſe matinee) le dormir tard, parce qu'il engreſſe, ou entretient l'embõpoint: qui eſt vn vray ſigne de ſanté, ſouhaitable à toutes gens qui peuuent iouyr de ce bien, & n'en ſont fruſtrez à cauſe de leurs

affai

affaires,negoces,traffics, entrepriſes, ou le deuoir de leurs profeſſiõs,charges, adminiſtrations, & autres occupations des perſonnes publiques, ou qui ſeruent au public, priuees de la liberté & du plaiſir de viure à ſoymeſme. Quant au ſommeil qui procede de la vapeur des viandes,il a eſté bien reſpondu, qu'il n'eſt pas neceſſaire de luy complaire: nompas meſmes raiſonnable, veu que tel ſommeil ſe peut ſouuẽt preſenter à nous, ſans aucune neceſſité de nature:& que il ſuruient plus,à l'heure qu'il eſt moins requis, ains plus dommageable:comme bien-toſt apres le repas, lors que les vapeurs ſont copieuſes,& le dormir n'eſt encor opportun ou à propos: nompas meſmes aux enfans: auquels toutesfois on le permet,à cauſe que leur ſubſtance molle, tendre & delicate,ſe reſout & diſſipe exceſſiuemẽt par la veille. Et comme ils ont beſoin d'aliment à toute heure, autrement leur chaleur naturelle (fort copieuſe & puiſſante en tous ceux qui croiſſent) languit ou leur corps ſe cõſume: ainſi le dormir frequẽt & diuturne leur eſt treſ-neceſſaire.

Voila quant aux enfans de lait. Touchant aux grandelets, leur eſtomach eſt aſſez fort pour digerer la viande, meſmes durant le dormir (qui de ſoy interrompt & trouble la digeſtion) comme il a eſté dit des laboureurs: leſquels ſe vont coucher bien-toſt apres ſouper. Et ceux-cy font bien pis (ce ſemble) quand meſmes en eſté, tantoſt apres qu'ils ont diné, enuiron le midy (mais c'eſt apres auoir deieuné deux ou trois fois, ſelon leur maniere de parler) ſe couchent le ventre cõtre terre, & dorment durant vne heure, aux rayons du Soleil, bien ſouuent la teſte nuë. Ils appellent ce repos, faire midy: & eſt d'ordinaire en ce pays de Languedoc. Qui pourroit approuuer cela en vn autre qualité, condition, naturel, & couſtume? Ie ne dis pas ſimplement du dormir, mais du dormir au ſoleil, comme vne beſte, ſans qu'il leur en auienne aucũ mal. Ce n'eſt pas pour en donner reigle aux autres, ou tirer cela en conſequence, & que les citadins nourris à l'ombre ſous le couuert, puiſſent ou doiuent faire de meſmes. Parquoy tels argumens n'ont

icy

icy aucun lieu. Il faut ordonner à chacun ſa maniere de viure, ſelon ſa condition, complexion, habitude, force ou foibleſſe, ſelon ſa profeſſion, ſon aage, ſon ſexe, ſa couſtume, ſes appetis & deſirs naturels, non recherchez ou ſolicitez : & autres conſiderations, que le prudent, ſauant & expert medecin doit eſtimer & peſer, pour iuſtement preſcrire & dicter à chaque perſonne en particulier ſon regime, de ce qu'ell' a à faire, à prendre, à rendre, ou à s'appliquer: diſcourant ſur toutes les choſes non naturelles, qui ſont cauſes de ſanté ou de maladie, ſelon qu'on en vſe ou abuſe. De ceſt ordre eſt le ſommeil, qu'il conuient limiter à peu pres de l'heure qu'on en doit iouyr, & combien de temps, pour la generation & prouiſion des eſpris, requis à l'exercice de la veille: ſans troubler les autres actions naturelles, & nommément celle de l'eſtomach, qui eſt le fondement de toutes. Nous conclurrons donques pour la partie affirmatiue, ayans eſgard principalement à l'eſtomach (lequel digere mieux durant la veille) qu'il ne faut dormir auant qua-

tre heures apres ſouper : & que de veiller dauantage eſt encor meilleur, ſi on a fort ſouppé. Dequoy s'enſuit, que en tels cas il faudra ſe leuer tard : apres auoir iouy l'eſpace de huict heures, du repos: qui eſt, d'eſtre couché à ſon aiſe, ia ſoit qu'on ne dorme touſiours. Mais cõme toute vertu conſiſte en la mediocrité, & le ſage nous auertit, qu'en toutes choſes on vſe de meſure, le meilleur eſt pour le commun des perſonnes libres & aiſees, de ſouper mediocrement, tirant plus à la frugalité : & quatre heures apres ſe mettre au lict, pour y attendre le ſommeil: qui ſera gracieux de ſept à huit heures, ſi la perſonne ſe porte bien, & de corps & d'eſprit, dequoy ie n'excepte pas les vieilles gens, d'autant que la vieilleſſe eſt tenuë pour maladie. La couſtume ſauue ſon droit, icy & en toute autre choſe, mais « comme dit le prouerbe, mauuaiſe cou- « ſtume, & bonne tartre, il fait bon rõpre.

SECON

SECONDE QVESTION.

Discouruë par M. IOVBERT, *auec maistre Tannequin Fermillon, Chirurgien, de la ville de Nymes, touchant la peste : comment on la peut guerir methodiquemẽt & artificiellement, sans auoir la parfaicte cognoissance de sa nature & essence, cõme on a des autres maladies: recueilly par Pierre Veyras, Escolier en medecine.*

P. VEYRAS.

NOVS dinions cheux M. IOVBERT (lors qu'il estoit retiré en nostre ville de Nymes, auec toute sa famille, à cause de la Peste qui regnoit à Monpelier) maistre Tannequin Fermillon Chirurgien, maistre

maiſtre Tannequin Fiſſor apothicaire & moy. Sur la fin du repas, ledict maiſtre Fermillon, comme il eſt de gentil eſprit & curieux, docte & expert en ſon art, hõme fort agreable audict Sieur Ioubert, & officieux enuers luy, dit eſtre eſmerueillé de ce que l'eſſence de la peſte n'a eſté iuſqu'à preſent bien cõgnuë, ne definie : dõt elle ne peut auoir certaine curation par vraye methode, qui prenne ſon indication principale (ainſi qu'il appartient) de l'eſſence du mal : comme Galen remonſtre par tout : ains ſi on en guerit quelques vns, c'eſt par hazard & cas fortuit : voire que la pluſpart de ceux auquels on adminiſtre & applique les remedes, tant internes que externes, ordonnez par ceux qui en ont eſcrit (mais c'eſt à credit, & comme on diroit à tatons, ſans ſçauoir proprement qu'eſt ce que Peſte) meurẽt : comme eſtans ſecourus mal à propos : & au contraire, ceux qui ſont à la ſeule miſericorde de Dieu, abandonnez de tout autre ſecours, ou à faute de moyen, ou pour meſpriſer tels remedes, gueriſſent pour la pluſpart. Dequoy il concluoit,

que

que (à ſon aduis) on n'a encor trouué la vraye curation de la Peſte, ne ſes propres remedes, à faute de cognoiſtre ſon eſſence, par certaine definition: cõme on ſçait bien celle du phlegmon, de l'œdeme, du ſcirrhe, & des autres tumeurs contre nature: deſquelles auſſi on a inuẽté la vraye & infaillible curation, par certaines indications priſes de l'eſſence du mal.

Là deſſus monſieur IOVBERT ſe mit à remonſtrer, qu'il y a pluſieurs choſes bien & certainement congnues par leurs effects, deſquelles la cauſe a eſté iuſqu'à preſent cachee, & tenue pour inexplicable à l'homme : comme ſont celles qu'on rapporte aux proprietez occultes. Telle eſt la vertu ou proprieté de l'aimẽt (dit en Latin *magnes*) à tirer le fer, laquelle procede de ſa forme eſsẽtielle ignoree de nous, comme ſont les autres formes, pour n'eſtre ſubiectes à noz ſens. Mais nous les recognoiſſons par leurs effects: & diſcernons vne choſe de l'autre par ſes accidens inſeparables, à nous biẽ cognus, qui ſuiuent neceſſairement l'eſſence. Et ainſi du poſterieur, (qui eſt l'effect) & de

ce qui

ce qui eſt ſuiect à noz ſentimens (comme la couleur, odeur, ſaueur, durté ou molleſſe, peſanteur ou legiereté, ſolidité ou rarité,& ſemblables) nous auons la vraye cognoiſſance de ce qui eſt cõprins brieuement de ſon nom : lequel a vertu de vraye definition, ſuiuant la premiere impoſition de tel nom, qui porte l'eſſence de la choſe nommee. Ce que nous croyons auoir eſté donné au premier hõme Adã, inſpiré de Dieu, à cognoiſtre l'eſſence de toutes creatures, & impoſer à chacune ſon propre nom, tellement ſignificatif, qu'il importe ſon eſſence. Comme, quãd il nõma la femme Hommace: ia-çoit que ce mot ſemble deriuatif, & non primitif, tel que les autres impoſez par ledit Adã, comme il eſt vray ſemblable. A ſon imitation, depuis en çà quelques perſonnes de grãd eſprit & ſçauoir, ont nommé pluſieurs choſes nouuelles, ou deſquelles on auoit perdu le nom, & telles appellations ayant eu cours, l'vſage les a confirmees. Ie dis choſes nouuelles, comme ſont les maladies ſuruenues depuis le peché & la mort introduis au monde: & les choſes

artifi

artificieles inuentees pour la neceſſité de l'hõme: & ce qui auient quelquefois d'vn extraordinaire de nature, n'ayant eſté dez la premiere creation: comme par diuers melanges ſpontanees, ou artificiels des choſes que la terre produit. Mais la pluſpart de ces noms ſont deriuez auec moindre artifice, des primitifs ou premiers impoſez. Tant y a qu'ils contiennent en eux & ſignifient propremẽt l'eſſence de la choſe nommee, la diſtinguent & ſeparent de toute autre, tant ſoit elle approchante de ſon naturel, & luy ſeruẽt de vraye & eſſentielle definitiõ. Comme ces noms Peſte, & Pleureſie: deſquels l'vn eſt primitif, & l'autre deriuatif, le chacũ ſignifiant bien & propremẽt l'eſſence du mal auquel on l'a impoſé. Dont il ne ſe faut pas touſiours fort ſoucier des definitions logicales, faictes par geanre & difference propres: veu que le propre nom importe tout cela: & à recognoiſtre l'eſſence ou forme de quelque choſe, il ſuffit bien ſouuẽt de bien obſeruer ſes propres & prochains effects, & d'auoir certaine notice de tous ſes accidens inſeparables:

leſquels

leſquels ez maladies ſont dits ſymptomes, vrays & infaillibles ſignes de l'eſſence du mal, & de ſa cauſe, à laquelle nous oppoſons les remedes par certaines indications.

Là deſſus, M. Tannequin Fermillon remonſtre que les noms, ia-çoit qu'ils importẽt & ſignifient l'eſſence, parce qu'elle n'eſt cognuë que des ſçauãs & expers, doiuent neantmoins eſtre expliquez par definition, pour les ignorans qu'on veut enſeigner. Car diſoit-il, moy ſçachant bien deſia qu'eſt ce que phlegmon, il me ſuffit qu'on me rapporte, que quelcun ait vn phlegmõ, en telle partie: ſurquoy i'ordonneray les propres remedes. Mais à mon apprentifs, ie dois faire entendre, qu'eſt-ce que phlegmon, par ſa definitiõ: autrement i'ay beau luy dire, cela eſt vn phlegmon: il le faut traicter de telle ſorte, & par tels remedes. S'il ne ſçait autre choſe, que le recognoiſtre par tout où il ſe repreſentera, par ſa tumeur, tenſion, douleur, rongeur, & autres accidens ſubiects aux ſens, & par ſes effects, ſans ſçauoir que tel mal & ſes ſymptomes ſont

cauſez

cauſez d'vne quantité ſuperfluë de ſang, qui a defluë en ceſt endroit, & eſt là inculqué ou preſſé, il ne ſçaura point la raiſon & vraye methode de le guerir: dont il ne pourra auſſi diuerſifier les remedes, ainſi qu'il appartient: ains en maniere d'ampirique, recognoiſſant le mal, non par ſa cauſe, ains par la concurrence (que Galen dit Syndrome) des accidens ou ſymptomes, qui tous aſſemblez ſignifiẽt vn tel mal, y ordonnera & appliquera les remedes qu'il a aprins des autres, le plus ſouuent treſ-mal à propos, pour ne les ſçauoir diuerſifier, comme il faut, ſelon la diuerſité de l'humeur ſanguin, la grandeur du mal, & ſes quatre temps, la complexion du corps & de la partie affligee, la ſaiſon de l'annee, la region, & autres particularitez coindiquantes: ainſi que noſtre Galẽ remõſtre en pluſieurs lieux, repetant ces preceptes contre les Empiriques. Ainſi poſons que le vulgaire meſmes cognoiſſe bien la peſte, comme font ceux qui ont ſouuent ſeruy des peſtiferez, ils ne ſçauent pas pourtant qu'eſt-ce, ou quelle eſt ſon eſſence: nomplus qu'vn

groſſier marchand de drogues, ia-çoit qu'il les cognoiſſe bien, ne ſçait pas leur vertu & qualité operante au corps humain par certaine ſcience: comme doit ſçauoir le Medecin rationel. Parquoy l'idiot ne peut pas remedier à la peſte, ſinon empiriquement: ce que chacũ m'accordera. Mais ie paſſe plus outre, diſant que nompas meſmes le Medecin & le Chirurgien, qui font profeſſion de traicter methodiquement les peſtiferez, & curer la Peſte, y peuuent autrement proceder que les empiriques: veu que l'eſſence de tel mal, portee par ſon nom (ſi vous voulez) leur eſt incognüe: dont ils ne la ſauent definir, par termes qui expliquent bien diſtinctement la propre nature, de ce que le mot Peſte ſignifie.

A cela M. IOVBERT reſpond, qu'il penſe auoir bien definy la maladie nommee Peſte, au traité qu'il en compoſa l'an 1566. (apres que ce mal eut vn peu eſbranlé la ſanté de Mompelier) où il explique premierement la triple ſignification du nom Peſte: lequel eſt prins [1] pour l'air infect, comme quand on dict, la Peſte eſt en

Auignon

Auignon:& [2]pour la maladie qui en procede, comme quand on dit, Pierre a la Peſte:& [3]pour le bubon qui eſt ſon ſymptome:comme quand on dit, la Peſte luy eſt ſortie derriere l'oreille, ou à l'eſſelle, ou à l'aine : il a vne peſte & deux carboncles, ou il ha deux peſtes & vn carboncle,&c. Puis ayant ainſi diſtingué ledict mot equiuoque, il definit la Peſte, ſignifiant la maladie epidemique (c'eſt à dire, populaire) contagieuſe, de laquelle pluſieurs meurent, à la fin du cinquieſme Chap. diſant: Peſte eſt fieure epidemique contagieuſe, excitee de l'air venimeux par putrefaction ez eſpris, ou humeurs, ou ſubſtance du cœur, cauſant bubons, carboncles & exenthemes, la plus mortelle de toutes.

M. Fermillon replique: Monſieur, ie croy que ceſte definition eſt bonne, puiſque vous en eſtes contenté, mais elle ne ſatisfait pas à ce que ie deſire ſçauoir, & que me ſemble neceſſaire à inuenter la methode curatiue de ce mal: lequel chacun recognoit bien eſtre epidemique & contagieux, le plus mortel de tous. Mais

quant à la fieure (que vous ſuppoſez en l'vn des trois ſubiects, eſpris, humeurs, ou ſubſtance du cœur) chacun ne l'accorde pas, d'autant qu'on voit des peſtiferez mourir ſans aucune fieure: & i'entẽs que voſtre Galen faict mention en quelque lieu, de Peſte ſans fieure, dequoy vous me reſoudrez, s'il vous plait. Encor plus ſuis-ie en eſmoy de ſçauoir, quelle putrefaction vous dictes eſtre en l'aer venimeux qui cauſe ce mal: & c'eſt le point que ie deſire le plus apprendre de vous. Car ſi telle qualité nous eſt incognuë, & (cõme on dit) occulte, bien que ie ſceuſſe la prochaine & immediate cauſe de la Peſte, eſtre la putrefaction de l'aer venimeux, qui cõtamine de meſmes les corps humains, ie ne ſçay pas encores dequoy, ne d'où tirer mes indications curatiues: d'autant qu'il y a pluſieurs eſpeces de venins, deſquelles chacune requiert ſon propre remede. La putrefaction auſſi, peut eſtre d'autre ſorte que celle q̃ nous obſeruõs ez vlceres & ez ſphacelles. Dõt ie demeure encores à comprẽdre, qui eſt l'eſſence de la Peſte, telle qu'on peut recognoi

cognoiſtre par ſa cauſe efficiente & formelle, comme diſent voz logiciens.

Si en approchez vous bien, pourtant, & preſque la touchez au doit. Car puiſque vous ne demandez rien plus, que de ſçauoir quelle eſpece de venin, & quelle putrefactiõ eſt en l'aer peſtilent (que l'on nomme auſſi Peſte, en ſa premiere ſignification) vous comprenez deſia, le gẽre de ceſte cauſe immediate & coniointe, qui conſtitue & contient l'eſſence du mal: & deſia il vous appert, d'où il faut tirer les indications curatiues: car (ainſi que Galen diſpute & conclud ſubtilemẽt, en ſon liure de la treſ-bonne ſecte, dedié à Traſybule) nous oppoſons les remedes à la cauſe du mal, & nompas au mal meſmes. Dont quand vous aurez bien entendu, quel venin & quelle putrefactiõ c'eſt qui cauſe la treſdangereuſe & mortelle maladie, nommee Peſte, vous ſerez content & ſatisfait: & ne direz plus, qu'on la traicte & guerit à tatons, comme les Andabates combatoyent à yeux clos. IOVB.

Ouy vrayement, Monſieur, & auray bien dequoy vous remercier, & ſçauoir Ferm.

bon gré toute ma vie. Car vous m'aurez ſorty & purgé d'vne grande erreur, qui m'a tenu iuſques à preſent,& (ie vous aſſeure) empeſché de m'employer libremẽt au ſecours des peſtiferez:pour auoir touſiours creu, qu'on n'y pouuoit riẽ faire par vray artifice & aſſeuree methode curatoire, à faute de ſçauoir l'eſſence de ce mal,comme on la ſait de pluſieurs autres maux que nous traictons ordinairement, en ayant certaine cognoiſſance.

IOVB. Ie vous declareray cecy,apres que i'auray cõfirmé la premiere partie de ma definition, laquelle vous auez eſbranlee en paſſant,quand vous auez dit,que chacun n'accorde pas la Peſte eſtre fieure:laquelle ie prẽs icy pour genre,tout le reſte ſeruãt de differẽce.Car la Peſte (que ie vous prouueray eſtre touſiours fieure) differe des fieures communes, en ce qu'elles ne ſont touſiours epidemiques ou populaires:c'eſt à dire,ne ſaiſiſſent à vn coup pluſieurs perſonnes de toute condition, age & ſexe,comme faict la Peſte:plus aiſémẽt toutesfois & plus frequamment les vnes que les autres, ſelon la paſſibilité deſdictes

dictes personnes. Et parce que vne espece de fieure communément dicte pestilẽtiale (que les François nõment le Pourpre,& ceux de ce pays le Tac) qui est vne fieure ardante auec exenthémes, le plus souuent est epidemique, mais non necessairement contagieuse,& qu'elle ne produit carboncles ne bubons (sinon quelquefois des parotides) i'ay aiousté au susdict genre,ceste difference de contagieuse,auec ces deux symptomes de carboncles & bubons. Mais il les faut entendre potentialement,comme toutes les differences qu'on met ez definitions. Car elles signifient plus aptitude,que acte, ainsi que disent les logiciens:autremẽt se trouueroyent fausses le plus souuent. Car l'enfant est dit animal rationel & risible,auãt qu'il vse de raison & qu'il rie : ce qu'il n'accomplira iamais, s'il meurt aussi tost qu'il est né:& neantmoins il est né & mort vray homme,aussi bien que s'il eust eu trente ans:car il auoit ceste puissance & vertu,& fut paruenu à l'acte ou effect, s'il eut vescu, comme il auient à la plus-part des hommes. Ainsi la plus-part des

Peſtes viennent à produire carbõcles & bubons, quand le cœur peut reſiſter quelque temps au venin qui l'a aſſailly, & a la force de le pouſſer & reiecter dehors. Autremẽt il ſuccombe & ſe meurt auec telle diſpoſition, qui ne viẽt en effect ou euidence. Or quant à la Fieure, de laquelle principalement eſt queſtion, les plus ſubtils & clair voyans de ceux qui en ont eſcrit, accordent tous, que nulle Peſte eſt ſans fieure, mais que aucunefois la fieure eſt tant legiere & obſcure, que le patient, & les aſſiſtans y ſont abuſez, voire meſmes ceux du meſtier: cõme Medecins & Chirurgiens. Car le venin peſtilential eſt quelquefois de ſubſtance ſi ſubtile, que n'infectant ſinõ les eſpris, ou les humeurs plus ſubtils, la chaleur febrile n'eſt rien acre, nõpas meſmes copieuſe, & qui puiſſe eſtre aperçeuë euidemment. Dont le Medecin (qu'on appelle communément, iuge ſanſuel) dira aucunesfois, que le peſtiferé eſt ſans fieure: & ainſi peut-on excuſer Galen, qui l'a dit quelquefois. Mais à la verité, le pous inegal, qui eſt le propre & inſeparable ſigne de toute fieure, eſtãt

trou

trouué en tout pestiferé, arguë suffisamment, que nulle peste est sans fieure. Que plus est, la peste moins eschauffee, est la plus dangereuse & la plus rauissante, absorbãt & destruisant en peu d'heure toutes les forces du patient. Telle Peste est accompagnee de tresgrãde lascheté, foiblesse & frequente syncope, palpitation de cœur, nausee & vomissemẽt, extreme degoutement sans soif, inquietude, & iactation de membres, sans aucun sentimẽt de douleur : à quoy suruient le plus souuent la mort inopinee & fort precipitee.

Et bien, Mõsieur, soit toute Peste auec fieure, comme vous dites : ie ne peux pas entendre ce que vous auez auancé, qu'elle peut estre fondee & logee en la substãce du cœur: d'autãt que telle fieure seroit hectique, & par consequent fort longue: & ie n'ay pas encor apris, ne ouy dire, qu'il y ait des Pestes Hectiques & diuturnes. Ferm.

Si ont bien ceux qui sont versez en toutes les œuures de Galẽ: car on y trouue, qu'il faict souuent mention de Peste hectique: comme i'ay remonstré en mon IOVB.

traicté de Peſte, chap. 6. & ez problemes ou doutes qui ſont au derriere de ladicte œuure, chap. 6. ou i'explique la nature de telle fieure, fondee, nompas en la ſubſtance ſolide du cœur, ains en ſon humeur, alimẽtaire, ia ſemé en forme de roſee (cõme auſſi on l'appelle) & applique (non toutefois encor adherant ou agglutiné) parmy la ſubſtance du cœur: auquel humeur eſtant pourry ou inflammé, on cõſtitue la premiere eſpece, ou (à parler plus proprement) le premier degré de toute fieure hectique, ſuiuãt la doctrine d'Auicenne. Et telle peſte va fort vite, le plus de toutes, apres celle qui eſt fondee ez eſpris: tãt s'en faut que la Peſte nommee hectique ſoit diuturne. Les raiſons en ſont amplemẽt deduites en mondit liure, que vous verrez (s'il vou plait) à loiſir. Ie viens à la principale partie de ma definition, laquelle vous deſirez le plus d'entẽdre: c'eſt la qualité venimeuſe, & la putrefaction que ie dis eſtre en l'air, cauſe conioincte, immediate & continente de la Peſte.

Ferm. Ie vous en prie: car le temps me dure infini

infiniment de le bien comprendre, comme eſtant mon premier ſouhait: combiẽ q̃ tous les propos entreuenuz m'ont fort pleu, & contenté mon eſprit, m'eclairciſſant de pluſieurs choſes que ie doutois, & m'inſtruiſant de beaucoup d'autres que i'ignorois totalement. Or me voicy fort attentif, à ce que vous plaira m'enſeigner touchant mon principal ſcrupule.

Ie diray premierement de la putrefa- IOVB.
ction, puis du venin ou qualité venimeuſe: ia çoit qu'on les puiſſe ioindre enſemble, & n'en faire qu'vn mal: d'autant que la pourriture eſt vn vray venin, & n'en faut point chercher de plus grãd en l'aer peſtilent, ne en la Peſte meſme. Car c'eſt l'entiere corruptiõ de ce qu'on dit pourry: & le venin ne peut ſinon corrompre totalement & deſtruire ce qu'il ſaiſit, luy faiſant perdre ſa naiue complexion, & l'harmonie des quatre qualitez elementaires, enſemble la temperature de la chaleur naturelle, auec la viuacité des eſpris, intimes & propres inſtrumẽs de l'ame, ou forme eſſentiele, pour exercer ſes facultez. De ſorte que la poiſon & la

pour

riture ſont fort pareilles & ſemblables en effect, mais ie les diſtingueray & traicteray a-part, d'autant que l'vne s'eſtend plus auant que l'autre, comme eſtant ſon genre: ſçauoir eſt, la poiſon ou venin, terme plus general, qui ſous ſoy contient la pourriture. Car toutte pourriture eſt poiſon, nõpas au contraire: d'autant qu'il y a de poiſons qui font mourir tout le corps, ou vne de ſes parties, autrement que en les pourriſſant: & il y a vne des eſpeces de venin ou deletere, qu'on nomme particulierement ſeptique, c'eſt à dire putrefactif. Les autres ſont colliquatifs, en Grec tectiques: les autres bruſlãs eſcharotiques (c'eſt à dire, faiſans croute) les autres au contraire ſtupefactifs, en Grec dits narcotiques. Puis donc que la pourriture eſt eſpece de venin, il en faut deuiſer a-part, & entendre ſi c'eſt le venin meſme que nous diſons eſtre en l'aer peſtilent: ou s'il y a quant & quant vn'autre eſpece de venin, ioincte à la pourriture.

Ecrm. Voicy de beaux projects, à faire diſcours excellens: deſquels commencent à

paroi

paroiſtre, comme parmy des nuees entrerompuës, quelques rayons de la clarté que i'eſpere de voir à plein & ſans ombrage, par voſtre bon moyen. Car la ferme opinion que i'auois imprimee en mon entendement, de l'impoſſibilité à cõprendre l'eſſence de la Peſte, s'eſbranle peu à peu, & s'eſcoule tout bellement.

La pourriture eſt vn extreme mal, & deſordre en nature, tel qu'on en faict trop bon marché, quant on l'attribuë à toutes fieures communes, tant intermittantes que continues (excepté le ſynoche, ſurnommé non pourry) ainſi que i'ay amplement demonſtré en la ſeconde decade de mes Paradoxes: où ie reſerue ceſte condition treſ-maligne, à la ſeule Peſte, ou fieure peſtilentiale. A laquelle ie ne doute pas de rapporter la fieure des morbils & varioles, qu'on dit icy le Senepion & Picotte: en François Rougeolle & petite verolle. Auſſi le bon homme Raſis, eſcriuant de ces maux, a intitulé ſon liure, *de peſtilentia*: & non ſans cauſe, veu que ils ſont contagieux aux petits enfans, & que pluſieurs en meurẽt, quelquefois à grand IOVB.

tas.

tas. En telles fieures il y a bien de la pourriture à bon eſcient, non moins qu'aux autres peſtilentiales, cy deſſus nommees Pourpre & Tac, moins toutesfois que en la vraye & legitime Peſte. D'auantage la vermine au corps humain s'engendre de pourriture, comme chacun accorde: dõt la frequence des vers, obſeruee en diuerſes maladies, precede & preſignifie bien ſouuent, qu'il ſera ſaiſon de morbiles & varioles, ou de fieures peſtilẽtiales, ou de la Peſte meſme. Or de ceſte pourriture le plus propre & certain indice, eſt la feteur ou puanteur qui en procede, abominable & odieuſe, laquelle on ſent, nõ ſeulement ez excremẽs de tels malades, ains auſſi en leur haleine, & en ce qui exhale de leur corps par la traſpiration ordinaire. C'eſt l'vne des principales marques de la Peſte, & de tout mal peſtilent: laquelle ceux recognoiſſent aiſémẽt, qui ſont biẽ verſez & exercez ez œuures de noſtre art. Et voila dequoy en partie on comprend l'eſſence du mal, qui conſiſte en grande putrefaction: cõme auſſi la groſſe verole, & l'elephãtiaſe, dite vulgairemẽt

ladre

ladrerie: qui ſon pareillemẽt grãdes maladies de certaine infection, & cõtagieuſes, mais nompas ſi habiles que la Peſte: il s'en faut beaucoup, autant que celles cy ſont fondees en plus groſſes matieres, & la Peſte en plus ſubtile, ſans cõparaiſon. Direz-vous maintenant, qu'il eſt impoſſible de comprendre l'eſſence de la Peſte, & la pouuoir bien definir, puis que vous entendez & recognoiſſez la putrefactiõ ez vlceres pourris & aux ſphacelles?

Ie commence d'entrer en quelque in- *Ferm.*
telligẽce (Dieu mercy, & vous) de ce que i'ay ignoré par cy deuant, & deſiré infiniment d'entendre. Et maintenant ie voy bien, que à bon droit tous ceux qui traictent de la Peſte, ordonnẽt choſes exciccatiues, tant à la precaution, que pour la curation. Car les exiccatifs ſont le vray remede contre la putrefaction, de tãt que l'humidité ſuperfluë eſt dicte mere de pourriture. Auſſi les corps plus ſecs, ſont moins ſubiects à Peſte, que les humides, pleins & gras, comme teſmoigne l'experience.

Pour la meſme raiſon, Galen nous ad- IOVB.
mo

moneſte,de rendre plus ſecs,les corps de ceux que nous voulons preſeruer de la Peſte,lors que l'aer en eſt infect.

Ferm. Ie ſuis bien ſatisfaict de ce point là,venons,s'il vous plait,à l'autre eſpece de venin (car ie reçoy pour vne,ladicte putrefaction) que vous dites eſtre en la Peſte. Elle demeure encor biẽ cachee & occulte,au-moins pour mon regard,car ie n'y vois goutte,ſi vous n'ouurez autrement les yeux de mon eſprit ſillé.

IOVB. Ie vous y feray voir, autant clair que ſera poſſible,& que beſoin fera. Ie dis notamment,poſſible,d'autant qu'il faut biẽ confeſſer,que la qualité ſpeciale de pluſieurs venins,eſt incomprehenſible,(ſinõ par ſon effect) & conſequemment inexplicable.Car il y en a,qui ne font pas mourir de leur exceſſiue froideur, ou d'vne extreme chaleur, ou autre qualité manifeſte,eſtant ſi vehemente que noſtre nature en ſoit deſtruite & corrompue.Il eſt certain,qu'il y a pluſieurs deleteres d'vne maniere ſpecifique & particuliere, qui ſont de condition totalement eſtrãgiere, & diametrallement contraire à noſtre nature:

nature : auſquels on oppoſe les Antidotes, non autrement cognuz ou trouuez que par experience, & cas fortuit, qui eſt le bon plaiſir de Dieu, ainſi que i'interprete le mot de Fortune en mes Paradoxes, au diſcours *de naturæ prouidentia.* Et tels antidotes (qu'on dict proprement Alexiteres, Alexicaques, & Alexipharmaques, en françoys cõtreuenins & contrepoiſons) ſi nous croyons à Galen au cinquïeme des ſimples, ſont de nature moyenne entre noz corps & les venins, comme s'interpoſans & entremettans pour empecher que noz corps ne ſoient ruinez & corrompus du venin. Or comme il n'eſt pas incongru, ou impertinent, de dire & confeſſer librement, que la vertu de pluſieurs antidotes n'eſt cognüe que par la ſeule experiẽce, tout ainſi que la faculté des cathartiques (c'eſt à dire, medicamens purgatifs) leſquels ne chaſſent pas les humeurs hors de noſtre corps par leur chaleur, froideur, ſiccité, ou humidité, moins de leurs qualitez ſecondes ou troiſiémes, ains de tout leur temperement, forme & vertu ſpeciale : ainſi de

leur contraires (car des contraires la raiſon eſt ſemblable,& la diſcipline de meſmes) qui ſont les venins, on peut bien ignorer la qualité eſſentiele: laquelle on nomme differance ſpecifique, dequoy ils different l'vn de l'autre, & à laquelle ſe rapporte le principal de leur effect.

Ferm. Il ſemble que ce ſoit à recommencer, & que vous me voulies remettre aux premieres tenebres: comme ſi les nués, que i'auois apperceu ſe departir pour donner lieu à la lumiere, ſe venoient à reünir, & s'oppoſer de nouueau à la belle clarté que ie pretendois voir par voſtre explication. Car maintenant vous me ramenez,ce me ſemble(pardonnez à mon importunité,s'il vous plait,& me permettez de parler librement, où il eſt queſtion de chercher la verité) au propos des vertus & qualitez occultes, leſquelles ie voudrois euiter comme la peſte meſme: d'autant qu'il n'y a pas grand differẽce de les alleguer, ou de confeſſer ſon ignorance, & dire ouuertement,ie n'en ſay rien.

IOVB. Ayez vn peu de patience, ie vous prie, & ie vous rendray cõſtant,ſi plait à Dieu.

Vous

Vous ne desirez pas sçauoir, l'essence de la qualité venimeuse de la Peste, pour vous arreter à ceste cognoissance, & demeurer là en contemplation: ains la voulez employer & appliquer à ce que concerne vostre art, sçauoir est, de curer & traicter methodiquement la personne qui en seroit atteinte. N'est il pas vray?

Ouy monsieur, nous sommes artisans & operateurs, nompas docteurs contemplatifs, comme trop mieux entendez. Ie ne demande sçauoir, quelle est l'essance de la Peste, & sa qualité venimeuse, contagieuse & mortelle, sinon pour la dompter & veincre par bons & certains remedes, qui puissent estre opposez à sa malice bien recognuë, & l'exterminer de leur contrarieté. *Ferm.*

Et ne gueriſſez vous pas tous les iours des verolez, par bonne & certaine methode, sans que vous ayez encor sceu, en quoy consiste la verole, quelle est son essence, sa qualité secrette & contagieuse? *IOVB.*

Certainement vous dictes vray: & ie ne suis pas en moindre penſement de sçauoir qu'est ce que la verole, par v- *Ferm.*

raye & legitime difinition, que de la Peſte: dont mon intention eſtoit, de le vous demander, apres que ie ſerois reſolu de la Peſte. Mais il y a bien à dire pourtant, quant à leur curation: d'autant que nous auons les remedes de la verolle bien certains & approuuez, ſinon par raiſon, aumoins par vne infinité d'experiences, qui nous en rendent fort aſſeurez: tellement qu'on ſe peut mieux paſſer, de comprendre & entendre exactement l'eſſence & qualité ſpeciale de la verolle, que de la Peſte: veu que tous verollez peuuẽt eſtre gueris, s'ils ſont bien penſez, & meſmes du commencement: ce que ſuffit à nous qui ſommes artiſtes, & ne demandõs pas plus de ſcience que pour l'appliquer à noſtre vſage. Mais de la Peſte peu de gens en eſchapent, à faute de vray & certain remede, comme ie croy: & meſmes voyãt qu'il en meurt autant, ou plus, de ceux auſquels on adminiſtre & applique toute ſorte de medicamens internes & externes, (qu'on a iuſques à preſent inuentez & ordonnez) que des autres qui ſont negligez, comme i'ay dit au commencemẽt.

Et

Et c'eſt, d'autant que les remedes ne ſont pas ſuffiſans, ou (peut eſtre) ſont nuiſans: & il en faudroit inuẽter d'autres: ce qu'õ ne peut, ſans auoir cognoiſſance de l'eſſẽce du mal: ou il auiendroit, que par cas fortuit Dieu les reuela aux hommes, comme vous dictes eſtre auenu des autres entidots.

Ie croy auſſi, qu'il en eſt ainſi auenu de ceux qu'on ordonne contre la Peſte: car comme pluſieurs autres choſes, ils ont eſté cognus & remarquez tels par maintes experiẽces, plus q̃ inuãtez par raiſon. Et quant à ce que vous obiettez, que pluſieurs meurent, nonobſtant qu'on les ait traictez des remedes vſitez contre la peſte, ie vous dis, que la plus part de ceux-là ſont perſonnes aiſées, & qui ont dequoy: autremeni ils n'auroiẽt tant de ſecours, à faute de moyen. Or tels ont le corps & les humeurs plus pourriſſables, à cauſe de leur traictemẽt ordinaire plus delicat, auec moins de trauail, que n'ont les pauures gens, contrains par la neceſſité, de viure ſobrement & peniblement: dont les corps de ceux cy ſont monis

IOVB.

excrementeux, & plus robuſtes : de ſorte qu'ils reſiſtent mieux à la Peſte, de leur forte complexion & vigueur naturelle, en corps plus ſecs, que ne font les riches, à tout les remedes artificiels, quils ont en abondance: deſquels ſi la moindre partie eſtoit appliquee aux pauures gens, il en eſchaperoit encores dauantage. Et ſi au contraire, on vous ſouſtenoit, que de la Peſte communement il meurt plus du menu peuple, que des gros, la reponce eſt toute preſte, ſans contredire à la precedente : que la plus part de la populace, eſtãt mal nourrie (cõme ſont les pauures mendians, & encor plus les pauures honteux) abondent en excremens pourriſſables. A quoy i'aioutte les gens de bas eſtat, mal conditionnez, diſſolus à boire & à manger, gourmens & tauerniers, qui ſe rempliſſent de cruditez, & autres ſuperfluitez. Dont eſtans ſaiſis de Peſte, il en meurt touiours plus que des riches, qui ont veſcu ſobrement, & de bons alimens: outre ce que ceux cy ont moyen de ſe retirer hors du lieu infect, ou de ſe contenir dans leurs maiſons bien nettes & perfumees,

mees, auec grand ſoin & diligence de ſe perſeruer de la contagion. Ce que n'eſtãt au pouuoir du pauure menu peuple, ne ſe faut esbayr, s'il en meurt plus que des gros, le reſte demeurant pareil. Ainſi voſtre obiection n'a point de lieu, à inualider & reietter les remedes qu'on employe contre la Peſte: car on pourroit vſer du meſme argument contre vous, entant qu'on void plus de gens mourir de Peſte, auquels on n'a point aſſiſté, que de ceux qui ſont ſecouruz. Mais la raiſon de c'eſt euenemẽt eſt autre, ainſi que i'ay deduit. Reuenant au propos de la verole, que vous confeſſez eſtre parfaitemẽt gueriſſable, ſans toutefois qu'on ſache bien particulierement, quelle eſt ſon eſſence: & m'approchant encor plus pres de noſtre ſuiet, ie vous prie de me dire, ſi vous ne gueriſſez pas auſſi tous les iours des carboncles & anthrax?

Ouy, graces à Dieu. Ferm.

Et ne ſauez vous pas, que la nature de tout carboncle eſt venimeuſe plus ou moins? IOVB.

Nous le tenons ainſi. Ferm.

IOVB. Or dictes moy, si vous le sauez, quelle espece de venin est celuy du carboncle? commãt s'appelle il de nom propre? quelle est son essence & sa diffinition?

Ferm. Vous m'empechez bien maintenant. Car ie pensois qu'il ne fut autrement besoin de sçauoir ces particularitez: & ie voy bien que vous me reprocherez, que i'entreprans guerir vn carboncle, sans sçauoir quelle est son essance, mesmes quant au venin. Et si ie suis bien assuré, de le sçauoir guerir par bonne methode, moyennant la grace de Dieu.

IOVB. Et des playes venimeuses, quoy? Ne gueriſſez vous pas de la morsure des chiens enragez, & des serpens, de la piqueure des scorpions, &c. sans que vous sachiez dire en quoy consiste l'essence de tels venins?

Ferm. Me voila pris auec ma curiosité, car ie demãde sçauoir de la peste, ce que i'ignore en plusieurs autres maladies venimeuses, sans preiudice de l'exercice de mon art. Mais ie vous diray, ce que nous faisons, en l'ignorance de ces particularitez: Nous nous tenons aux cõmunes reigles

gles de la curation des playes venimeuſes en general: qui ordonnent d'attirer au dehors le venin, quel qu'il ſoit, & de munir le cœur d'antidotes pour y reſiſter puiſſemment. Il y a bien outre ce, de particuliers remedes contre les particuliers venins, deſquels Dioſcoride & autres bons autheurs ont emplemẽt traicté: que ie laiſſe ordonner à meſſieurs les medecins, comme toutte autre choſe qui ſoit à prendre par la bouche.

Vous faites prudemment, & en homme de bien. Et au carboncle peſtilant ne ſauries vous faire de meſme: ſçauoir eſt, d'attirer la matiere coniointe au dehors, & munir le cœur de tous couſtés? IOVB.

Il faut faire de meſme, ce me ſemble, & encor plus vaillemment, d'autant que la ſource de tel carboncle eſt plus grande au corps peſtiferé. Ferm.

Et le bubon peſtilant doit-il eſtre ſemblablement traité? IOVB.

Tout bubon requiert medicamens relachãs (que Galen appelle Chalaſtiques) & reſolutifs. Les bubons veneriẽs encor plus que les cõmuns, à cauſe de leur ma- Ferm.

tiere maligne, & infecte de pernicieuſe qualité, qui contamineroit malheureuſement tout le corps, ſi elle rentroit dedãs. Parquoy il la faut bien attirer dehors, & la reſoudre ou ſupputurer. Ancor plus celle du bubon peſtilãt, entant que la Peſte eſt plus maligne que la verole.

IOVB. Et des exanthemens ou taches qui apparoiſſent ſouuent aux peſtiferez, n'eſtes vous pas d'aduis, que ſemblablement on les pouſſe ou attire au dehors, & que le cœur ſoit bien ranforcé d'antidotes veu que les exanthemes ſont auſſy d'vne matiere venimeuſe?

Ferm. Cela s'entend: il faut touiours imiter & pourſuiure les bons mouuemẽs de nature: qui ſont, de reietter ſur les parties externes, ce qu'offance les internes plus dignes & nobles, en l'integrité deſquelles conſiſte la vie.

IOVB. Vous ſauez donc par certaines indications, priſes de l'eſſence du mal, la vraye & parfaite gueriſon de la Peſte, de laquelle nature nous a donné l'auertiſſement & premiere inſtruction. Car nature ayant en horreur la qualité venimeuſe,

se,qui premierement saisit le cœur,tache & s'efforce de ietter & pousser dehors les matieres que ledit venin a corrompu, lesquelles entretiennent,& augmentent le mal. Et de cela s'engendrent carboncles, bubons & exanthemes,au grand solagement des parties nobles:tellement si le tout (ou la plus grād partie) peut estre ainsi pousſé dehors, sans qu'il recule & regagne le dedans,voila l'hōme eschappé du danger. Parquoy nous qui sommes ministres & coadiuteurs de nature, n'auons autre chose à faire, que poursuiure tels mouuemens:comme en prouoquant les sueurs (ainsi que plusieurs l'ordonnēt au fin commencement) par antidotes à ce cōuenables, qui aussi fortifiēt le cœur, & administrant tous remedes esprouuez cōtre les venins en general,comme sont la theriaque, & le methridat (ayant toutefois egard à la grandeur de la fieure) la terre sellee, le bol armenien, & sembla, bles:qui nonseulement de leur vertu secrette,& qualité specifique resistēt à toute sorte de venins,ains aussi de leur siccité empechent la putrefaction (qui accō-

pagne

pagne icy l'autre venin) ou la corrigent & amandent.

Ferm. Ie voy bien meshuy, qu'il me faudra contanter, de ſçauoir traiter les peſtiferez, à la maniere des autres enuenimez: & tenir le grand chemin, ſans me ſoucier beaucoup de la particuliere eſſence ou qualité du venin qu'on nomme Peſte: laquelle ne m'indiqueroit autre choſe que la commune eſſence du venin.

IOVB. Ie vous diray: il y a bien diuerſe procedure à traicter ceux qui ont prins de la poiſon, & les peſtiferez: comme auſſi il y a notable differẽce entre eux, de ce meſmement, que le peſtiferé communique aiſemẽt ſon mal contagieux à autruy, ce que ne fau l'empoiſonné. Eſt en la curatiõ il y à grãd diuerſité, d'autãt que l'empoiſonné doit eſtre premierement ſolicité de vomir ce qu'il a auallé, ſi c'eſt choſe corpulente, & nompas vapeur ou fumee: qui eſt vne ſorte de poiſon plus ſecrette, approchant fort de la condition de la Peſte. Toutesfois il y a tant d'autres differẽces de l'vn à l'autre, qu'on les peut aiſement diſtinguer par les effects: comme

auſſi

auſsi de venins qui procedent de la morſure ou piqueure des beſtes, & des poiſons priſes des mineraux, plantes, ou animaux: qui ſont autant diuers, que les eſpeces de venins & poiſons, ia-çoit que tous leurs effects conuienẽt en beaucoup de choſes, qui ſont les principales. Dont les corps morts de poiſon, & de peſte, ſont fort ſemblables en condition: comme d'eſtre tachetez, laches, mols, & qui tout ſe pourriſſent.

Si des effects on cõprend bien les cauſes, ayant veu des corps morts de peſte, tels que vous dictes, ie ne doute plus que la peſte ne ſoit vne eſpece de venin. FERM.

Voire: & telle eſpece a eſté nommee peculierement de ce vocable peſte. Or vous entendez bien, qu'il y faut de l'exercice & diligente obſeruation, pour recognoiſtre diſtinctement la diuerſité des venins, par la particularité de leurs effects, ayant le chacun quelque choſe de propre & peculiere, qui n'eſt cognue que par experience: laquelle auſsi nous a monſtré, que telle drogue ſert particulierement contre les ſerpens, & telle contre le IOVB.

chien

chien enragé: vne autre contre l'arsenic, l'autre contre la ceruse, &c. Comme aussi il y a bien quelque chose en nature contre la Peste: tout ainsi que contre la verole on tient le gaiac, & contre la ladrerie les viperes. Mais toutes ces particularitez ou singularitez se doiuent confondre auec le general, qui est de la plus grande importance. Car qui penseroit de guerir vn verolé auec du seul gaiac, ou vn ladre auec des viperes seulement (quoy qu'en ait escrit Galen) il s'abuseroit. Au contraire, la generale curation est de tresgrand valeur, se communicant à toutes les especes de tel mal presques esgallement. Donc puis que tout venin conuiẽt en vne sorte de nuisance, à laquelle on oppose methodiquement vne sorte de curation, vous auez dequoy vous contẽter. Car vous sçauez d'où & comment il faut prendre & tirer les indications curatiues, telles que nous auõs deduit, pour la curation des carboncles & bubons pestilens. Puis il y a plusieurs remedes simples & composez, de long temps experimentez cõtre tous venins en general, qui

ne

ne nous manquent point.

I'eſpere, que (Dieu aydant) ie pourray maintenant guerir de la Peſte, ceux qui ſont gueriſſables, par bonne & vraye methode. Mais ie vous prie pour fin de ce diſcours (duquel ie ne vous preſſeray pas dauantage) expliquez moy vn peu ce qu'on dict, le venin ou la qualité venimeuſe de la Peſte eſtre fondee en l'air, comme en ſon propre ſuiet, & toutesfois nous voyons des choſes ſolides, comme bois & metal (qui n'ont pas meſmes des pores pleins d'air, auquels ſe puiſſe loger tel venin) demeurer infectez, & donner la peſte à ceux qui les manient. Ferm.

L'air infect peut eſtre adhærant à telles choſes, qui n'ont bougé d'vn lieu: & le reſte de l'air ne ſera pas infect. Quant au drap, linge, liures, & ſemblables choſes, il eſt aiſé à entendre, commẽt l'air infect y peut ſeiourner longuemẽt. Et à ce propos il cõuient entendre, qu'il y a double infection en l'air qu'on dict peſtilant. L'vne eſt en l'air commun d'vne ville, ou d'vn pays: & tel eſt fort dengereux: car il peut venir de par deſſus les murailles, & IOVB.

peu

peu de gens s'en peuuent garantir. L'autre eſt vn air particulier corrõpu, lequel ſe communique d'vne perſonne à l'autre ſans qu'on le prenne de l'air commun. Et tel n'entre que par les portes des villes mal gardees: comme eſt celuy qui depuis trois ans en çà va depopulãt les villes de Languedoc, de la Prouence, & du Conté: tout ainſi qu'vne furieuſe beſte ſauuage (thirion l'appelle Galen, vſant de ceſte cõparaiſon) qui ſeroit echappee, & courroit par les villages, deuorant ou tuant parcy par-là ceux qu'elle rencontreroit. Ainſi la peſte du temps preſent, eſt vne maligne & venimeuſe qualité, non autrement explicable que par ſon nom propre de peſte: laquelle eſt fondee en l'air particulier, qui ſe communique de vns aux autres par attouchement: eſtant ſa ſuſtance ſi ſubtile & penetrable, qu'elle ſoudain gaigne le cœur, s'inſinuant au dedãs, par l'ouuerture des pores du cuir, moyenant la diaſtole ou dilatation des arteres, qui attirent l'air ambiant: & encor plus facilement par la bouche & par le nez, en inſpirant ledict air: lequel ayãt

L'an. 1578. 1579. & 1580.

infe-

infecté le cœur, cauſe tous les accidans de la Peſte, iuſques à la mort. Si vous en voulez ſçauoir dauantage, vous pouués lire ce que i'en ay emplement deduit en mon traicté de Peſte comme pluſieurs autres en ont eſcrit bien doctement.

Monſieur, ie vous remercie bien humblement, de la peine qu'auez priſe pour moy, & de la bonne inſtruction que vous a plu me donner. Ie me contante pour le preſent, d'auoir eſté reſolu & ſatisfait de ce que auoit longuement trauaillé mõ eſprit: lequel ie ſens fort raſſaſié de voz doctes propos, non moins que l'eſtomac de voſtre bonne chere, dequoy auſſi ie vous remercie: priant Dieu que vous doint treſ-longue & heureuſe vie. *Ferm.*

PIERRE VEYRAS.

Ce ſont les principaux poins des propos tenus, entre M. IOVBERT & Maiſtre Tannequin Fermillon, touchant la queſtion propoſee: leſquels i'ay bien voulu

rediger par eſcrit de fraiche memoire, pour m'en ſeruir en quelque bõ endroit, & les pouuoir communiquer à mes amis, leur feſant part du grand plaiſir que ie reſſus d'ouyr ſi beau diſcours.

FIN.

TROISIEME QVESTION.

Si quelcun peut mourir de ſa bleſſure, paſsé quarante iours.

SOuuant on fait ceſte demande, non ſeulement en iuſtice (pour depoſer enuers les iuges, de la cauſe de la mort des blecez) ains auſſy en propos familiers, ou par curioſité de ſçauoir, ou pour certain remors & regret qu'on peut auoir de la mort de quelcun.

Negation. La negatiue ſemble plus vrayſemblable: ſçauoir eſt, que le blecé mourant apres

apres quarante iours, ne meurt pas de la bleſſure, ains de quelque deſordre, & mauuais gouuert, qui a procedé de luy, ou de ceux qui luy aſſiſtoiēt, ſoiēt pour le ſecourir: comme medecins, chirurgiēs & apoticaires: ou pour le ſeruir, cōme ſeruantes, gardes & ſemblables. Peut auſſy y auoir eu defaut des choſes neceſſaires & requiſes à la gueriſon: ou incommodité & malauenture des choſes externes, qui ne ſont en noſtre pouuoir. Car la playe, & tout ce qui en depand (comme la fieure, & autres ſymptomes) peut eſtre en bon eſtat de gueriſon dans le terme de 40. iours, & ſuruenant quelque deſordre, il en prouiendra telle maladie ou ſymptome, que le malade en mourra apres le 40. iour. Tout ainſi qu'il auient ſouuant, qu'vn malade guery parfaitement d'vne maladie, par quelque deſordre recheant en vne ſemblable ou differante, mourra de la ſeconde. Or que de la playe, à raiſon d'icelle, on ne puiſſe mourir paſſé 40. iours, voicy qu'on allegue principallement: Que les maladies aiguës (deſquelles ſont toutes playes mortelles)

telles) ont pour leur plus long terme le 40.iour: comme Gui de Chauliac ſemble tenir, au iugement des playes en general. Parquoy il dict auſſy au chap. des playes de la teſte, qu'on attand les dangiers & mauuais accidans iuſques à 40. iours, ſelon les legiſtes & iuges, leſquels ne peuuent tenir cela, que du commun conſentement & rapport des medecins & chirurgiens, qui l'ont diligemment obſerué en pluſieurs blecez. Dont il ſemble s'en eſtre enſuiuye ceſte ſentence, comme vn arret, que le blecé meurt dans 40. iours, ſi la playe eſt mortelle: & que s'il meurt apres, ce n'eſt pas de la playe.

Traicté 3. doctr. 1. chap. 1.

Traicté 3. doctr. 2. chap. 1.

Affirmation.

Au contraire, eſt l'autorité de Rogier, au-moins quant aux playes de la teſte, qui leur donne terme de cent iours. Et l'experiance le confirme, de pluſieurs qui meurent plus de quatre moys apres auoir eſté blecez, ia-çoit qu'on y ait employé tout deuoir, & que rien n'ait manqué au blecé des choſes externes, requiſes à ſa gueriſon. Mais le corps eſtãt auãt la bleſſure mal habituë, & tellement imbu de cacochymie, qu'on ne l'ha pù reparer

parer ou remettre en bonne temperature, eſt allé touiours de mal en pis languiſſant de telle playe, & finalement en eſt mort. Ce qu'auient le plus ſouuant, quād elle penetre au vantre, en la poitrine, ou en la teſte. Suppoſons (ie vous prie) qu'vne arquebuzade ait percé la poitrine, & que de la retention du ſang en dedans s'enſuiue vn empyeme. Tel peut eſtre le blecé, que l'empyeme luy ſera infalliblement mortel, & qu'il mourra phthiſique à la longue. Qui ne dira, que ceſtuy-là eſt en fin mort de l'arquebuzade, laquelle a cauſé l'empyeme, duquel le poumon a eſté vlceré, & dont la mort ineuitable s'en eſt enſuyuie au bout d'vn an ou deux? Si on allegue, que la playe du ventre, ou de la poitrine, auoit eſté conſolidée & bien guerie auant le 40. iour: pour arguër & inferer de cela, que ſi le blecé eſt mort apres, ce n'ha pas eſté de la playe on luy repondra, que la playe faite en la peau & en la chair muſculeuſe du ventre ou de la poitrine, n'eſt pas le mal qu'on craind (nomplus qu'vne telle playe au bras, ou à la iambe) ains le mal interieur,

Obiection.

Reſponce.

duquel peuuẽt eſtre attaintes les parties internes: ou le ſang qui y aura verſé, & n'an aura peu eſtre vuidé: ou quelque choſe eſtrangere, qui y ſera entree, & reſtee. Leſquelles choſes de peu à peu corrompent l'interieur, & en fin rendent le patiant tabide: qui en meurt tranſy, long temps apres que la playe a eſté conſolidee. Et ne vaud riẽ de repliquer, que c'eſt la faute du chirurgien, qui deuoit entretenir la playe ouuerte, iuſques à tant que tout l'etranger retenu contre nature fut reietté par là: car bien ſouuent il n'appert par aucun indice, qu'il y ait du retenu, tant cela eſt peu: mais par ſucceſſion de temps ce peu mine, tellement que l'atrophie & la mort s'en enſuiuent. Quant au terme de 40. iours pour les maladies aiguës, on ne le reſſoit pas ſi iuſtement, qu'on ne le voye outrepaſſer à pluſieurs detenus de fieure continuë, laquelle eſt du nombre des maladies aiguës. Car il y en a de ſimplement aiguës qui ſont iugées dãs quatorze iours, ſuiuant la ſentence d'Hippocras, en l'aphoriſ. 23. du ſecond liure: & de celles qu'on

Replique.

Reſponce.

qu'on ſurnomme aiguës par decidence, deſquelles le commun terme eſt de quarante iours : mais quelque fois elles s'étandét bien iuſques à trois fois quarãte, qui ſont ſix vingts, ainſi que Galen annote. Et ne peut il pas auenir, que vn corps mal habitué, & diſpoſé à telle fieure, eſtãt blecé, paruienne iuſques au terme de cent ou ſix vins iours, & puis il meure: à cauſe que la bleſſure l'ha d'ailleurs tellement affoibly, qu'il ne peut eſchapper de ceſte maladie, de laquelle il fut guery, n'ayant telle complication de maux? Il en pouuoit ſortir au bout de ce long terme : & il mourra dans le centieme iour (ayant pù outre paſſer le quarantieme) à raiſon de la playe qui l'ha debilité. Si on replique, qu'il deuoit pluſtot mourir, & ne paruenir à ce long terme de deux ou trois mois, veu que à la bleſſure eſt ſuruenue ladicte fieure: nous dirons, que ſa force s'eſt pù eſtendre iuſques là, & faillir à ce terme : laquelle euſt paſſé outre, & ſauué le malade, ſi la bleſſure ne l'euſt affoibly de ſa part. Dont la mort doit eſtre attribuee à la playe : meſmes

Obiection.

Reſponce.

attandu qu'elle peut auoir eſté cauſe procatartique de la fieure : comme toute grãde playe la peut cauſer : & la fieure excitee eſt diuerſe, ſelon les diuerſes diſpoſitions des corps, pour lors qu'ils ſont blecez. Mais laiſſons ceſte complication: la ſeule nuiſance imprimee à quelque partie interne de ce qui l'ha blecé, ne peut elle pas eſtre ſemblable à celle d'vne poiſon longue, priſe par la bouche, de laquelle on meurt de là à trois ou quatre mois? Il ſemble bien qu'ouy: veu meſmement qu'il y a des armes venimeuſes. Et qui dira, que ladicte poiſon ne ſoit vraye cauſe de la mort, apres vn ſi long temps? On tient, que le chancre apoſteme ne doit pas eſtre ouuert: ſi quelque temeraire le perce comme on ouure vne autre apoſteme, le patiant en mourra pluſtot, ſuiuant la ſentence d'Hipocras. & ce ſera parauenture au bout d'vn an, ou deux. Celuy qui l'ha ainſi mal traicté, veu que le patiant ne ſera mort dans quarante iour, ſera il moins coulpable de ſa mort? Mais (direz vous) telle bleſſure n'eſt pas de celles que nous entendons parler icy:

Aph. liu.

Obiection.

auſſi

aussi ne l'allegons nous que par exemple, *Responce.*
à maniere de comparaison, qui n'est mal à-propos. Donques si vous aiouſtez à ce que dessus, la force & resistance que diuerses personnes ont differemment, vous trouuerez que tel pourra passer outre les deux ou trois mois de sa blesseure, qui à la parfin en mourra: où d'autres se rendront dans trente ou quarante iours. Comme on void en toutes autres maladies, les vns reluctер plus longuemẽt, les autres estre tost vaincus. Semblablemẽt des parties de nostre corps, les vnes resistent plus longuement à leur ruine, que les autres: & des dispositions mesmes, quelques vnes commencent de si petit, qu'il leur faut plus de quarãte iours, auãt qu'elles paruiennent à leur haute gãme, pour faire mourir le patiẽt. Ainsi on void assez souuẽt, mourir des personnes, d'vn coup orbe donné à la teste, sans playe ne fracture, ains de la seule commotion du cerueau: à raison de laquelle il y aura vne veine capillaire dechiree, d'où sortiront quelques gouttes de sang, qui en se corrompant, gastera de mesmes la substan-

ce du cerueau qu'il touchera. Et telle corruption continuant de peu à peu, en fin paruiendra iuſques à l'vn des ventricules du cerueau: dequoy s'ẽſuiura la mort ineuitable, au bout de quelques mois: voire lors que l'homme ſemblera ſe porter bien, ſinon qu'il ſent ſouuent ſa teſte lourde & peſante. Mais quand l'abſſez vient à verſer ſoudain dans l'vn des ventricules, à vn inſtant l'homme eſt abbatu, comme d'vne apoplexie, & meurt. Qui doutera, que telle mort ne procede du coup orbe, que le patient aura reſſu deux ou trois mois au parauant? Quant à l'authorité de Gui, ſur laquelle ſe fondent quelques legiſtes, il ne s'y faut guieres arreſter: veu q̃ le meſme Gui aiãt eſcrit que,

Tr. 3. doct. 1. chap. 1. „ *terminus vltimus vulnerum eſt quadraginta*
„ *dierum, vt infrà dicetur de vulnere capitis, In*
Tr. 3. doct. 2. chap. 1. „ *fractura capitis pericula & accidentia mala, ſe-*
„ *cundum Rogerium, expectantur vſq; ad centum*
„ *dies: & ſecundum legiſtas & iudices, ad qua-*
„ *draginta: quia talis eſt vltimus terminus acuta-*
„ *rum ægritudinum.* Car, puis qu'il allegue & cite les Legiſtes, comment peuuent les Legiſtes ſe fonder ſur ſon dire? Et quant à ce

à ce qu'õ limite le terme des playes mortelles à quarante iours il le faut entendre pour la plus part, ou le plus ſouuent: cõme auſſi preſque tous les aphoriſmes & prognoſtics d'Hippocras, doiuent eſtre entendus, ainſi que Galen meſmes gloſe. Car il y a tant de particularitez, occurrences, & circonſtances ez indiuidus, que nonobſtãt tout deuoir, ceſtui-cy guerira de ſemblable playe, que l'autre mourra: & tel ſera debout dans trois ſemaines, où l'autre languira plus de trois mois.

Il ne faut pas nier abſoluëment, celuy eſtre mort du coup, qui a outrepaſſé le quarantieme iour: ſi on eſt, bien informè, que le blecé ne s'eſt mal gouuerné durãt ſa maladie, & qu'il ait eſté bien ſecouru, aſſiſté & ſeruy de toutes choſes requiſes à ſa gueriſon. Car il peut auoir eu ſi forte complexion, & le naturel ſi bon, qu'il aura reſiſté à ſa deſtruction plus longuement, que le commun des autres hõmes: leſquels pour la plus part meurent dans quarante iours, des playes qui ſont mortelles. Mais quant à ce qu'on dit, le plus long terme des playes eſtre de quarante iours, *Concluſion.*

iours, parce que tel eſt le dernier terme des maladies aiguës, l'illation ou concluſion n'eſt pas bien priſe, pour deux raiſons. La premiere eſt que toutes playes ne ſont maladies aiguës, telles que l'on oppoſe aux chroniques & diuturnes, qui n'ont aucune certaine limitation de leur fin, ſoit à bien, ou à mal. Car nous diſons (ſuyuãs Galen, interpretant Hippocras) la maladie aiguë eſtre, celle qui eſtant grãde, & accompagnee de vehemens ſymptomes, va fort vite, cauſant de grãs changemens en peu de temps. Or il eſt certain, que pluſieurs playes ſont petites & legieres, qui ne cauſent faſcheux accidens: & bien-toſt conuerties en vlceres, ſont de longue duree: cõme en vn corps cacochyme, qui a bien dequoy les entretenir. Dont il ne faut pas limiter toutes playes à la façon des maladies aiguës, ſoit de quatorze ou de quarante iours: ains ſeulement celles qui ſont accompagnees de fieure continue, à laquelle on donne leſdicts termes, comme eſtant maladie aiguë. Tellement que ce n'eſt pas le terme de la playe, ains de la fieure: & la

playe

playe peut cõtinuer encores ſans fieure, ainſi que ſouuent on obſerue. La ſeconde raiſon, de reietter l'illation qu'on faict des maladies aiguës aux playes, eſt que Hippocras ne dit pas, les maladies aiguës, finir, ou ceſſer dans quatorze ou quarante iours, ains eſtre iugees : qui eſt biẽ autre choſe que finies, & ne peut cõuenir aucunemẽt aux playes, à cauſe d'elles : veu qu'elles ne ſont ſubiectes à criſe ou iugement : qui eſt vn ſoudain changement à ſalut ou à mort, ou certaine inclination à mieux, ou à pire. Car ce ſoudain changement, nommé cryſe, ne peut auenir qu'aux maladies fondees, en humeurs, comme ſont les fieures pour la plus-part : & non en ſolution d'vnité, cõme ſont playes, vlceres & fractures : eſquelles on n'attend aucune criſe, ne dans quatorze, ne dans quarante iours : ſi ce n'eſt de la fieure humorale, qui les peut accompagner. Mais auſſi telle fieure eſtãt iugee & terminee, peut bien reſter au corps vne fieure hectique, treſ-longue & importune, qui accompagnera le blecé iuſques à la mort. Voila comment il y a

bien

bien à dire des maladies aiguës, & des playes: veu que toutes playes ne sont maladies aiguës: & à nulles playes conuient d'estre iugees, comme aux maladies aiguës: lesquelles Hippocras explique & definit, estre inflammations internes (cõme la pleuresie, pulmonie, phrenesie, letharge, &c.) ou fieures ardantes, & autres maladies qui sont auec fieure continue, le plus souuent mortelle. De sorte que nulle playe pour mortelle qu'elle soit, est vrayement dite aiguë, sinon à raison de la fieure qui l'accompagne, si elle est vehemente, & de course hatee, auec griefs symptomes. Aussi à raison de ladicte fieure pourra bien auenir la crise ou iugemẽt dedans quatorze ou quarante iours, à guerison ou à mort, à meilleur ou à pire. Et ce sera (comme dit est) à cause des humeurs esquels la fieure est fondee, qui cessera lesdicts humeurs estãs vuidez ou consumez, perceuerant l'vlcere, playe ou fracture long temps apres, quelquefois sans aucune fieure, autresfois auec l'hectique fondee ez parties solides, qu'elle desseiche & flestrit, iusques à la mort. Il faut

faut donc distinguer le propos & le iugement ou relation des playes, de ce qu'elles peuuẽt d'elles mesmes, & de ce qu'on peut attendre des fieures qui les suiuent, ou accompagnent. Touchant aux playes a-part considerees, on en faict deux ordres ou classes: les vnes sont dites necessairement & ineuitablement mortelles, les autres non. Mortelles necessairement sont (comme dit Gui, interpretant Galẽ) les playes de la substance du cœur, & les playes grandes & profundes de la substãce du cerueau, du foye, diaphragme, estomach, des boyaux grailes, des rognons, & de la trachee artere, de l'œsophage, du poumon, de la ratelle, de la vescie, du fiel, & generalement de tous membres principaux, ou des parties qui les seruẽt d'vn seruice necessaire à la vie. Les playes non mortelles sont de deux sortes: les vnes totalement gueriſſables, les autres pour la plus-part, ou le plus souuent. Totalement gueriſſables selon Gui sont, les playes qui auiennent aux corps euchymes (c'est à dire, de bon suc, qu'on dit autrement bien sains) en lieux charnus, où il n'y

Playes necessairemẽt mortelles.

Playes totalement gueriſſables.

il n'y a guieres de nerfs, veines & arteres, leſdictes playes n'eſtant grandes ne profondes. Et la cauſe de leur cõdition gueriſſable eſt, que telles playes ne doiuent eſtre ſuiuies de fieure, ne d'autres mauuais accidens, pourueu ſeulement qu'elles ſoyent bien traictees. Les playes gueriſſables le plus ſouuent, leſquelles auec quelque difference ſont nommees auſſi mortelles pour la plus-part, comme dit Gui (qui les appelle indifferentes, moyẽnes, & neutres en la troiſieme ſignification) ſont les playes au chef des muſcles, au crane, en la poitrie, & au ventre. La cauſe de leur neutralité eſt, parce que ſi on les traicte bien & artificiellement, & qu'on y mette bonne diligence, auec ce que le malade ſoit obeyſſant, & aye toutes choſes requiſes, meſmement les externes, on en peut guerir: autrement on en meurt. C'eſt tout ce qu'on peut iuger & depoſer ſuiuant l'obſeruation des Medecins & Chirurgiens, tant anciens que modernes: de ce qui auient le plus ſouuẽt (à dire le vray) nompas infailliblement de tout en tout. Car nous auõs veu quel-

Playes le plus ſouuent gueriſſables ou mortelles pour la plus part.

ques

ques vns eſchapper des playes qu'on tiẽt pour mortelles totalement, &c.

Beniuenius en eſcrit pluſieurs hiſtoires, en ſon liure des merueilleuſes maladies & gueriſons: comme au contraire, nous voyons mourir quelques vns des playes qu'on tient gueriſſables, non ſeulement pour la plus-part, ains ſimplement & abſoluëmẽt, encor que les bleſſez ſoyẽtt tre ſbien penſez, & fort obeyſſans, ſans que aucune choſe leur defaille, ains tout leur vienne a-propos: ſauf qu'ils n'ont pas bõne trempe ou complexion de corps, ne les humeurs louables, ou l'eſprit repoſé & exent de paſſions. Car ſi vn homme intemperé, mal habitué, cacochyme, chagrin, cholere, ou autrement ſubiect à ſes paſſions, vient à eſtre bleſſé, il en pourra mourir, quoy que la playe ne fut de nature mortelle: tout ainſi qu'il mourroit d'vne autre maladie, de laquelle facilement eſchaperoit vn homme bien conditiõné. Et telle playe ſera à bon droit iugee eſtre cauſe de ſa mort, non moins que ſeroit la pleureſie, pulmonie, diſſenterie, ou autre maladie, à laquelle tel patiẽt n'auroit peu

reſiſter. Il peut auſſi mourir ou pluſtoſt, ou plus-tard, qu'vn autre, ſelon qu'il ſe gouuernera,& qu'il ſera traicté: comme certainemẽt il auient que pluſieurs meurent à faute des choſes requiſes à la gueriſon,leſquels autremẽt pourroient guerir. Et d'autant que le nombre de ceux qui ne faillent en rien de ce que leur eſt ordonné, & qui ſont bien penſez, ayans tout à ſouhait (meſmes durãt vne longue trainee de mal) & ſi petit,qu'on n'en fait grand eſtat,on peut aiſément doubter & ſoupçõner, du blecé qui meurt paſſé 40. iours, que ce ne ſoit de quelque faute: mais nompas l'affirmer, s'il n'y a de cela treſ-iuſte & ſuffiſante preuue: veu que il n'eſt pas mal aiſé à entendre, que aucun puiſſe longuemẽt ſouſtenir vne maladie, & en fin ſuccomber & mourir d'icelle,iaçoit qu'il aye touſiours obſerué & tenu vn treſbõ & exquis regime,ſans auoir eu riẽ mal à propos, que ſon mal opiniaſtre: Comme celuy qui meurt en fin d'vne fieure hectique,laquelle a ſuccedé ineuitablement à l'humorale,cauſee de la bleſſure.Et ſi la playe a touſiours continué,ſans

auoir

auoir peu estre guerie, quelque diligence & deuoir qu'on y aye sceu apporter; qui doutera q̃telle playe ne soit certaine cause de la mort? Car on tient cõmunément, que c'est tout vn, de mourir du coup, ou du mal qui a procedé: & s'il y a deux causes, l'vne subalterne ou depẽdãte de l'autre, tout est attribué à la premiere, suiuãt ceste proposition de physique: tout ce qui est cause de la cause, est aussi cause de l'effect. Mais on dira: le blessé[1] n'est pas allé tousiours de mal en pis: [2] il s'est leué quelquefois du lict, & a marché par la ville, mesmes sans barõ: que plus est, il a depuis negotié ou trauaillé, comme estãt guery, aumoins conualessant, & les Medecins tiennẽt pour resolu, que[3] nul peut mourir en la declination du mal: laquelle on definit, lors q̃ la maladie, & tous ses accidens sont remis, cõbien que la gueriſon ne soit accõplie. Parquoy celuy qui meurt apres tout cela, ne meurt pas de la playe, ains de quelque desordre qui luy a causé vne autre maladie, dont il est, comme il auiẽt bien souuẽt à ceux qui se gouuernẽt mal, apres quelque maladie que ce soit grãde

Obiections.
1.
2.
3.

Responce. 1. & mortelle. Il n'eſt pas difficile de reſpõdre à tout cela, en remonſtrant que les malades ne ſont touſiours ſi mal vn iour que autre: & qu'ils empireront quelquefois durant ſept ou huit iours, puis le mal s'appaiſera: parce qu'vne partie de la matiere qui cauſoit telle furie, ſera vuidee par le benefice de nature, ou des medicamẽs, ou ſa qualité ſera mitiguee: & la fieure par conſequent remiſe, mais de là a quelque temps, ſans aucun deſordre entreuenu, elle ſe r'allumera, cõtraindra le malade de ſe remettre au lict. Et ne void on pas pluſieurs autres maladies auoir des repetitiõs, & dõner des alarmes (que nous diſons paroxiſmes & exacerbatiõs) de mois en mois, ou à plus lõgs interualles? cõme la migraine, l'epilepſie, la goutte, la colique, la nephritique, l'hernie ou greueure, la rage priſe d'vn chiẽ, &c. Durant leurs interualles on ne ſe peut dire guery, ou quitte & exempt de tels mauls, ains eſtre en repos, & auoir traiues. Ainſi le quartenaire, n'eſt pas guery de ſa fieure quarte les deux iours qu'il n'a point d'accez, paroxyſmes ou exacerbations qu'il peut

peut aller par tout, negotier, trauailler, & exercer toutes actions d'vn homme ſain. Et qui eſt le malade attaché au lit, q̃ n'aye auſſi quelques heures meilleures que les autres? Donques il n'eſt pas neceſſaire, 2.
qu'on ne puiſſe leuer du lit, ou qu'on aille touiours en empirant, quant aux actions ordinaires & euidãtez, ia-çoit que le mal ſoit mortel, cõme la peſte, la fieure ardãte, la peleureſie, la dyſanterie, la playe penetrãte dans la poitrine, ou dans le vẽtre, &c. Car aucunes fois nature eſt moins troublée & irritee du mal, dont pour lors ſe regallairdit, & fait belle monſtre, donnant eſpoir de cõualeſſance. Et quelquefois cela dure beaucoup, autre fois peude temps, ſans que le malade ait cõmis aucũ excés, ou fally en quelque choſe. Mais a la verité, il empire touſiour ſecrettemẽt an tant qu'il s'amaigrit touiours, bien qu'il mange & boiue de bon appetit: d'autant que la viande ne luy proffite pas dont en fin il deuiẽt tranſy. Quãt à ce que les me- 3.
decins tienẽt, que nul meurt en la declination du mal, il eſt bien certain: car puis qu'on a ſubſiſté cõtre la vigueur ou furie

du mal, on peut bien resister à ses moindres effors. Mais on peut biẽ mourir d'vn autre maladie qui viẽdra sur la quuë de la premiere, ou par quelque desordre, ou du mouuemẽt de nature, laquelle trẽsporte allieurs la matiere du premier mal, dequoy s'ensuit nouuelle maladie: comme pulmonie, succedant à la pleuresie, & au contraire; engine ou squinence, causee de pulmonie, & au contraire: parotides faites de la matiere contenuë au cerueau durant la fieure continuë, &c. dont le malade mourra, parce que estant fort affoibly du premier mal, il ne peut resister au second. Ainsi auient il quelquefois des playes & vlceres qui ne se purgent bien: la matiere se diuertit au dedans, & corrompt les parties nobles, ou de son attouchement, ou de sa vapeur: dequoy elles s'affoiblissent en languissant, iusques à ne pouuoir plus exercer leurs functions necessaires à la vie. Et quelquefois telle matiere s'insinuant par les veines & alteres dãs le foye, & ratelle, ou poulmõ, y cause des apostemes & abscez, comme i'ay veu auenir plus d'vne fois: & l'ay annoté au brief

brief diſcours des arquebuzades enforme d'epiſtre. Voila comment le patiant peut mourir, ſãs qu'il y ait eu de ſa faute, ne de ceux qui l'ont penſé ou ſeruy: & ce ſera apres que le premier mal eſt diminué, lors qu'on eſtime que le blecé s'en va guery: comme tel panſe eſtre bien ſain, qui porte la mort dans le ſein. Parquoy ſi la playe eſt du commencement iugee mortelle de ſoy, comme eſtant telle pour la plus part, le blecé venant à mourir, meſmes apres vn long temps (comme de huict mois, ou d'vn an) la mort doit eſtre rapportee à telle playe, par raiſonnable preſumption & coniecture artificielle, voire d'vn certain iugemẽt (pourueu que ne ſoit autrement aucun deſordre, negligence, ou mauuais traictement) ſi le blecé n'ha iamais depuis le coup repris ſa couleur ordinaire, ne ſa charnure, ains touiours eſt allé en diminuant: qui eſt vrayement aller de mal an pis. Ancor plus, s'il a eu touiours quelque douleur, & la playe (comme nous auons ſuppoſé) n'aye iamais eſté. conſolidee, meſmes en apparence. Car tant qu'el-

l'eſt

l'eſt ſubiette à ſe recourir, peut encores eſtre cauſe de mort: parceque ſa matiere, en minant, corrompt les parties internes. Et tel malade peut auoir ſouuant recidiué, ſans aucun deſordre ſien, à cauſe de la mauuaiſe diſpoſition, qui a touiours continué en luy depuis qu'il fut blecé.

FIN.